



**HAL**  
open science

# Communs en conflit au Mexique. Reconfigurations des ressources de l'espace rural et de leur gouvernance dans un contexte néolibéral

Kelly Redouté

► **To cite this version:**

Kelly Redouté. Communs en conflit au Mexique. Reconfigurations des ressources de l'espace rural et de leur gouvernance dans un contexte néolibéral. Comité Technique "Foncier & développement"; Agence française de développement; Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. 2024. hal-04808527

**HAL Id: hal-04808527**

**<https://hal.science/hal-04808527v1>**

Submitted on 28 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Comité technique

« Foncier et Développement »

# Communs en conflit au Mexique

Reconfigurations des ressources de l'espace rural et  
de leur gouvernance dans un contexte néolibéral

Kelly Redouté

L'ÉCOLE  
DES HAUTES  
ÉTUDES EN  
SCIENCES  
SOCIALES



Géographie-cités  
UMR 8504



Comité technique

Foncier & développement



## AVERTISSEMENT

Ce rapport de recherche a bénéficié du soutien financier du Comité technique « Foncier & développement » de la coopération française (CTFD), sur le guichet « Production de connaissances et d'informations » du projet multipays « Appui à l'élaboration des politiques foncières » financé par l'Agence française de développement (AFD).

Réunissant experts, chercheurs, opérateurs et responsables de la coopération française, le Comité technique « Foncier et développement » est un groupe de réflexion qui apporte, depuis 1996, un appui à la coopération française en termes de stratégie et de supervision d'actions sur le foncier, en réseau avec de nombreux acteurs français et internationaux. Depuis 2006, il met en œuvre le projet « Appui à l'élaboration des politiques foncières » qui vise à :

- ▷ favoriser la production et la diffusion de connaissances pour faciliter les débats et une meilleure compréhension des problématiques foncières par les acteurs des politiques foncières dans leur diversité ;
- ▷ alimenter les choix de politiques dans les pays et contribuer aux débats internationaux par la production de cadres d'analyse et de références partagées (supports pédagogiques, fiches pays, notes de synthèse, etc.) ;
- ▷ soutenir les acteurs stratégiques des réformes à différentes échelles et appuyer la construction de références à différents niveaux dans plusieurs pays.

Pour répondre au besoin de production de connaissances opérationnelles, le guichet « Production de connaissances et d'informations » a été mis en place pour financer des études réalisées par des étudiants encadrés par des institutions ayant une expertise reconnue en matière de foncier et étant en mesure de leur apporter l'encadrement nécessaire pour assurer une bonne qualité du travail produit.

Les meilleurs rapports issus de ces études sont disponibles sur le portail « Foncier et développement » à l'adresse suivante :

<http://www.foncier-developpement.fr/collection/rapports-de-recherche/>

Les analyses et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que leurs auteurs, leur contenu ne représente pas nécessairement la vision et les positionnements de l'AFD ou de ses organisations partenaires.

Auteure :

- ▷ Kelly Redouté, doctorante à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), UMR 8504 Géographie-cités, associée à l'UMR 268 SENS.  
Contact : [kelly.redoute@gmail.com](mailto:kelly.redoute@gmail.com)

Relecture :

- ▷ Céline Boué, Patrick D'Aquino et Éric Léonard.

Référence pour citation :

Redouté K., *Communs en conflits au Mexique. Reconfiguration des ressources de l'espace rural et de leur gouvernance dans un contexte néolibéral*. 2024. Collection Recherche. Paris, Comité technique « Foncier & développement » (AFD-MEAE).

Cette étude a été réalisée en 2023 et publiée en 2024.



Ce travail est sous licence Creative Commons CC-BY-ND

Pour voir une copie de cette licence, visitez le site : <http://creativecommons.org/licences/by-nd/2.0/>

Maquettage : Philippe Laura et Hélène Gay

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE I. CADRE DE L'ÉTUDE ET COLLECTE DES DONNÉES</b>	<b>10</b>
1. Ressources, communs et conflits : définitions et mise en relation des concepts mobilisés	10
1.1. S'intéresser à la transformation des ressources et à leur régulation locale dans une perspective constructiviste et relationnelle	10
1.2. Appréhender la diversité des communs et leurs transformations : compromis social, faisceaux de droits et rapports de pouvoir	12
1.3. Définir et identifier les conflits pour les communs : enjeux, trajectoire et milieu social	15
2. Contextualisation de la recherche : l' <i>ejido</i> et ses communs au prisme de trois périodes historiques	17
2.1. L' <i>ejido</i> , une organisation sociopolitique et un régime de propriété <i>sui generis</i> semi-autonome	17
2.2. Les trois périodes clés de l'histoire des reconfigurations des ressources ejidales	19
2.3. Les communs ejidaux : diversité, transformations et débats	20
3. Présentation des cas d'étude : deux <i>ejidos</i> en conflit dans le sud du pays	23
3.1. Deux <i>ejidos</i> de <i>pueblos</i> en conflit dans des contextes agroenvironnementaux similaires	23
3.2. Depuis la réforme agraire, des trajectoires sociopolitiques et économiques distinctes	29
3.3. Les évolutions des ressources partagées, les fragmentations communautaires et la transformation des communs : retracer le fil de deux conflits ejidaux	31
4. Enquête de terrain et production des données	32
4.1. Les séjours sur les terrains	32
4.2. La collecte des données	32

**PARTIE II. FRAGMENTATION TERRITORIALE ET SUBORDINATION DANS LE CHAMP  
DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE : UN CONFLIT POUR L'ADMINISTRATION  
D'UN NÉO-COMMUN (SAN LORENZO ALBARRADAS, OAXACA) 36**

1. La structuration du territoire ejidal : dynamiques sociopolitiques, rapports de pouvoir et formation d'une pluralité de communs (1923-1960) 36
  - 1.1. La formation d'un *ejido* et la conception initiale des communs dans une marge rurale 36
  - 1.2. La colonisation de l'espace ejidal, l'expansion des zones de cultures et la production de nouveaux communs intégrés au marché 42
  - 1.3. Des conflits au cœur des dynamiques territoriales et de la reconfiguration des communs 48
2. Émancipation politique et consolidation du pouvoir des autorités ejidales pour l'accès aux aides publiques : des dynamiques contradictoires cristallisées autour de la production d'un néo-commun (1960-1980) 50
  - 2.1. La consolidation des localités : représentation politique et emprise croissante sur les ressources environnantes 50
  - 2.2. La crise de l'économie rurale, la politisation de l'accès aux aides publiques et le renforcement du rôle des leaders locaux comme médiateurs économiques 52
  - 2.3. Entre les rapports d'autorité et la reconfiguration d'une ressource commune, une situation potentiellement explosive 56
3. Consécration du commun et contradictions communautaires : l'explosion du conflit de Hierve el agua (depuis 1990) 57
  - 3.1. Entre tourisme et mezcal, l'insertion dans l'économie mondiale : déplacement de l'axe productif avec le concours du gouvernement de l'État du Oaxaca 57
  - 3.2. Le Procede et la décentralisation : réduction des communs et confusions communautaires 62
  - 3.3. Du conflit pour la participation politique à la dispute pour la gouvernance d'un commun intégré au marché 67

**PARTIE III. FRAGMENTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET HIÉRARCHIE STATUTAIRE  
DANS LE CHAMP DU FONCIER : UN CONFLIT POUR LA PRÉSERVATION  
D'UN PRIMO-COMMUN (CHOCHOLÁ, YUCATÁN) 71**

1. À l'origine de la réforme agraire, la cohabitation de deux modèles économiques et de deux projets de communauté (1924-1970) 71
  - 1.1. Entre reproduction des ménages ruraux et monoculture du sisal : la réforme agraire ou l'instauration d'un modèle dual d'exploitation des ressources 71
  - 1.2. Les rapports de pouvoir et la stratification de la communauté paysanne sur des critères productifs 78
  - 1.3. Des conflits pour les communs entre catégories d'ayants droit et groupes socio-productifs 79

2. Crise de la culture du sisal, ralentissement de l'agriculture traditionnelle et nouvelles logiques socio-productives : vers une appropriation privative de l'espace (1970-1990)	81
2.1. La diversification des activités agricoles : multiplication des ressources, fragmentation de l'espace ejidal et réduction des communs	81
2.2. La croissance démographique, l'exode rural et la démocratisation de l'accès à l'éducation : stigmatisation croissante de l'agriculture traditionnelle	85
2.3. L'accès aux communs au cœur des conflits	86
3. Contradictions communautaires et maintien des ressources partagées dans un contexte d'affaiblissement et de désintérêt pour l' <i>ejido</i> : l'explosion du conflit de Chocholá (depuis 1990)	88
3.1. La désagrarisation, l'affaiblissement de l' <i>ejido</i> et la réception du Procede	88
3.2. La résurgence du débat sur la parcellisation dans une perspective de marchandisation du foncier ejidal et de démantèlement des communs	91
3.3. Le conflit de légitimité dans un contexte de désagrégation de la communauté	93
<b>CONCLUSION : PERMANENCE ET RÉINVENTION CONFLICTUELLE DES COMMUNS EJIDiaux DANS LE MEXIQUE RURAL À L'ÈRE NÉOLIBÉRALE</b>	<b>96</b>
1. Les communs ejidiaux au XXI <sup>e</sup> siècle : se transformer pour se légitimer dans le panorama néolibéral	96
2. Les contradictions intra-communautaires : un problème pour la répartition des droits d'usage et des bénéfices de l'exploitation des communs	98
3. Le « milieu social associé » et le rôle des opérateurs des conflits contemporains : intérêts particuliers et ingérences	98
4. Trois principales recommandations pour les politiques publiques	99
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>101</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>	<b>108</b>
Cartes	108
Tableaux	108
Photos	109

## INTRODUCTION

Depuis les années 1990, en Amérique latine, les politiques de développement ont redéfini la place des espaces ruraux dans les structures territoriales à divers niveaux. Autrefois dépendants de l'agriculture paysanne et des subventions de l'État, ces espaces ont acquis de nouvelles fonctions, alignées sur les objectifs de croissance économique dans un contexte de globalisation, entre développement de l'agriculture d'exportation et diversification des usages non agricoles des terres. Parallèlement, les villes n'ont cessé de croître et les sociétés rurales s'urbanisent, transformant profondément les modes de vie et les identités (Carton de Grammont et Martinez Valle, 2009 ; Appendini et Torres-Mazuera, 2008 ; Baños Ramirez, 2003). Ce phénomène a conduit les sciences sociales à parler d'une « nouvelle ruralité » (Carton de Grammont, 2004), « post-agraire » (Torres-Mazuera, 2009) et plurifonctionnelle.

La mise en œuvre de ces politiques de développement économique et territorial, qui orientent et attribuent des vocations productives à l'espace, est étroitement liée aux politiques foncières, qui déterminent les modalités d'appropriation et d'accès aux ressources (Ruegg, 2008). Au Mexique, ce changement de paradigme économique annonçait un bouleversement de la structure agraire du pays, où plus de la moitié du territoire national était détenu par des entités collectives villageoises, essentiellement des *ejidos* et dans une moindre mesure des *comunidades*. Le régime foncier ejidal, instauré au début du xx<sup>e</sup> siècle après la révolution mexicaine, a démantelé les grands domaines agraires – les *haciendas* – au bénéfice de groupes de paysans qui en faisaient la demande<sup>1</sup>. Les nouvelles communautés ejidales ont été dotées d'un patrimoine foncier inaliénable, imprescriptible et insaisissable, ainsi que d'instances de gouvernance.

À la fin du xx<sup>e</sup> siècle, sous l'influence des agences internationales telles que la Banque mondiale, le gouvernement mexicain émettait le constat suivant : les formes de régulations locales de l'accès aux ressources dans les communautés agraires sont un facteur d'insécurité foncière, une source de conflits entre les usagers et un frein au développement économique (Bouquet et Colin, 2009). Selon Bouquet, Anseeuw et Burnod (2016), ce discours politique affirmait que la modernisation économique des espaces ruraux dépendait de la formalisation des droits individuels sur la terre, ce qui devait favoriser les marchés fonciers. C'est précisément l'objectif de la réforme de l'article 27 de la Constitution, qui met fin à la réforme agraire et autorise l'individualisation formelle de la propriété ejidale, pouvant aller jusqu'à sa privatisation complète. La réforme permet par ailleurs l'association des *ejidos* à des capitaux privés (Torres-Mazuera et Appendini, 2020). Ce changement légal assouplit ainsi les modes d'appropriation des ressources en accord avec le marché.

Cette requalification des espaces ruraux mexicains et la transformation des modalités d'appropriation de leurs ressources ne se fait pas sans heurts au sein des *ejidos* (Navarro-Olmedo *et al.*, 2018 ; Léonard, 2020 ; Torres-Mazuera et Fernandez, 2017). Elles suscitent des débats, des prises de positions et des désaccords parmi les membres des communautés ejidales, les

---

1. La réforme agraire sous forme d'*ejido* a bénéficié à une large diversité de groupes, notamment aux paysans métisses et indiens sans terre, aux anciens travailleurs des *haciendas*, aux individus déplacés dans le cadre des politiques de colonisation, ainsi qu'aux chefs de famille des communautés indiennes, qui ne disposaient pas de terres suffisantes pour subvenir aux besoins de leur population.

*ejidatarios*. Les conflits qui traversent ces entités interrogent directement le devenir des communs, c'est-à-dire des ressources gérées et gouvernées par les communautés, dans ce nouveau contexte juridique et économique.

Les conflits fonciers sont parfois à l'origine de crises sociopolitiques d'ampleur et violentes (CTFD, 2015 ; Van Leeuwen et Van der Haar, 2016 ; Chauveau, 2017 ; Léonard *et al.*, 2022). Par conséquent, leur prévention, neutralisation et résolution se posent comme des enjeux majeurs pour les gouvernements (UNDP, 2012 ; 2014 ; CTFD, 2015). Pour mettre en place des mécanismes efficaces de médiation et de résolution des conflits, il est indispensable de comprendre leurs enjeux et leurs trajectoires.

Ce rapport vise à explorer, sur le terrain, les intrications entre la recomposition des espaces ruraux au regard de l'évolution de leurs ressources, la transformation des communs ejidaux<sup>2</sup> et l'explosion de conflits dans le Mexique rural. En étudiant deux situations conflictuelles en apparence très différentes<sup>3</sup> avec une grille de lecture commune, cette étude cherche à éclairer la diversité des situations, tout en examinant la temporalité des dynamiques générées.

Toutefois, les conflits dans les *ejidos* ne sont pas propres à l'ère néolibérale. À la fin du xx<sup>e</sup> siècle, la conflictualité a précisément été l'une des justifications des politiques de formalisation des droits, en tenant compte notamment de ce qui se pratiquait déjà localement en dehors du cadre légal. À la suite de nombreuses propositions (Chaléard et Mesclier, 2010 ; Léonard *et al.*, 2022 ; Léonard, 2014), ce rapport propose d'appréhender les conflits et les dynamiques contemporaines en relation avec les histoires territoriales et les contextes institutionnels propres, et notamment les conflits passés. L'étude explore ainsi les perspectives d'existence des communs ruraux au Mexique au xxi<sup>e</sup> siècle, en tenant compte des contextes institutionnels locaux qui les façonnent.

Pour cela, je propose un cadre d'analyse qui puise dans les études foncières<sup>4</sup>, sous l'influence de l'économie institutionnelle et de la socio-anthropologie, ainsi que dans la géographie politique. Ces emprunts permettent d'identifier et de caractériser à différents moments de l'histoire des *ejidos* mexicains :

- ▷ les ressources, en lien avec les changements techniques, le contexte économique et le l'insertion des *ejidos* dans l'économie marchande ;
- ▷ l'appropriation des ressources, la distribution des droits, des modes d'accès aux ressources et du contrôle de cet accès, ainsi que les différents statuts sociopolitiques, en portant une attention particulière aux communs, la manière dont ils se sont construits et les compromis sociaux sur lesquels ils reposent ;
- ▷ les conflits autour des communs, en analysant les enjeux et les clivages entre les acteurs.

---

2. Les travaux francophones sur le Mexique gardent généralement les termes hispanophones « *d'ejido* » (nom) et « *ejidal* » (*ejidal*). En français, au pluriel, l'adjectif devient « *ejidaux* ». Voir par exemple Boué *et al.* (2021). Ce rapport mobilise la même terminologie.

3. Dans les sciences sociales, les différents types de conflits sont souvent abordés par des champs de recherche distincts. Ce point sera développé dans la partie I section 3.1, qui présente les deux cas d'étude.

4. Voir à ce sujet la récente publication de l'ouvrage collectif *Le foncier rural dans les pays du Sud* (Colin *et al.*, 2022). Plusieurs chapitres seront mobilisés dans ce rapport.

Le rapport repose sur une analyse empirique et processuelle articulée autour de deux études de cas contextualisées. L'intérêt d'une telle approche est double : scientifique d'abord, afin de comprendre les situations concrètes ; normative ensuite, pour « *réfléchir aux interventions visant à faire évoluer la gouvernance des ressources et à favoriser la résolution des "dilemmes", en prenant acte du caractère socio-politique du contrôle et de la régulation des ressources* » (Lavigne Delville *et al.*, 2022 : 241). Cette étude croisée présente un intérêt qui dépasse toutefois les limites géographiques des deux cas étudiés et leurs régions respectives.

Le document est structuré en trois parties. La première présente le cadre théorique, la contextualisation de la recherche et la méthodologie employée. La deuxième et la troisième parties se concentrent sur les analyses empiriques dans des contextes singuliers. D'abord je documenterai la reconfiguration des communs et les conflits associés à San Lorenzo Albarradas, au Oaxaca, dans une région caractérisée par la permanence de l'agriculture paysanne. Puis je m'intéresserai à Chocholá au Yucatán, où ont longtemps cohabité l'agriculture paysanne et l'agriculture d'exportation du sisal. Dans ces deux parties, l'articulation entre les reconfigurations des ressources, des communs et les dynamiques conflits est explorée au cours de séquences temporelles, depuis la formation des *ejidos* dans les décennies 1920 et 1930, jusqu'aux années 2010. Cette approche est l'occasion de mettre en lumière l'insertion des conflits contemporains dans des chaînes de conflictualité historiques, liées aux enjeux politiques de la gouvernance locale. Une conclusion générale synthétise les principaux résultats et formule des recommandations pour les politiques publiques.

## PARTIE I. CADRE DE L'ÉTUDE ET COLLECTE DES DONNÉES

Cette première partie a pour objectif de préciser le cadre de la recherche. Il s'agit de présenter successivement le cadre théorique, le contexte mexicain, les deux cas d'étude et la méthodologie.

### 1. RESSOURCES, COMMUNS ET CONFLITS : DÉFINITIONS ET MISE EN RELATION DES CONCEPTS MOBILISÉS

#### 1.1. S'intéresser à la transformation des ressources et à leur régulation locale dans une perspective constructiviste et relationnelle

Selon un consensus des sciences sociales, le terme de « ressource » désigne la mise en valeur d'un capital par un usager en vue de créer de la richesse (Géoconfluences, 2022). Les ressources sont donc le produit d'une combinaison de techniques et de savoirs qui convertit la matière en richesse pour un usage spécifique. Les acteurs jouent un rôle central dans ce processus : la valorisation de la matière résulte des actions d'une multitude d'acteurs opérant dans le système productif, à différentes échelles et moments. Dans le célèbre ouvrage *Pour une géographie du pouvoir*, Claude Raffestin résumait ainsi le processus de production d'une ressource : « *il faut un acteur (A), une pratique ou si l'on préfère une technique médiatisée par le travail (r) et une matière (M). La matière ne devient ressource qu'à l'issue d'un processus de production complexe que l'on peut formuler d'une manière rudimentaire :  $A r M \rightarrow P$  (ensemble de propriétés ou ressource)* » (Raffestin, 2019 [1980]).

Mais les ressources ne sont pas uniquement l'aboutissement de la relation des populations à la matière (la « technicité » selon Raffestin). Leur production doit être comprise à la lumière des relations entre les individus au sujet de la matière. L'auteur insistait sur les rapports de pouvoir qui traversent ces processus et proposait une typologie des acteurs fondée sur leur capacité à contrôler différentes phases de la production des ressources<sup>5</sup> (*ibid.*). À la suite de ces réflexions, l'approche scalaire s'est affirmée comme une grille de lecture privilégiée des travaux de géographie politique pour mettre en évidence les dissymétries entre acteurs nationaux, transnationaux et locaux (Magrin *et al.* 2015).

Contrairement à ce que peut laisser penser leur dénomination, les ressources dites « naturelles » ne font pas exception<sup>6</sup>. Pour éviter toute confusion, on pourrait convenir à la manière de Claude Raffestin – qui cite Becht et Belzung (1975) –, qu'il « *n'y a pas de ressources naturelles, il n'y a que des matières naturelles* » (Raffestin, 2019 [1980]). Une fois écartée l'idée que les ressources sont des entités intrinsèques, la formule « ressources naturelles » reste toutefois pertinente pour qualifier celles produites à partir du milieu physique et les distinguer d'autres types. Même

5. Les acteurs contrôlant les techniques, ceux contrôlant la matière, ceux contrôlant les deux, et les acteurs qui n'en contrôlent aucun (Raffestin, 2019 [1980]).

6. « *Une réalité issue du monde physique ou biologique ne peut être ressource que s'il existe un processus de production identifié dans lequel il peut être inséré et qui, par définition, provient de la société. Si l'on appelle naturel le monde biophysique en tant qu'il concerne l'homme et est traité par lui, alors une ressource naturelle est justement le résultat du traitement particulier qui consiste à lui trouver une place dans un ensemble d'actions finalisées. Les ressources sont donc toujours inventées* » (Levy et Lussault, 2013 : 798).

« naturelles », les ressources ne préexistent pas aux territoires ; elles résultent des interactions des sociétés avec leur environnement, constituant ainsi « un sous-ensemble » de la territorialité (*ibid.*). À cet égard, on peut étendre la réflexion aux ressources dites « territoriales », liées au territoire en tant que produit social et culturel. Cela englobe le paysage, le patrimoine, l'identité territoriale, des pratiques culturelles spatialisées associées au terroir, ainsi que les configurations spatiales, comme l'accessibilité.

Popularisée en économie et en géographie, la notion de ressource territoriale met en lumière les nouvelles formes de capitalisation et consommation du territoire (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Contrairement à la plupart des ressources naturelles, les ressources territoriales « s'activent » plus qu'elles ne s'épuisent (Pecqueur, 2022 : 49), ce qui en fait aujourd'hui une composante centrale des politiques de développement dans le contexte de différenciation accrue des territoires sur le marché mondial. Elles sont souvent produites en deux temps. Leur potentiel émerge d'abord sous forme d'externalités positives générées par la production d'autres ressources, notamment naturelles. Ces aménités sont ensuite délibérément valorisées, devenant ainsi des ressources territoriales<sup>7</sup>. Prendre en compte la diversité des ressources qui composent et font exister les territoires et leurs interactions est de première importance pour saisir la transformation des régions rurales dans la globalisation.

Produire une ressource implique d'identifier un élément à valoriser, les modalités de cette valorisation dont sa finalité, ses usages légitimes, les règles qui encadrent ces usages, les bénéficiaires et les niveaux scalaires auxquels ils interviennent. Les ressources peuvent être d'une grande diversité, en fonction de leur degré d'intégration dans les marchés économiques et dans les structures territoriales. Une perspective constructiviste et relationnelle des ressources met donc l'accent sur deux aspects centraux : les relations des sociétés à la matière et aux composantes de l'espace, et les rapports entre les individus au sujet de la matière, et leur caractère évolutif, en relation avec les contextes économiques, sociaux et politiques.

Si la géographie politique se focalise en premier lieu sur les rapports entre acteurs à différentes échelles, il faut également prendre en compte les relations qui traversent les territoires locaux. À ce propos, les réflexions des études foncières sont éclairantes. Plutôt que de s'intéresser à la *production* des ressources, ces travaux, nourris par l'économie institutionnelle et l'anthropologie politique, se sont penchés sur la *régulation* de leur accès. Un des apports majeurs de ce courant a été de montrer que ces régulations portent moins sur la possession des ressources (comme le contrôle de la matière) que sur les *droits* de faire (Colin *et al.*, 2022 : 44).

Dès lors, « *la bonne question n'est pas de rechercher "Qui est le propriétaire ?" mais "Qui peut faire quoi, avec qui, sous quelles contraintes et opportunités ?"* » (Le Roy, 2016). Ce courant de recherche s'appuie sur la notion de *droits fonciers* en tant que normes sociales et systèmes d'autorités qui régulent localement l'accès aux ressources<sup>8</sup>. Dans un texte désormais classique, Elinor Ostrom et Edella Schlager proposaient de décomposer les droits de propriété<sup>9</sup> en cinq

---

7. On peut citer par exemple le patrimoine historique et les « paysages culturels » pour reprendre la terminologie de l'UNESCO, en référence aux paysages caractéristiques d'activités traditionnelles propres à certaines régions du monde.

8. « *Le foncier peut être défini comme l'ensemble des rapports sociaux entre les hommes à propos de l'accès à la terre et aux ressources naturelles qu'elle porte, et du contrôle de cet usage* » (Colin *et al.*, 2022 : 43).

9. Les expressions de droits fonciers et de droits de propriété sont ici employées de manière indifférenciée.

types, relevant de deux catégories distinctes (Schlager et Ostrom, 1992) : d'un côté, les droits opérationnels, comprenant les droits d'accès et de prélèvement ; et de l'autre, les droits d'administration, composés des droits de gestion, d'exclusion et d'aliénation. L'exercice de certains de ces droits est assorti d'obligations sociales et de devoirs. En conceptualisant les régimes de propriété en termes de faisceaux de droits, l'approche d'Ostrom et Schlager permet d'appréhender une diversité de configurations empiriques possibles.

Sur la base d'une synthèse des travaux de ce courant, Jean-Philippe Colin, Philippe Lavigne Delville et Jean-Pierre Jacob (2022) ont élaboré une grille d'analyse opérationnelle pour décrire les droits sur la terre et leur dynamique. Leur proposition repose sur cinq champs de variables en interaction constante (le « pentagone » des droits) : la ressource objet de droits ; le contenu des droits et des obligations ; les détenteurs des droits ; les modes d'acquisition et de transferts de droits ; et les instances d'autorité.

Ces droits se transforment localement, en tension entre les interactions permanentes avec l'extérieur, en particulier avec le contexte socio-économique qui agit sur la dynamique de production des ressources et influence les usages productifs de l'espace (Colin et Daoudi, 2022), et le poids des configurations passées. Dans les sociétés paysannes des pays des Suds, les règles d'accès aux ressources ne sont généralement pas soumises au seul droit étatique, mais également à des formes de régulation coutumières, en situation de semi-autonomie<sup>10</sup> vis-à-vis du cadre légal. Elles se caractérisent donc par des configurations dites de pluralisme institutionnel caractérisées par des régimes de propriété complexes et hybrides (Léonard et Velázquez, 2016 ; Hall, 2018). C'est pourquoi, ces travaux s'accordent sur la nécessité d'appréhender les droits fonciers dans leur historicité (Colin et Daoudi, 2022).

Si le cadre légal, les systèmes productifs et les régulations foncières réelles évoluent conjointement, mais pas de manière mécanique ni déterministe, comment la reconfiguration des ressources affecte-t-elle leur régulation locale ? C'est ce que j'aborde dans la section suivante, en particulier s'agissant des communs.

## **1.2. Appréhender la diversité des communs et leurs transformations : compromis social, faisceaux de droits et rapports de pouvoir**

L'administration communautaire des ressources en accès partagé, ou les communs, occupe une place centrale dans les réflexions sur les droits fonciers, compte tenu des enjeux qu'elle charrie en termes de durabilité, d'accessibilité, de répartition équitable des ressources et encore de paix, en particulier dans les Suds (CTFD, 2017). Toutefois, les approches sont multiples, transdisciplinaires, les situations appréhendées comme des « communs » pouvant être d'une grande diversité. Dans la littérature scientifique, la notion de « communs » est polysémique (Philippe Lavigne Delville *et al.*, 2022 : 179). D'un côté, certains travaux adoptent une définition large des communs, à la négative, par opposition à l'appropriation privée individuelle (Dardot et Laval, 2014 ; Nicolas Le Strat, 2016 ; Hardt et Negri, 2009). D'autres, ont une conception héritée des travaux d'Elinor Ostrom (2015 [1990]) et de David Bollier (2014), qui considèrent le commun

---

10. La notion de champ semi-autonome a été formulée par Moore afin d'appréhender les situations d'hybridation normative (Moore, 1973).

comme une ressource régulée par des règles établies par une communauté d'utilisateurs<sup>11</sup> (CTFD, 2017 : 29). D'après cette définition, les communs sont une des modalités des ressources en accès partagé, sans que toutes les formes d'accès partagé ne soient pour autant des communs, dans la mesure où il n'y a pas toujours de communauté d'utilisateurs instituée (Lavigne Delville *et al.*, 2022 : 179). Or, « *seules les situations où un groupe social détient un droit d'accès exclusif sur un espace ou une ressource relèvent au sens strict d'un régime de propriété commune ou de communs* » (*ibid.* : 214).

Dès lors, il « *n'est pas de communs sans "faire commun" – les pratiques et normes sociales pour la gestion d'une ressource en vue de l'avantage collectif* » (Bollier, 2014 : 179). Cela soulève en premier lieu la question du compromis social, des choix moraux et politiques qui définissent la communauté et qui peut être sujet à des conflits (Jacob, 2007). De ce compromis découlent les relations économiques et sociales, incarnées par les droits fonciers et les stratifications sociales.

Toutefois, il est important de noter que les droits et les pratiques foncières ne résultent pas uniquement d'accords normatifs entre les membres de la communauté, mais aussi des rapports de pouvoir entre les acteurs (Nuijten, 2003). Ainsi, les transformations du cadre légal et de l'économie politique, en modifiant les ressources et leurs régulations, sont susceptibles d'influencer les rapports de pouvoir, pouvant aller jusqu'à fragiliser les compromis sociaux existants, au fondement des communautés. Je propose ici de saisir la transformation des communs et des compromis associés par l'étude de l'évolution des règles d'accès. Comment les communs s'incarnent-ils à travers les régulations ? Quelles ressources sont communes, comment et pourquoi ?

Pour répondre à ces questions, revenons aux faisceaux de droits, qui mettent en évidence le caractère hétérogène des communautés. Si les droits de propriété sont composés de droits opérationnels et de droits d'administration (Schlager et Ostrom, 1992), il est nécessaire de différencier les utilisateurs, qui utilisent la ressource, des ayants droit, qui en régulent l'usage. Les hiérarchies sociopolitiques qui conditionnent l'accès aux ressources peuvent prendre appui sur les différentes composantes des sociétés locales, socioproductives, générationnelles, ethniques, d'antériorité sur un territoire (autochtones *versus* allochtones), ou encore de genre, renvoyant ainsi à différentes catégories de citoyenneté locale (Jacob et Le Meur, 2010 ; Lund, 2017 ; Berry, 2009 ; Léonard et Velázquez, 2010 ; Hochet, 2011).

Mais pour identifier les communs et appréhender leur transformation, il est nécessaire, au-delà de la seule distinction entre les ayants droit et les utilisateurs, de caractériser les modes d'accès de ces derniers aux ressources<sup>12</sup> (Lavigne Delville, Ancey et Fache, 2022). Qu'est-ce qui est entendu

---

11. Selon Édouard Jourdain, il faudrait différencier les communs et le commun. L'auteur emploie ce dernier comme principe politique dont font usage Hart et Negri (2009) et Dardot et Laval (2014), tandis que les communs font référence à l'approche d'Elinor Ostrom (Jourdain, 2021 : 6).

12. Philippe Lavigne Delville, Véronique Ancey et Élodie Fache (2022) identifient quatre modes d'accès : 1) l'accès libre, ou l'absence de règles d'accès et de logiques d'exclusion ; 2) l'accès autorisé, lorsque tout le monde peut avoir accès sous condition d'obtenir l'autorisation au préalable. L'obtention de cette autorisation dépend de l'état de la ressource et des réseaux d'alliance. Il n'y a pas ou peu d'exclusion, qui peut s'accroître en cas de pression sur la ressource ; 3) l'accès exclusif collectif, en référence à un accès réservé et partagé entre les membres du groupe d'ayants droit ; 4) l'accès exclusif individuel, lorsque l'accès est réservé à un individu ou à une entité. L'accès d'un tiers est possible sur autorisation. L'accès aux ressources partagées se décline donc en trois modalités (libre, autorisé et exclusif collectif), tandis que l'accès exclusif individuel est d'ordre privatif. Il peut toutefois être

par « accéder » aux ressources et quelles sont les modalités du partage de cet accès ? « *Des ressources sont en "accès partagé" dès lors que plusieurs acteurs, appartenant ou non à un groupe social défini, peuvent y accéder et les prélever* » (Lavigne Delville *et al.*, 2022 : 179). Cette définition reprend effectivement les deux modalités des droits opérationnels décrits par Ostrom et Schlager entre d'un côté l'accès comme « droit d'entrer dans une propriété physique définie », et d'un autre, le *withdrawal*, qu'on pourrait traduire par « prélèvement », qui correspond au « *droit d'obtenir les "produits" d'une ressource* » (Schlager et Ostrom, 1992 : 250).

Si l'idée d'accès physique à une ressource est claire, les conditions « d'obtention des "produits" d'une ressource » nécessitent en revanche quelques précisions. Cela peut se traduire par un droit de prélèvement direct par les usagers, mais d'autres configurations doivent être envisagées. Par exemple, les droits à recevoir une part des fruits, ou une part des bénéfices générés par la vente des fruits à un tiers, sans nécessairement y accéder physiquement. Cette conception élargie des ressources communes permet ainsi de prendre en considération les situations où les ressources sont exploitées par les autorités communautaires, mais où les revenus bénéficient à l'ensemble des membres de la communauté. Elle permet également de mettre en lumière les situations de distribution des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles. C'est le cas, par exemple, des délégations des droits d'usage sous forme de bail à un ou plusieurs exploitants, qu'ils appartiennent ou non à la communauté, et des contrats de vente des fruits entre l'*ejido* et des acheteur extérieurs.

Afin d'appréhender la complexité des communs et leur évolution dans le contexte mexicain, je propose de les concevoir comme les ressources dont l'accès, le prélèvement, les produits, ou les bénéfices des produits sont partagés entre les membres d'une communauté. Il faut donc compléter les cinq champs de variables au cœur de l'analyse des droits fonciers exposées précédemment (Colin *et al.*, 2022), avec une attention particulière au type de bénéfices communautaires, c'est-à-dire caractériser ce qui fait *commun* et dans quel objectif.

Ce positionnement permet de considérer un large spectre de situations. Il interroge l'intégration des *ejidos* dans les rapports marchands au regard des ressources exploitées, notamment le passage de la production et l'exploitation de ressources naturelles à la construction et la valorisation de ressources territoriales. À cet égard, Etienne Le Roy (2016) propose de distinguer deux idéal-types : 1) les primo-communs, qui se situent en dehors des rapports marchands, ou du moins qui ne sont pas motivés par des logiques de marché, et qui pourraient être qualifiés « d'improductifs » ; 2) les néo-communs, qui ont été réinterprétés dans le contexte de la marchandisation dominante, constituant des communs « productifs » du point de vue du marché.

Pour élargir le champ de compréhension de la reconfiguration de l'accès aux ressources, tout comme l'éventail des relations sociales qui agissent sur ces dynamiques, Ribot et Peluso suggèrent de ne pas se concentrer exclusivement sur la propriété comme droit, et insistent sur la capacité de certains acteurs à « tirer profit des choses » (Ribot et Peluso, 2003 : 153). En soulignant le rôle des rapports de pouvoir<sup>13</sup>, cette lecture met en exergue :

---

soumis à un contrôle communautaire, et coexister avec des formes de régulations collectives dans la mesure où un même espace peut être composé de plusieurs ressources qui ne sont pas soumises aux mêmes règles d'accès. Ces modes d'accès sont dynamiques (*ibid.* : 226-229).

13. Jesse Ribot et Nancy Lee Peluso parlent de « faisceaux de pouvoir » en écho aux « faisceaux de droits » (2003).

- ▷ La capacité de certains acteurs à influencer sur les droits fonciers socialement acceptés, en contrôlant notamment le jeu politique. Les auteurs relèvent alors plusieurs éléments corrélés susceptibles d'affecter la capacité des acteurs à accéder et contrôler des ressources, parmi lesquelles le capital, les connaissances et la technologie, la main-d'œuvre, les marchés, mais aussi à l'autorité, l'identité (l'appartenance à un groupe, un clan, une famille, l'âge, le statut etc.) et les relations sociales. Certains entrepreneurs locaux se positionnent ainsi à l'interface entre le local et les acteurs politiques et économiques régionaux, nationaux et même internationaux.
- ▷ Le rôle des coups de forces portés par certains acteurs, pouvant défier les systèmes d'autorité existants. L'autorité et le pouvoir ne vont pas de pair. Il devient alors pertinent de discuter les situations d'accès sans droits, et de droits sans accès.

Si tous les acteurs n'ont pas les mêmes capacités d'action ni les mêmes opportunités, les conflits deviennent un objet d'intérêt majeur dans la mesure où ils expriment l'affrontement d'intérêts divergents et occupent une place centrale dans les dynamiques de transformation des communs.

### 1.3. Définir et identifier les conflits pour les communs : enjeux, trajectoire et milieu social

Le conflit est communément défini comme un antagonisme en raison de la présence de forces opposées (Cattaruzza et Sintès, 2011 : 15 ; Rui, 2022). On peut aller plus loin en différenciant les tensions, qui s'inscrivent dans les relations sociales quotidiennes, en particulier autour de la terre, des conflits, dont « *la charge de violence symbolique ou physique dépasse ce qui est considéré comme tolérable dans les relations de la vie sociale quotidienne* », faisant de leur identification une question empirique (Chauveau et Mathieu, 1998). Publicisé, impliquant l'intervention d'un tiers dans la médiation en raison de la charge de violence (CTFD, 2015), le conflit « *impose l'explicitation des objets, des parties et des arguments qui en sont constitutifs ; il requiert en quelque sorte une prise de position à la fois des parties prenantes et des instances qui s'en saisissent* » (Léonard et al., 2022 : 542).

Les travaux s'accordent sur l'imbrication des conflits dans des processus de changement. Les conflits constituent en effet des moments de crises et de rupture, dont l'étude permet à la fois de se saisir de l'état de la société (conditions structurelles préalables au conflit), et des dynamiques en cours (construction de nouveaux contrats), qui se greffent sur les ordres précédents (Lund, 2017). Ils ne constituent pas nécessairement un signe de dysfonctionnement du système de régulation, mais peuvent également être une composante de ce système (Chauveau et Mathieu, 1998).

La question de l'accès à la terre et aux ressources naturelles, ainsi que de leur contrôle, est enclin à générer des conflits en raison des enjeux sociopolitiques, économiques et identitaires majeurs qu'elle représente pour les sociétés rurales des Suds. Éric Léonard, Jean-Pierre Jacob et Jean-Pierre Chauveau identifient divers registres de manifestation des conflits fonciers : « *la définition des actions socialement autorisées [...] ; le respect des obligations sociales qui conditionnent l'exercice de ces droits ; la légitimité des détenteurs de droits au regard de l'origine des droits [...] ; l'emprise spatiale des droits [...] ; les instances d'autorité ayant juridiction pour réguler les questions foncières* » (2022 : 556-557).

Les auteurs relèvent six principaux types d'enjeux et d'interactions sociales des conflits fonciers : « 1) les conflits associés au respect des obligations sociales organisant l'accès aux droits fonciers [...] ; 2) les conflits d'usage autour de ressources en accès partagé ; 3) les conflits liés aux processus et formes de marchandisation de l'accès à la terre ; 4) les conflits portant sur les limites de patrimoines fonciers ; 5) les conflits liés à la transformation et la mise en concurrence des instances d'autorité foncière ; 6) les conflits de dépossession [...] » (*ibid.* : 559). Ces différents enjeux et registres de tensions n'épargnent pas les communs. Déclarés à l'issue de « causes instrumentales » spécifiques, ils sont susceptibles de remettre en question les compromis sociaux locaux et, par conséquent ce qui fait commun (Jacob, 2007).

Ces enjeux peuvent se cumuler ou se succéder. Dans leur trajectoire, les conflits peuvent « changer de forme, être découpés en séquences, s'enchaîner (ou non) dans une gradation dont l'essor dépendra de leur environnement socio-politique et institutionnel, et donc de la temporalité dans laquelle la confrontation s'inscrit<sup>14</sup> » (Léonard *et al.* 2022 : 544). Ils peuvent également se transférer à d'autres échelles (Sahlins, 2005), pour mobiliser des registres de revendications qui traversent les débats nationaux et internationaux (tels que l'ethnicité et l'écologie). En suivant la proposition de Léonard *et al.* (2022), l'intérêt de l'étude des conflits fonciers ne réside donc pas dans l'identification exclusive de ses causes directes afin de les classer selon leur nature, ce qui, pour les deux cas sélectionnés ici, reviendrait à justifier le recours à différentes grilles de lecture. Il s'agit plutôt que de les penser conjointement, l'un à travers l'autre.

Pour cela, il faut s'intéresser simultanément :

- ▷ aux causes factuelles (ou instrumentales) des conflits qui, en créant de l'incertitude, sont source de dissensions dans les rapports fonciers et de remise en cause des communs ;
- ▷ au « milieu social associé » du conflit, c'est-à-dire la manière dont les parties prenantes construisent des réseaux, se lient à l'environnement politique et enrôlent des alliés qui leur donnent de la force (*ibid.* : 549).

Éminemment dynamiques, les conflits doivent être appréhendés avec une approche processuelle, sur des temporalités longues, alternant périodes de latences et de résurgences, durant lesquelles ils peuvent revêtir des expressions variées, qui ne se centrent pas nécessairement sur les ressources naturelles, mais dont ces dernières peuvent constituer, dans certaines conjonctures, des éléments de réactivation. Il devient particulièrement pertinent d'inspecter les chaînes de conflits dont l'objet est la redéfinition des communs, que ce soit du point de vue des usages des ressources, des règles d'accès, que du périmètre de la communauté. Il est à présent nécessaire de transposer ces réflexions théoriques au contexte spécifique des *ejidos* mexicains.

---

14. En référence au jeu, au débat et au combat décrit par Chauveau et Mathieu (1998).

## 2. CONTEXTUALISATION DE LA RECHERCHE : L'*EJIDO* ET SES COMMUNS AU PRISME DE TROIS PÉRIODES HISTORIQUES

### 2.1. L'*ejido*, une organisation sociopolitique et un régime de propriété *sui generis* semi-autonome

En 1910, en engageant la révolution qui met fin au régime autoritaire de Porfirio Diaz, après trente-quatre ans à la tête de l'État, le Mexique écrit une nouvelle page de son histoire. Le pays sortait de plusieurs décennies d'un projet modernisateur libéral qui avait participé au développement des inégalités dans le monde rural, avec une pression croissante sur les terres agricoles. Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les communautés indiennes reconnues par la Couronne espagnole ont été privées de leur statut juridique et de leurs terres, au profit des grands domaines agricoles (Meyer, 2010 : 49). La révolution a mis en lumière la crise agraire et le problème de la place de la paysannerie dans la Nation, tandis que le pays demeurait majoritairement rural : à la fin du porfiriato, onze des quinze millions de mexicains étaient des ruraux et 62 % de la population active était composée de paysans (*ibid.* : 20).

En 1917, le nouveau régime révolutionnaire nationalise la terre et inscrit la réforme agraire dans la Constitution sous l'article 27. La propriété dite « sociale<sup>15</sup> » devient le troisième régime de propriété déterminé par la Constitution, en plus de la propriété privée et publique. Elle se décline en deux modalités : l'*ejido*, formé à partir de terres dotées par l'État, en théorie à un groupe de paysans sans terre ; et la *comunidad agraria*, résultat d'un processus de restitution des terres spoliées aux communautés indiennes<sup>16</sup>, lorsque ces dernières réussissaient à démontrer leur possession, généralement à partir de titres d'origine coloniale.

La réforme agraire n'a donc pas repris exactement les formes de propriété du passé (Kouri, 2015). Elle a créé l'*ejido*, une figure juridique en charge de la régulation de l'accès aux terres, indépendante des municipalités – le troisième échelon de l'organisation territoriale, après l'État fédéral et les États fédérés. Une municipalité peut par ailleurs (et c'est le plus souvent le cas) être constituée de plusieurs *ejidos*, autour de divers noyaux de peuplement. Le caractère collectif de la réforme agraire a conduit à la formation d'une nouvelle catégorie de « sujet collectif de droit agraire », indépendante des municipalités (Baitenmann, 2001).

L'*ejido* n'a toutefois pas toujours constitué un projet politique. Initialement, il visait à répondre aux réclamations foncières de la population, sans refonder le modèle économique et agricole. Les premiers présidents postrévolutionnaires l'envisageaient comme un régime de propriété provisoire et transitoire, en attendant des conditions favorables à l'établissement de la propriété privée sans risque d'aliénation des terres, telle que la réforme libérale l'avait provoquée (Meyer, 2010 : 241 ; Morett Sanchez, 2003 : 75). L'arrivée de Lazaro Cardenas au pouvoir en 1934 a pérennisé l'*ejido*, dorénavant « conçu comme une ressource destinée à servir simultanément

---

15. Ce terme, aujourd'hui amplement employé, fait toutefois débat (Azuela, 2009). J'y reviendrai.

16. Ici, l'usage de l'expression « comunidad agraria » (communauté agraire en espagnol) se référera à la figure juridique, que je n'aborderai pas directement dans ce rapport. Employée en français, la formule fera référence à la communauté agraire ejidale. Le recours au terme de communauté, s'il peut être ambigu, voire polémique en particulier en géographie (Gouëset et Hoffmann, 2006), est tout à fait pertinent dans le cadre d'une étude sur la transformation des communs et des groupes qui en bénéficient.

*d'instrument de contrôle politique, de moyen d'organisation de la production et d'organisme de représentation des paysans » (Gordillo de Anda et al. 1999 : 13).*

L'*ejido* mexicain constitue finalement une organisation sociopolitique et territoriale, et un système de droits de propriété individuels et collectifs (Bouquet et Colin, 2009 : 303). En tant qu'organisation sociopolitique, il est gouverné par trois instances :

- ▷ une assemblée ejidale, qui réunit l'ensemble des bénéficiaires de la dotation foncière, les *ejidatarios* ;
- ▷ un comité exécutif ejidal, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier ;
- ▷ un conseil de surveillance, qui vérifie les actions du comité exécutif.

Le comité exécutif et le conseil de surveillance sont élus pour trois ans par l'assemblée ejidale.

L'*ejido* occupait une place centrale dans l'organisation des relations communautaires, au sein des noyaux de peuplement dotés, mais aussi dans la médiation avec les échelons supérieurs. Indépendante de la municipalité, les instances ejidales étaient en relation constante avec l'administration agraire (le Département des affaires agraires, puis le ministère de la Réforme agraire) et les autres instances du gouvernement fédéral (ministère de l'Agriculture, Banque de crédit agricole, entreprises publiques, etc.). Un fonctionnaire de l'administration agraire assistait aux assemblées générales des *ejidatarios* pour garantir leur validité devant la loi, tandis que les conflits étaient portés devant l'appareil judiciaire (dépendant de l'exécutif fédéral) chargé de résoudre les litiges agraires.

L'État contrôlait les flux financiers vers l'*ejido*, notamment lorsqu'il s'agissait de ressources publiques (crédits), mais aussi dans le cadre de contrat d'exploitation avec des acteurs extérieurs. Les pouvoirs publics intervenaient dans différents champs des politiques sociales et territoriales, allant des services sociaux, éducatifs, de santé, à l'aide alimentaire, en passant par la construction de chemins. L'accès aux biens et services publics étaient par ailleurs conditionné à l'affiliation des *ejidatarios* à la CNC, le syndicat paysan officiel, qui dépendait du parti d'État (Gordillo de Anda, 1999 : 15). L'*ejido* constituait ainsi un niveau privilégié pour la mise en œuvre de l'action publique, au centre d'une « *une pyramide de médiations de type clientéliste, intégrées au dispositif de l'État parti, au sein de laquelle les dirigeants de l'ejido occupent une fonction charnière et l'ejidatario, le citoyen agraire, constitue la brique de base* » (CTFD, 2012 : 5).

En tant que système de droits de propriété individuels et collectifs, l'*ejido* se composait originellement de trois grands types d'espaces, différenciés en raison de leurs ressources, et amenant à des règles d'accès distincts (Bouquet et Colin, 2009 : 303-304).

- ▷ Une zone d'habitat, où les *ejidatarios* jouissaient d'un droit d'usufruit individuel.
- ▷ Des zones de possession commune, comprenant les bois, les maquis et les pâtures. Elle a donné lieu à une allocation collective qui prenait la forme de droit d'usufruit individuel et/ou un droit à recevoir une part des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources.

- ▷ Une zone de culture sous forme d'allocation individuelle : chacun travaillait la parcelle dont il avait été doté ou qu'il avait héritée. Les *ejidos* dits « collectifs » dans le cadre de certains projets impulsés par l'État faisaient exception, comme au Yucatán, où les *ejidatarios* travaillaient collectivement des champs de sisal<sup>17</sup>. Les droits individuels sur les espaces de culture restaient toutefois conditionnés à des obligations et soumis à un contrôle des organes de décision de l'*ejido*. Par exemple, un *ejidatario* pouvait perdre ses droits individuels sur sa parcelle s'il arrêtait de la cultiver personnellement. La transmission de la possession ne pouvait avoir lieu que par héritage par un membre de la famille, l'exploitant devant vivre dans le village, se dédier à l'agriculture et ne pas posséder d'autre dotation ejidale (les droits ne pouvant être cumulés).

Dans la pratique, les *ejidos* ont développé une grande capacité à se réappropriier le cadre légal, produisant une grande diversité de configurations. Au fil des décennies, l'institution ejidale a affirmé son caractère plurifonctionnel, combinant administration des terres, représentation politique des paysans dans le cadre des canaux créés par l'État-parti, et accès aux crédits publics et aux services (Hoffmann, 1997). L'*ejido* n'a toutefois pas toujours été entendu de la même manière par les gouvernements successifs. Sa place dans les politiques publiques – et par extension des espaces ruraux dans le territoire national – a pu varier.

## 2.2. Les trois périodes clés de l'histoire des reconfigurations des ressources ejidales

L'histoire de l'*ejido* mexicain peut être divisée à grands traits en trois périodes, marquées par des changements légaux et/ou par des transformations des politiques économiques et territoriales :

- ▷ le début de la réforme agraire et la période postrévolutionnaire (1920-1960) ;
- ▷ le déploiement de l'interventionnisme d'État et des politiques pro-petites unités agricoles de type paysanne et ejidale (1970-1992) ;
- ▷ l'individualisation de l'accès à la terre et la libéralisation économique avec une mise en concurrence entre les territoires (depuis 1992).

La première débute dans les années 1920, avec la période dite postrévolutionnaire et la mise en œuvre de la réforme agraire<sup>18</sup>. Cette dernière a d'abord été modeste, n'affectant pas fondamentalement la structure agraire, ni le pouvoir économique et territorial des grands domaines agricoles, les *haciendas*. L'exploitation des terres dotées, souvent peu fertiles, permettait uniquement la reproduction de l'économie de subsistance. Avec l'arrivée au pouvoir du président Lazaro Cardenas, en 1934, l'*ejido* devient une pièce centrale de l'économie à potentiel commercial. Les terres productives des *haciendas* sont alors expropriées et redistribuées aux paysans (Bartra, 2019 : 31). Dans certaines régions, les paysans étaient intégrés au marché. Ils dépendaient alors des crédits de l'État, de l'obtention de l'eau, des intrants agricoles, et des voies de commercialisation fournies et déterminées par l'État. Mais dès les années 1940, on assiste à une « polarisation rurale » (*ibid.* : 32), les politiques donnant la priorité aux unités de

17. Avec l'arrivée de Cardenas au pouvoir et la promulgation du Code agraire de 1934, l'État pouvait intervenir pour imposer des modes d'exploitation, comme dans le cas des champs de sisal au Yucatan (Morett Sanchez, 2013 : 82).

18. La réforme agraire est inscrite dans la loi dès 1915, mais sa mise en œuvre ne débute réellement que dans les années 1920.

production de type capitaliste, au détriment des *ejidos*. Par ailleurs, entre 1940 et 1960, les terres exploitées ont augmenté de 11 %, tandis que la croissance démographique s'élevait à 59 %, entraînant ainsi une multiplication du nombre de paysans sans terre (*ibid.* : 118).

La deuxième période fait suite à la crise de l'économie rurale dans les années 1960 qui a mené, dès les années 1970, au déploiement de l'interventionnisme d'État en faveur des petites unités agricoles de types paysannes et ejidales (Villanueva Mukul, 1993). L'*ejido* redevient un outil du développement capitaliste, marquant un retour de la vision productiviste de Cardenas, avec l'augmentation des subsides et les crédits (Morett Sanchez, 2003 : 104). Dans les années 1970 et 1980, les gouvernements de Lopez Portillo (1976-1982) et de la Madrid (1982-1988) poursuivent dans cette voie avec l'instauration des prix de garantie pour les douze produits agricoles les plus importants – dont le maïs, le haricot, le blé ou encore le riz – et le contrôle de leur commercialisation et leur approvisionnement (Diego, 1998 : 22). Ces initiatives ne suffisent cependant pas à contenir l'exode rural et l'émigration vers les États-Unis.

Enfin, la troisième période succède à la crise de la dette de 1982, qui marque le début de la libéralisation de l'économie et la réduction de l'investissement public, en particulier des subventions à l'agriculture ejidale (*ibid.* : 31). En 1992, la réforme de l'article 27 de la Constitution met fin à la réforme agraire et permet, sous certaines conditions, la parcellisation et la privatisation de la propriété ejidale. Cette mesure visait notamment à stimuler le marché foncier et les investissements dans le contexte d'ouverture commerciale et de désagrarisation. Le Programme de certification des droits ejidaux et régularisation des terrains bâtis (Procede) propose de formaliser gratuitement l'individualisation des terres, première étape à leur privatisation. Les zones résidentielles sont mesurées et dorénavant régulées par le droit civil. Si les *ejidatarios* choisissent de maintenir l'*ejido* en possession commune (bien que les terres puissent en réalité être cultivées individuellement dans le cadre d'un « parcellement économique »), ils peuvent recourir à la parcellisation ultérieurement, mais à leur charge. De plus, la réforme a créé de nouveaux sujets agraires : les *posesionarios*, les paysans qui travaillent les terres ejidales, jusqu'à présent sans droits légaux, et les *avecindados*, les résidents du village, à qui des terres peuvent être louées ou vendues. Afin d'éviter une fragmentation et la concentration des terres, la loi impose un seul héritier par certificat parcellaire, tout en assouplissant les conditions de succession (Bouquet et Colin, 2009 : 319), et limite la possession des terres à 5 % de la surface totale pour un membre de l'*ejido*.

En modifiant les conditions d'insertion des *ejidos* dans le marché, les politiques déployées tout au long du xx<sup>e</sup> siècle sont susceptibles d'avoir redéfini les ressources, leurs usages et les modalités de leur appropriation, renouvelant profondément les relations entre les individus et leur environnement. L'évolution des communs et des conflits corollaires doit être étudiée à travers ces trois grandes périodes.

### 2.3. Les communs ejidaux : diversité, transformations et débats

Nous avons vu que, selon la loi, en plus des « unités de dotation » individuelles que sont les cultures et les terrains urbains, l'*ejido* est composé de ressources en accès partagé, encadrées par des règles au profit d'une communauté d'ayants droit, c'est-à-dire de communs. Mais dans la pratique, la régulation des possessions communes répondait souvent à des logiques locales, contraires à ce que stipulait la loi. Par exemple, ces espaces restaient parfois accessibles à tous les hommes de la communauté villageoise, les *comuneros*, comme cela est le cas dans les deux cas

étudiés ici. Au groupe d'ayants droit s'ajoutaient des usagers, élargissant le périmètre des communautés.

Les usages de la terre et les modes d'accès ont évolué au fil du temps. De nombreux *ejidos* ont connu des processus d'individualisation des zones de possession commune à divers degrés et époques (Barsimantov *et al.*, 2009). Cette individualisation a ensuite pu être formalisée avec le programme de certification foncière (Procede) qui a suivi la réforme de 1992, au bénéfice des ayants droit mais aussi parfois des usagers jusqu'alors non reconnus par la loi. Pour autant, les auteurs s'accordent sur le fait qu'il n'y a pas eu de disparition inextricable des communs, bien que les espaces individualisés tendent à s'étendre sur les terres communes (Perramond, 2008 ; Assies, 2008 ; Barsimantov *et al.*, 2009).

Dans une enquête conjointe du ministère de la Réforme agraire, de la CEPAL et de l'université de Berkeley portant sur 275 *ejidos* de tout le pays, Key *et al.* montrent qu'en 1994, les *ejidos* étaient composés en moyenne d'un tiers de zones d'habitat et de culture, le reste étant constitué de communs destinés au pâturage et à l'exploitation forestière, ou d'espaces agricoles sous gestion collective<sup>19</sup> (1998 : 1). Cette dernière catégorie relevait en réalité davantage d'une ressource collective exclusive que d'un commun.

Bien que ces résultats soulignent l'importance des communs, ils doivent être nuancés. Depuis la formation des *ejidos*, la délimitation entre les espaces de possession commune et individuelle a souvent été ténue, un même espace pouvant contenir différentes ressources susceptibles de relever de différents régimes de possession, suivant notamment le cycle agricole. Plutôt que de concevoir les trajectoires ejidales exclusivement en termes de « zones » comme le suggère le cadre légal, il convient de les penser en termes de ressources. Ainsi, il n'est pas exclu de trouver, dans les zones de culture où l'accès à la terre est individualisé et exclusif, d'autres ressources en accès partagé, tels que le bois de chauffe et les vaines pâtures, respectivement avant et après la récolte, en particulier dans les contextes d'agriculture itinérante.

Dès lors, la parcellisation d'un *ejido* mène-t-elle nécessairement à la disparition des communs ? Au contraire, le maintien des terres en possession commune assure-t-il un accès partagé entre les usagers ? La question se pose en particulier dans le cas des *ejidos* de la péninsule du Yucatán, où les systèmes de culture, par essartage de la forêt sèche, se prêtent à des formes d'individualisation de la propriété utile, avant que le recrû ne conduise à un retour de la terre au « commun » de la propriété éminente de l'*ejido*. Quels communs se maintiennent et lesquels disparaissent en fonction de la parcellisation ou du maintien de la possession commune ? Comment se reconfigurent-ils ? Key *et al.* font l'hypothèse que les communs improductifs, c'est-à-dire qui ne génèrent pas de revenus pour la communauté, rencontrent des difficultés en termes de coopération entre les acteurs, augmentant finalement les chances de parcellisation des terres (*ibid.* : 42). De ce point de vue, si la trajectoire foncière des *ejidos* avant et après la réforme de 1992 est une question empirique, le maintien ou non de communs serait lié à leur insertion dans le marché.

À la suite de la réforme de 1992, plusieurs auteurs ont discuté le caractère « social » du régime de propriété ejidale dans le nouveau panorama néolibéral. Juan Carlos Pérez Castañeda et Horacio

---

19. Key *et al.* soulignent cependant que les situations restent très disparates : les terres communes représentent 90 à 100 % de 18,1 % des *ejidos* étudiés, tandis que 20 % d'entre eux n'en possèdent pas (*ibid.* : 4).

Mackinlay argumentent « *que l'appartenance des propriétés ejidales et communales au secteur social [en tant que catégorie juridique] est une chose et que leur configuration en tant que modèles de propriété sociale en est une autre* », avant de conclure qu'au Mexique « *la propriété sociale agraire n'existe plus* » (Pérez Castañeda et Mackinlay, 2015 : 47). Selon les auteurs, avant 1992, le caractère patrimonial des droits, les obligations de maintenir la terre en exploitation et de la cultiver soi-même, ainsi que le caractère non cumulatif des droits « *donnaient à la propriété ejidale et communale un contenu social effectif, orienté à la fois vers la protection de la famille paysanne et du noyau agraire, ainsi que vers la satisfaction de l'intérêt général de la population, notamment en termes de production alimentaire pour le marché intérieur* » (*ibid.* : 51). Les auteurs soutiennent finalement que, bien que la terre n'ait pas été systématiquement privatisée, l'abrogation des obligations par la réforme de l'article 27 de la Constitution et la concentration des terres entre quelques ayants droit, par rapport à la population totale des villages, en font une forme de propriété privée. Antonio Azuela avance toutefois que l'*ejido* a toujours constitué une forme de propriété privée (Azuela, 2009), fondée sur une logique d'exclusion d'une partie de la population villageoise, en raison d'une hiérarchisation des régimes locaux de citoyenneté (Léonard et Velázquez, 2010).

Ces discussions font plus largement écho aux débats et ambiguïtés qui traversent les études sur les communs et la conception des communautés<sup>20</sup>, et la difficulté de catégoriser la propriété comme « sociale » ou « privée ». D'une part, les communs sont loin de constituer des espaces en accès libre, sans régulation, ou parfaitement égalitaire : ils impliquent aussi des exclusions (Lavigne Delville *et al.*, 2022). D'autre part, les discussions de Pérez Castañeda, Mackinlay et Azuela portent sur le cadre légal. Or, ce dernier n'a cessé d'être réapproprié localement. Dès lors, la réforme de 1992 a-t-elle effectivement mis un terme aux pratiques locales qui permettaient de conserver ces biens communs ?

Afin de sortir de ces ambiguïtés récurrentes, j'ai choisi ici de me concentrer sur les communs du point de vue des droits opérationnels selon Schlager et Ostrom (1992), relatifs à l'accès aux ressources. Ce rapport veut documenter la transformation concrète des communs – des ressources, des règles d'accès et de la communauté qui jouit de cet accès –, pour mettre à l'épreuve le postulat de leur disparition systématique.

Dans la pratique, le nouveau cadre légal a donné lieu à des situations diverses. Il n'y a vraisemblablement pas de liens mécaniques entre le caractère commun ou individuel de la possession foncière et les obligations sociales. L'individualisation de l'accès à la terre n'engendre pas nécessairement une soustraction au contrôle communautaire, de même que la permanence de la possession commune n'assure pas son maintien. À ce sujet, les trajectoires des deux *ejidos* sélectionnés pour cette étude seront particulièrement éclairantes. Nous verrons que malgré la parcellisation formelle de la majeure partie des terres de San Lorenzo Albarradas, l'accès à la terre reste conditionné à des obligations sociales structurées autour de nouvelles formes de communs. À l'inverse, le maintien des terres en possession commune à Chocholá s'est accompagné d'un affaiblissement et d'une quasi-disparition des obligations sociales qui régulent l'accès à la terre, processus qui a finalement pu induire des formes de privatisation.

---

20. En partie restituées par Lavigne Delville *et al.* (2022).

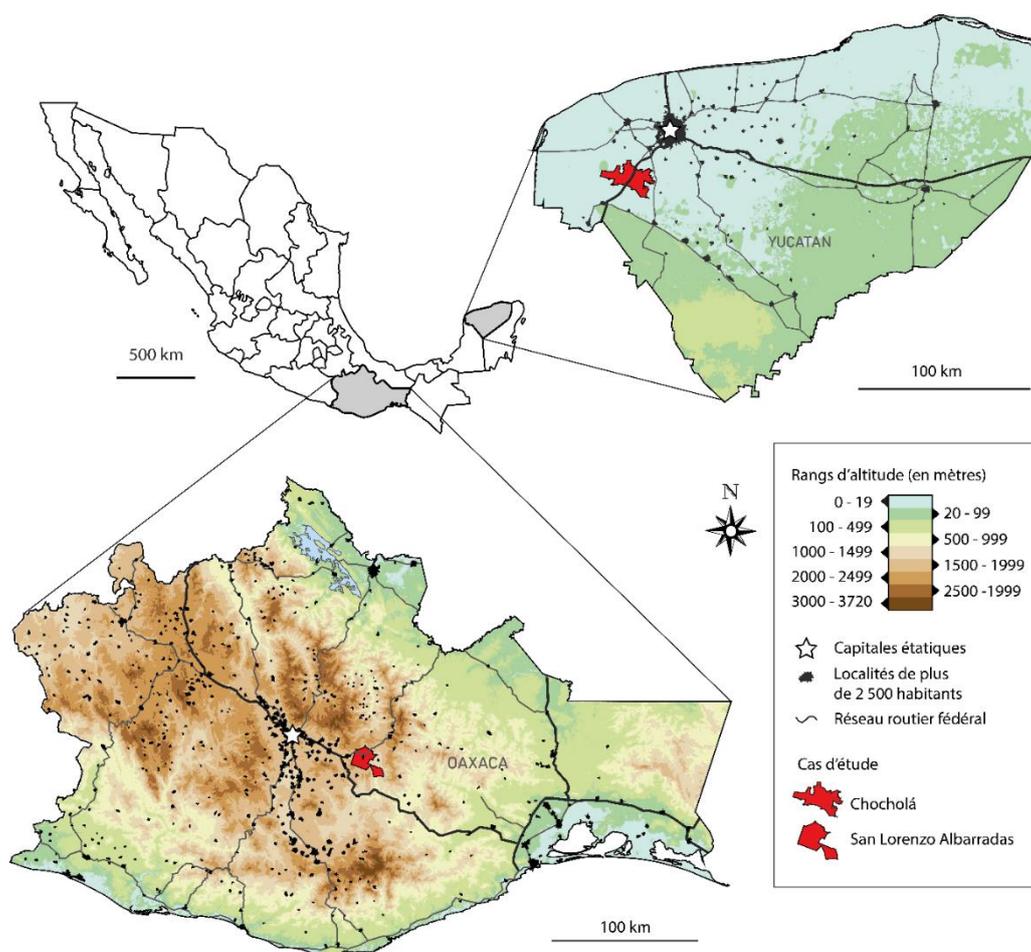
Autrement dit, l'individualisation de la terre ne remet pas nécessairement en question les systèmes d'autorité qui contrôlent son accès, et ne mène pas systématiquement à la disparition des communs, qui peuvent exister sous différentes modalités. Il convient de dépasser la tentation simplificatrice qui reviendrait à considérer que la parcellisation des *ejidos* revient à une disparition des communs, alors que le maintien des terres en possession commune serait le signe de leur vitalité.

### 3. PRÉSENTATION DES CAS D'ÉTUDE : DEUX *EJIDOS* EN CONFLIT DANS LE SUD DU PAYS

#### 3.1. Deux *ejidos* de *pueblos* en conflit dans des contextes agroenvironnementaux similaires

Pour réaliser cette étude, j'ai choisi de m'intéresser à deux *ejidos* : San Lorenzo Albarradas et Chocholá, localisés dans les municipalités éponymes, respectivement dans les États de Oaxaca et du Yucatán (carte 1).

Carte 1 - Localisation des deux cas d'étude



Réalisation personnelle.

Depuis les années 2000, tous deux sont le théâtre de conflits autour de ressources communes, qui divisent les communautés d'ayants droit et affectent, de manière plus générale, les habitants des noyaux de peuplement qui les composent.

- ▷ Le premier conflit, celui de San Lorenzo Albarradas, a explosé en 2003 après qu'un groupe d'*ejidatarios* se soit accaparé la première ressource économique de l'*ejido* : les cascades pétrifiées, mondialement connues, du site Hierve el agua<sup>21</sup>. Ce conflit traduit une fracture au sein de la communauté agraire, opposant d'une part les *ejidatarios* résidant dans une localité de l'*ejido* qui se sont approprié le site touristique disputé, et, de l'autre, les *ejidatarios* du chef-lieu du municipe et de l'*ejido*, instances qui ont la tutelle légale sur les cascades pétrifiées. En 2004, il a mené à un affrontement violent, laissant plusieurs blessés.
- ▷ Le second, le conflit de Chocholá, s'est déclaré en 2008 à la suite de débats sur la possibilité d'individualiser la propriété ejidale et de l'ouvrir au marché foncier formel. Il explose de plus belle en 2012, après la vente de trois parcelles à un groupe d'entrepreneurs locaux. Il oppose actuellement deux groupes d'*ejidatarios* habitant le même village. Le premier est partisan de l'individualisation formelle de la propriété et de l'usage de la terre, ainsi que de la libre marchandisation du foncier ejidal, toutes rendues possibles par la nouvelle loi agraire. Au contraire, le deuxième groupe s'y oppose, donnant lieu à une importante polarisation des membres de l'*ejido* et plus largement de la population de ce municipe, concentrée dans le chef-lieu.

Malgré les différences apparentes entre ces deux conflits, qui pourraient justifier le recours à deux approches distinctes – le premier sous l'angle des conflits historiques entre villages, caractéristiques du Oaxaca (Arellanes Meixueiro, 2002 ; Romero Frizzi, 2011), et le deuxième du point de vue des conflits entre groupes autochtones mayas et les acteurs du capitalisme, classique dans les études sur le Yucatán (Magaña Canul, 2019 ; Velázquez Solís, 2021) – j'argumente qu'une grille de lecture commune est pertinente. Cette démarche est motivée, à la manière d'Éric Léonard, Jean-Pierre Jacob et Jean-Pierre Chauveau, non pas par une volonté de rechercher dans les conflits des causes univoques, mais plutôt de les comprendre en tant qu'objets dynamiques, imbriqués dans les processus de changement, afin d'en déceler les enjeux et les logiques de mobilisation (Léonard *et al.*, 2022).

Les deux cas présentent par ailleurs des similarités. Avant la réforme agraire, la population rurale du Mexique se répartissait dans des noyaux de peuplement pouvant relever de différents statuts politiques, essentiellement des *haciendas* – les grands domaines agricoles intégrant des villages de travailleurs agricoles –, et des *pueblos*, c'est-à-dire des communautés politiques indépendantes, d'origine coloniale, régies par un gouvernement local. La formation des *ejidos* s'est greffée à cette réalité territoriale, sans toutefois coïncider parfaitement. Les deux cas retenus pour cette étude sont des *ejidos de pueblo* (Chardon 1961, cité par Othon Baños Ramirez, 1989 : 214). Ils se différencient donc des *ejidos d'hacienda*, formés par la dotation foncière aux villages issus du démantèlement et de l'émancipation des noyaux de peuplement des *haciendas*, et des

---

21. Hierve el agua signifie « l'eau qui bout ». Le site doit son nom au phénomène produit par la résurgence de l'eau qui, naturellement sursaturée en carbonate de calcium, émet des bulles et donne l'impression d'être en ébullition. Au fil du temps, le dépôt de ces minéraux a formé des cascades « pétrifiées ».

*ejidos de colonisation*, en faveur de groupes paysans nouvellement installés sur les frontières agraires (tableau 1).

**Tableau 1 - Les mécanismes d'accès à la terre lors de la réforme agraire**

Origine du peuplement	Action légale	Figure juridique
<b>Pueblos</b>	Avec documentation historique prouvant la possession des terres	Restitution <i>Comunidad agraria</i>
	Sans documentation historique attestant la possession des terres	Dotation <i>Ejido</i>
Villages d' <i>haciendas</i>	Dotation	<i>Ejido</i>
Nouveaux noyaux de peuplement dans le cadre des politiques de colonisation	Dotation	<i>Ejido</i>

Réalisation personnelle.

À l'époque coloniale, les *pueblos* ont joui de communs (alors appelés « *ejidos* », en référence à leurs pendants des communautés castillanes) qui permettaient la reproduction des ménages ruraux. Ces communs ont postérieurement été attaqués et démantelés au cours des réformes libérales du XIX<sup>e</sup> siècle (Martínez de Codes, 2003). Mais les *ejidos* sont restés les symboles référentiels des « communautés rurales » comme espaces sociopolitiques, d'appartenance mais aussi de régulation, notamment de la ressource foncière. Dans ce contexte, la notion d'*ejido* a structuré les demandes de réforme agraire et les aspirations de justice sociale pour les communautés rurales historiques, en particulier dans les régions indiennes du sud du pays, que la spoliation ait été démontrée ou non.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les terres exploitées par les villageois de Chocholá comme de San Lorenzo ont été subtilisées par les *haciendas*. Cela ne signifie pas que les habitants ont cessé pour autant d'y exploiter les ressources. L'accès aux terres était convenu dans le cadre d'accords tels que les baux de métayage, ou revendiqué, ce qui a pu, dans un cas comme dans l'autre, donner lieu à des conflits opposants les habitants des villages aux grands propriétaires terriens<sup>22</sup>. Au début de la réforme agraire, aucun des deux *pueblos* considérés n'a pu démontrer la (dé)possession historique de ses terres, faute de titres de propriété pouvant appuyer la possibilité d'une restitution (formation d'une *comunidad agraria*) plutôt qu'une dotation ejidale.

22. AGEY, Fondo Justicia Civil 1876-1890, Sección Civil, Serie Juzgado Cuarto de Paz de lo Civil, volumen 43, expediente 29, 1879; AGEY, Fondo Secretaría general de gobierno, Sección Conflictos y límites, caja 80, expediente 3, 1898.

À la veille de la révolution, les deux *pueblos* possédaient néanmoins légalement des terres à proximité immédiate des villages.

- ▷ À Chocholá, une politique de l'État du Yucatán a procédé à la parcellisation de 4 210 hectares au bénéfice des chefs de famille du village, et leur incorporation au régime de propriété privée<sup>23</sup>. En réalité, cette politique n'a bénéficié qu'à une frange de la population en capacité d'investir dans des petites exploitations d'élevage ou de culture du sisal, le reste des paysans, producteurs de maïs itinérants sur les terres de l'*hacienda*, n'ayant pas montré d'intérêt pour l'accès à la propriété privée.
- ▷ À San Lorenzo Albarradas, 751 hectares ont été achetés par les habitants à l'*hacendado* voisin, à l'issue d'un litige qui les opposait<sup>24</sup>. Un acte est rédigé devant un juge de première instance, mais le titre de propriété brûlera dans un incendie en 1918. Localisées sur la frange ouest/sud-est du village, ces terres couvrent des espaces forestiers et des maquis stériles. Elles ne seront formellement certifiées par l'administration agraire qu'en 1975, sous la figure de la *comunidad agraria*.

Je ne rentrerai pas dans le détail des dynamiques foncières avant la réforme agraire, mais ces quelques éléments permettent d'appréhender le contexte général dans lequel intervient la formation des *ejidos*.

Les deux *ejidos* sélectionnés partagent un autre point commun, et pas des moindres pour l'étude de l'évolution des ressources, en particulier dans le contexte de requalification des espaces ruraux : des conditions environnementales difficiles, avec des sols relativement pauvres et secs, sur un relief karstique, ce qui en fait des milieux adaptés à la culture de l'agave, mais beaucoup plus contraignant pour l'agriculture vivrière. Les conditions climatiques des deux régions se caractérisent par une saison des pluies, s'étalant de mai à octobre, et une saison sèche le reste de l'année.

- ▷ L'*ejido* de San Lorenzo Albarradas, dans les vallées centrales de Oaxaca, est au cœur d'une région montagneuse, avec un important dénivelé. Les terrains accidentés et rocaillieux ne permettent pas l'utilisation de machines agricoles (photo 1). Seuls deux modestes cours d'eau sont permanents, et ne traversent qu'une partie de l'*ejido*, qui tire parti de canaux d'irrigation.

---

23. AGEY, Fondo Poder Ejecutivo, Sección Gobierno del Estado, Serie Planos y tierras, Caja 2, Volumen 2, expediente 14, 1909.

24. AGEO, Fondo Asuntos Agrarios, Serie XII, Sección Archivo de pueblos, Caja 114, expediente 1, 1922.

Photo 1 - Des plants d'agaves et des palmiers adaptés au milieu de San Lorenzo Albarradas



Crédit : KR, 2022.

- ▷ Le nord-ouest du Yucatán, où se trouve Chocholá, se distingue par l'homogénéité du milieu. Située au niveau de la mer, la région est couverte de forêt tropicale basse, avec beaucoup de ronces, sur un substrat rocheux (photo 2). L'agriculture itinérante s'est affirmée comme la technique la plus adaptée aux contraintes du milieu. La région est célèbre pour ses cenotes, dont certains en surface, connectés par des rivières souterraines. Ces puits naturels constituent l'unique source d'eau douce de la péninsule du Yucatán.

Photo 2 - La forêt tropicale basse à Chocholá



Crédit : KR, 2018.

Les composantes des écosystèmes sont un élément important de l'analyse des communs. Elles mettent à disposition des matières susceptibles d'être valorisées comme ressources au centre de l'organisation des rapports fonciers (Colin *et al.*, 2022 : 43 ; Lavigne Delville *et al.*, 2022 : 201). Les caractéristiques environnementales, et en particulier la capacité de rendement et de régénération des terres, sera un élément fondamental pour l'étude de la transformation des espaces ruraux et de leur intégration à l'économie mondiale à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, qui plus est dans un contexte de différenciation accrue entre l'agriculture paysanne de subsistance et l'agriculture d'exportation, principalement destinée au marché nord-américain.

### 3.2. Depuis la réforme agraire, des trajectoires sociopolitiques et économiques distinctes

Au début du <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle, les deux cas d'étude présentent un certain nombre de différences, principalement au niveau de l'organisation politique du territoire ejidal et des activités économiques, affectant par ailleurs les modes de vie.

- ▷ Sur le plan politico-territorial, le chef-lieu de Chocholá est resté l'unique localité de la municipalité après l'abandon de l'*hacienda* localisée sur ses terres. La municipalité de San Lorenzo Albarradas a au contraire vu se multiplier les villages (*ranchos*) implantés sur son territoire. Deux d'entre eux ont pris de l'importance, jusqu'à obtenir une représentation politique. Le premier, s'est établi sur l'emplacement de l'ancien centre de l'*hacienda* de San Bartolo, abandonné au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle puis progressivement repeuplé après la réforme agraire. Le deuxième, prend place sur un ancien site d'élevage qui, avant la réforme agraire, dépendait de la juridiction de l'*hacienda* de Xaagá (tableau 2). Les dynamiques politiques et démographiques associées au développement, ou non, d'autres villages sur le territoire ejidal, ont entraîné des conséquences sur la répartition des membres des communautés agraires et l'émergence d'intérêts divergents au regard des ressources de ce territoire (tableau 3).

**Tableau 2 - Composition des municipalités de Chocholá (Yucatán)  
et de San Lorenzo Albarradas (Oaxaca)**

Municipe	Site de peuplement	Catégorie administrative	Représentant politique	Population (2020)	Population totale
<b>Chocholá</b>	Chocholá	Chef-lieu municipal	Président municipal	4 847	4 863
	Hameaux d'une habitation	Sans statut	Sans représentation	16	
<b>San Lorenzo Albarradas</b>	San Lorenzo Albarradas	Chef-lieu municipal	Président municipal	1 550	2 971
	San Isidro Roaguía	Agence de police	Agent de police	452	
	San Bartolo Albarradas	Agence de police	Agent de police	217	
	Santa Ana del Rio*	Agence municipale	Agent municipal	530	
	Hameaux	Sans statut	Sans représentation	222	

\* Dans les années 1960, Santa Ana del Rio s'émancipe du municipe de San Juan del Rio pour rejoindre celui de San Lorenzo Albarradas. Il s'agit d'un pueblo historique, avec sa propre communauté agraire, indépendante de l'ejido de San Lorenzo. Le village ne sera donc pas pris en compte dans cette étude.

Réalisation personnelle d'après les données de l'INEGI (2020) *Censo de Población y Vivienda* et l'*Archivo histórico de localidades geoestadísticas*, consultés le 16/12/2021.

**Tableau 3 - Types de propriété foncière dans les municipes de Chocholá et de San Lorenzo Albarradas**

Municipe	Régime de propriété		Division	Ayants droit
Chocholá	Propriété privée		Zones urbaines	Propriétaires des terrains
			Terres possédées avant la révolution	Propriétaires des terrains
			Terres des anciennes <i>haciendas</i> non affectées par la réforme agraire	Propriétaires des terrains
	Propriété sociale	Propriété ejidale	<i>Ejido</i> de Chochola	<i>Ejidatarios, posesionarios</i> et <i>avecindados</i> du chef-lieu et des hameaux de Chocholá
San Lorenzo Albarradas	Propriété sociale		Zones urbaines	Propriétaires des terrains
		Propriété ejidale	<i>Ejido</i> de San Lorenzo Albarradas	<i>Ejidatarios, posesionarios, avecindados</i> et résidents de San Lorenzo Albarradas, San Isidro Roaguía, San Bartolo Albarradas et des nombreux hameaux
	Propriété communale		<i>Comunidad</i> de San Lorenzo A.	<i>Comuneros</i> de San Lorenzo A.
			<i>Comunidad</i> de Santa Ana del Rio*	<i>Comuneros</i> de Santa Ana del Rio*

\* Voir note du tableau 2.

Réalisation personnelle.

- ▷ Sur le plan économique là aussi les trajectoires des deux ejidos se sont différenciées. À la fin du xx<sup>e</sup> siècle, la population de San Lorenzo Albarradas dépendait encore grandement des activités agricoles, notamment de l'agriculture vivrière. À l'inverse, Chocholá, longtemps dépendant de la culture d'exportation du sisal, s'est progressivement tourné vers les activités du secteur secondaire et tertiaire, le village étant particulièrement affecté par la métropolisation de la capitale régionale, Mérida, localisée à une trentaine de kilomètres (tableau 4).

**Tableau 4 - Évolution de la structure de l'emploi à Chocholá et à San Lorenzo**

Municipe	Activités économiques	1990	2000
Chocholá	Activités agricoles	46,2 %	24,9 %
	Industrie, construction et transport	26,2 %	41,2 %
	Commerces, services et emplois administratifs	25,5 %	33,1 %
San Lorenzo A.	Activités agricoles	77,8 %	64,9 %
	Industrie, construction et transport	11,6 %	21,9 %
	Commerces, services et emplois administratifs	4,8 %	9,9 %

Réalisation personnelle d'après les données de l'INEGI (1990) *XI Censo general de población y vivienda* et (2000) *XII Censo general de población y vivienda 2000*.

Ce constat suggère de s'intéresser aux conflits à la lumière des trajectoires territoriales qui se manifestent par des configurations politiques, démographiques et économiques distinctes. Il s'agira de comprendre comment deux contextes initialement relativement semblables ont abouti à des situations fort distinctes, et comment ces dernières ont été traversées par des conflits qui, bien que différents, ont des temporalités similaires.

### 3.3. Les évolutions des ressources partagées, les fragmentations communautaires et la transformation des communs : retracer le fil de deux conflits ejidaux

À San Lorenzo Albarradas comme à Chocholá, la réforme agraire a donné lieu à la formation de deux communautés agraires autour de deux villages, centres politiques historiques de communautés villageoises. Dès l'origine, les limites entre les communautés villageoises historiques, c'est-à-dire les personnes vivant dans un même centre politique, et les nouvelles communautés agraires (les détenteurs des droits sur les terres ejidales) ne coïncidaient pas parfaitement, dans la mesure où, selon la loi, seuls les chefs de famille également paysans sans terre étaient éligibles à la dotation foncière.

Dans la pratique, nous avons vu que les communs ejidaux bénéficiaient en réalité à une communauté que l'on pourrait qualifier de paysanne<sup>25</sup>, composée des villageois qui vivaient du travail de la terre (ou de l'exploitation des ressources naturelles), qu'ils soient *ejidatarios* ou non. La qualité de paysan était alors aux fondements des droits d'accès aux communs.

Mais en agissant sur les hiérarchies locales, la transformation des contextes politiques, démographiques et économiques tout au long du xx<sup>e</sup> siècle a pu déstabiliser ces compromis sociaux. Cela a engendré des tensions entre différentes conceptions de la communauté, en

25. Je m'inspire de la distinction faite par Juan Carlos Pérez Castañeda entre la communauté villageoise (ou rurale selon les termes de l'auteur), en référence à un groupe d'individus vivant dans un même centre politique (les ruraux), la communauté agraire, dont les membres partagent la propriété foncière (les *ejidatarios*), et la communauté paysanne, qui évoque autant une activité économique qu'un mode de vie (les paysans) (Pérez Castañeda, 2022 : 211).

fonction des critères qui les définissent : l'appartenance à un village, le statut légal, le travail réel de la terre...

À partir des deux cas sélectionnés, et en s'appuyant sur le cadre conceptuel exposé précédemment, ce rapport met en évidence comment, à différents moments de l'histoire de l'évolution des ressources, les communs ejidaux et le périmètre des communautés ont été sujet à des processus de redéfinition, sources de conflits.

## **4. ENQUÊTE DE TERRAIN ET PRODUCTION DES DONNÉES**

### **4.1. Les séjours sur les terrains**

Les résultats de ce rapport sont le fruit de deux enquêtes de terrain réalisées au cours de plusieurs séjours au Mexique.

Le premier séjour a eu lieu en 2018 et a duré quatre mois, lors d'un master en étude comparative du développement à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Centré exclusivement sur le cas de Chocholá, il m'a permis une première familiarisation avec la thématique ejidale au Mexique et une immersion sur le terrain, pendant laquelle j'ai pu expérimenter et affiner des méthodes qualitatives.

Le deuxième et principal terrain a duré un an (octobre 2021-septembre 2022) dans le cadre d'une thèse de doctorat en géographie à l'EHESS. Ce séjour a permis d'intégrer un second cas d'étude à la recherche, San Lorenzo Albarradas, d'y réaliser une enquête de longue durée, puis d'actualiser les données relevées en master à Chocholá. Enfin, le dernier séjour a eu lieu en août 2023, afin de consulter les archives agraires relatives aux deux cas étudiés, localisées à Mexico.

### **4.2. La collecte des données**

Les résultats exposés dans ce rapport ont été obtenus à l'aide des méthodes variées, entre ethnographie et observation participante, entretiens sociologiques de type biographiques et thématiques, et consultation d'archives.

D'abord, j'ai eu recours à l'ethnographie quotidienne, qui permet au chercheur de découvrir en profondeur les territoires ejidaux, vastes et composés de différentes ressources. La participation aux pratiques agricoles, telles que la fabrication du charbon de bois, le pâturage ou la culture de l'agave constitue une occasion d'échanger avec les acteurs locaux sur les règles d'accès aux ressources. Cela permet non seulement de préparer au mieux les entretiens, mais aussi de ne pas rester sur « la théorie locale du foncier » pour s'intéresser aux pratiques réelles (Colin *et al.*, 2022 : 60-61).

J'ai également observé des événements importants dans la vie politique locale, allant des réunions ejidales quotidiennes, d'assemblées générales mensuelles, à des événements plus exceptionnels comme des formations dispensées par des institutions publiques ou des organismes privés, et des manifestations devant les locaux des institutions publiques agraires (tableau 5). Les assemblées générales et les manifestations sont des épisodes clés des conflits : ces derniers y sont abordés et mis en sens par les acteurs. Les assemblées sont par ailleurs des moments de prises de décisions concernant l'adaptation des règles locales et les stratégies à adopter dans les conflits (Ostrom, 2015 [1990] : 53).

**Tableau 5 - Événements particuliers observés**

Types d'événements	Observations		
	Oaxaca	Yucatán	Total
1 Assemblées et réunions ejidales	5	8	13
2 Programmes et formations des institutions publiques (fédérales et étatiques) et d'organisations privées	4	4	8
3 Mobilisations d'organisations sociales et productives	1	7	8
4 Réunions formelles et informelles en petit comité (autorités, habitants, acteurs publics ou privés)	4	1	5
5 Sorties collectives officielles sur les terres ejidales	5	1	6
6 Rencontres et interactions entre les parties en opposition	1	1	2
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>42</b>

Ensuite, j'ai réalisé une série d'entretiens de différentes natures (tableau 6).

- ▷ Des entretiens thématiques ont été réalisés avec des chercheurs et une série d'acteurs institutionnels. Ceux-ci se répartissent en quatre catégories : les représentants des institutions fédérales, étatiques, locales (municipales et ejidales), ainsi que les acteurs privés tels que les avocats, les topographes et les associations en présence.
- ▷ Des entretiens thématiques et biographiques ont également été menés avec les acteurs locaux. Les entretiens thématiques avaient pour objectif d'éclaircir un épisode particulier de l'histoire locale ou l'organisation d'une activité précise. Les entretiens biographiques, quant à eux, visaient à comprendre les transformations territoriales à travers les trajectoires personnelles, dans leur dimension sociopolitiques, productives, migratoires et spatiales. Ces échanges se sont révélés fondamentaux pour approfondir la compréhension de l'évolution des ressources, des règles, des catégories d'ayants droit et d'usagers, et des systèmes d'autorité en place. Ils ont par ailleurs permis d'identifier les clivages et les alliances en lien avec les intérêts des différents segments de la population.

Compte tenu du format du présent rapport, tous les entretiens ne seront pas directement mobilisés, mais ils ont participé à la compréhension des dynamiques restituées ici.

**Tableau 6 - Entretiens réalisés par catégories d'acteurs et par terrains**

Catégories d'acteurs	Oaxaca	Yucatán	Total
<b>1. Chercheurs</b>	0	3	3
<b>2. Acteurs institutionnels</b>	8	11	19
Institutions fédérales	1	1	2
Institutions étatiques	1	1	2
Institutions municipales et ejidales	3	4	7
Acteurs privés (avocats, associations, etc.)	3	5	8
<b>3. Habitants</b>	54	58	112
Thématiques	14	18	32
Biographiques	40	40	80
<i>Ejido de San Lorenzo Albarradas</i>			
Groupe de San Lorenzo Albarradas	21	-	21
Groupe de San Isidro de Roaguía	12	-	12
Groupe de San Bartolo Albarradas	7	-	7
<i>Ejido de Chocholá</i>			
Groupe d'opposants aux ventes	-	30	30
Groupe de pro-ventes	-	10	10
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>72</b>	<b>134</b>

Enfin, les données collectées ont été complétées par un riche travail d'archives de nombreuses institutions. Les archives contemporaines (RAN, PA, JCAEO, voir le tableau 7) ont apporté des éléments fondamentaux sur les conflits et les dynamiques actuelles. Les archives du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (AGA, AGEY, AGEO, AHPJ) ont permis d'explorer la conflictualité passée, et faire le lien entre les différentes périodes. Les archives des bureaux ejidales et les documents détenus par les habitants ont enrichis l'ensemble de ces informations, sur le XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle.

**Tableau 7 - Archives consultées et citées dans le rapport**

Institutions	Acronyme	Objets des documents	Période historique	Localisation
<b>À Mexico</b>				
Archive générale agraire ( <i>Archivo general agrario</i> )	AGA	Archives agraires : formation des <i>ejidos</i> ; organisation ejidale (conflits, séparation d'ayants droit, etc.)	Avant 1992	Mexico
Bureau du procureur agraire ( <i>Procuraduría Agraria</i> )	PA	Conciliation des conflits agraires	xxi <sup>e</sup>	Mexico
<b>Au Yucatán</b>				
Archive générale de l'État du Yucatán ( <i>Archivo general del Estado de Yucatán</i> )	AGEY	Archives municipales, judiciaires et agraires	xix-xx <sup>e</sup>	Mérida
Registre agraire national du Yucatán ( <i>Registro agrario nacional de Yucatán</i> )	RAN	Archives agraires : utilisation et possession de la terre (changement de destination, contrats d'usufruits) ; organisation ejidale (actes d'assemblée)	Depuis 1992	Mérida
Bureau ejidal ( <i>casa ejidal</i> )	-	Archives agraires et judiciaires	xx-xxi <sup>e</sup>	Chocholá
Documents personnels des habitants	-	Archives diverses	xx-xxi <sup>e</sup>	Chocholá
<b>Au Oaxaca</b>				
Archive générale de l'État du Oaxaca ( <i>Archivo general del Estado de Oaxaca</i> )	AGEO	Archives agraires et judiciaires	xviii-xx <sup>e</sup>	Oaxaca
Archive historique du pouvoir judiciaire ( <i>Archivo histórico del poder judicial</i> )	AHPJ	Archives judiciaires	xix-xx <sup>e</sup>	Oaxaca
Registre agraire national du Oaxaca ( <i>Registro agrario nacional de Oaxaca</i> )	RAN	Archives agraires : utilisation et possession de la terre (changement de destination, contrats d'usufruits) ; organisation ejidale (actes d'assemblée)	Depuis 1992	Oaxaca
Commission de conciliation agraire du secrétariat du gouvernement de l'État du Oaxaca ( <i>Junta de conciliación agraria de la Secretaría de gobierno del Estado de Oaxaca</i> )	JCAEO	Conciliation des conflits agraires et rapports d'information	xxi <sup>e</sup>	Oaxaca
Bureau ejidal ( <i>oficina ejidal</i> )	-	Archives agraires et judiciaires	xx-xxi <sup>e</sup>	San Lorenzo
Documents personnels des habitants	-	Archives diverses	xx-xxi <sup>e</sup>	San Lorenzo

## **PARTIE II. FRAGMENTATION TERRITORIALE ET SUBORDINATION DANS LE CHAMP DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE : UN CONFLIT POUR L'ADMINISTRATION D'UN NÉO-COMMUN (SAN LORENZO ALBARRADAS, OAXACA)**

Cette deuxième partie est centrée sur la transformation conflictuelle des communs dans l'*ejido* et chef-lieu municipal de San Lorenzo Albarradas. J'analyse dans un premier temps les différentes étapes du processus de structuration du territoire de l'*ejido* au lendemain de sa formation définitive, en prêtant attention aux transformations des ressources communes et aux rapports de pouvoir inhérents à ces dynamiques. J'expose ensuite les dynamiques contradictoires à l'œuvre dans les années 1960-1980, entre la progressive émancipation politique des localités et le renforcement du pouvoir des autorités agraires autour de communs productifs, intégrés au marché. Enfin, les années 1990 marquent l'individualisation de l'accès à la terre, la réduction des communs, et l'exacerbation des contradictions communautaires entre indépendance politique et subordination dans le champ de la gouvernance foncière.

### **1. LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE EJIDAL : DYNAMIQUES SOCIOPOLITIQUES, RAPPORTS DE POUVOIR ET FORMATION D'UNE PLURALITÉ DE COMMUNS (1923-1960)**

#### **1.1. La formation d'un *ejido* et la conception initiale des communs dans une marge rurale**

Dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, le Oaxaca était un État rural, dont l'économie restait très largement centrée sur la production des communautés indiennes. Une grande partie du territoire se situait en marge des axes de communications et n'était accessible que par des sentiers et des chemins d'origine coloniale (*caminos reales*) (Arellanes Meixueiro, 2002). En plus de l'agriculture vivrière, une agriculture commerciale était pratiquée à petite échelle afin d'irriguer les marchés des bourgs régionaux où les produits sont acheminés à dos d'âne.

Telle est la situation de San Lorenzo Albarradas lorsque la réforme agraire vient mettre un terme au long conflit foncier qui opposait le village et les grands propriétaires voisins, en particulier le propriétaire de l'*hacienda* de Xaagá. San Lorenzo était alors localisé sur un axe marchand, entre l'isthme de Tehuantepec et la capitale de l'État, parcouru par des caravanes de mules, mais la production locale, en particulier des objets obtenus par le tissage des palmes, n'alimentait guère que les marchés régionaux.

La réforme agraire se fait en deux temps. La première allocation de terre par résolution présidentielle a lieu en 1923. Mille huit cent soixante hectares sont expropriés aux *haciendas*, au bénéfice de 124 chefs de famille recensés cinq ans plus tôt, pour un total de 359 habitants (tableaux 8 et 9). Tous étaient des agriculteurs sans terre, à l'exception d'un petit nombre possédant un ou plusieurs lopins des terres achetées à l'*hacendado* de Xaagá avant la révolution. La nouvelle communauté ejidale reprend ainsi les limites sociopolitiques de la communauté villageoise formée à l'époque coloniale : tous les habitants du village dépendaient de l'exploitation des ressources sur les terres environnantes, en particulier de l'agriculture vivrière et du tissage des palmes. Bien qu'il s'agît d'une dotation (et non d'une restitution), la réforme agraire accréditait de nouveau la communauté, amputée de ses terres et de son statut juridique au xix<sup>e</sup> siècle. Les terres concernées par la dotation étaient toutefois peu fertiles. Elles se composaient

de 396 hectares de terres de culture pluviale et de 1 464 hectares de maquis, caractérisées par un sol pierreux et peu profond, utilisées pour le pâturage du bétail.

**Tableau 8 - Le recensement agraire en vue de la formation de l'*ejido* de San Lorenzo Albarradas**

Étapes de formation de l' <i>ejido</i>	Année de recensement	Population totale	Chefs de famille sans terre	Exclus du droit de dotation	Dotés	Non dotés (droits préservés)
Dotation	1918	359	124	0	124	0
Extension	1934	928	180	21	93	75 <sup>26</sup>

Réalisation personnelle à partir des données du RAN-Oaxaca, expediente E-238.

**Tableau 9 - La réforme agraire à San Lorenzo Albarradas**

Étapes de formation de l' <i>ejido</i>	Haciendas expropriées	Terres de culture pluviale (ha)	Terres irriguées (ha)	Bois (ha)	Maquis (ha)	Total (ha)	Nombre de bénéf.
Dotation (1923*)	Xaagá	-	0	0	-	372	124
	San Bartolo	-	0	0	-	1 488	
<b>Total de la dotation</b>		<b>396</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 464</b>	<b>1 860</b>	
Extension (1936*)	Xaagá	-	-	-	0	4 436	93
	San Bartolo	-	-	-	0	3 120	
<b>Total de l'extension</b>		<b>756</b>	<b>-</b>	<b>6 800</b>	<b>0</b>	<b>7 556</b>	
<b>Total de l'<i>ejido</i></b>		<b>1 152</b>	<b>-</b>	<b>6 800</b>	<b>1 464</b>	<b>9 416</b>	<b>217</b>

\* Résolution présidentielle. « - » : données non précisées malgré dotation réelle.

Réalisation personnelle à partir des données de l'AGA 23/3334/1.

Avec une allocation de 7 556 hectares en 1936, la deuxième étape de la réforme agraire affaiblit définitivement les grands domaines agricoles expropriés. L'extension de l'*ejido* s'est appuyée sur un recensement de 1934, qui identifiait 180 chefs de famille sans terre parmi les 928 habitants<sup>27</sup>. L'objection du propriétaire de l'*hacienda* de Xaagá, menacé d'expropriation, mène à une révision, qui aboutit à l'exclusion de 21 personnes<sup>28</sup>. Parmi les 168 chefs de famille finalement éligibles à

26. L'archive comporte vraisemblablement une erreur de calcul puisque l'addition du nombre d'individus dotés, exclus de la dotation et dont les droits sont préservés (éligibles à une dotation ultérieure) est supérieure au recensement des chefs de famille sans terre.
27. Cette impressionnante croissance démographique s'explique par plusieurs raisons. D'un côté, par l'arrivée d'individus originaires d'autres villages et par le probable retour d'une partie des habitants qui avaient quitté le chef-lieu lors de l'épisode révolutionnaire. D'un autre côté, les chiffres masquent le fait qu'en 1918, nombre d'habitants n'avaient pas participé au recensement de peur des représailles de l'*hacendado* de Xaagá.
28. Cette exclusion repose sur le motif que dix-neuf ont déjà été considérés pour la dotation et deux personnes sont des veuves qui ne sont pas agricultrices.

l'allocation de terres, seulement 93 sont effectivement dotés en raison du manque de terres cultivables, estimées à 10 % de la superficie totale, la dotation individuelle de terres de culture ne pouvant alors excéder 8 hectares par bénéficiaire. Soixante-quinze personnes sont exclues de la dotation, mais leurs droits sont préservés en vue d'une dotation ultérieure.

Jusqu'à la formation de l'*ejido*, les habitants de San Lorenzo Albarradas devaient se contenter des terres dont ils disposaient avant la révolution. Sur les franges nord-ouest et sud-est du village, les terres de culture avaient été titrées par la municipalité au cours des années 1890, dans le cadre de la réforme foncière libérale, sous forme de lopins individuels, dont les droits s'héritaient et se vendaient librement. La zone ne devient propriété formelle qu'en 1909 lorsque l'*hacendado* arrête de disputer ces terres moyennant leur achat par les paysans<sup>29</sup>.

La réforme agraire donnait accès à de nouveaux espaces, composés de différentes ressources (carte 2).

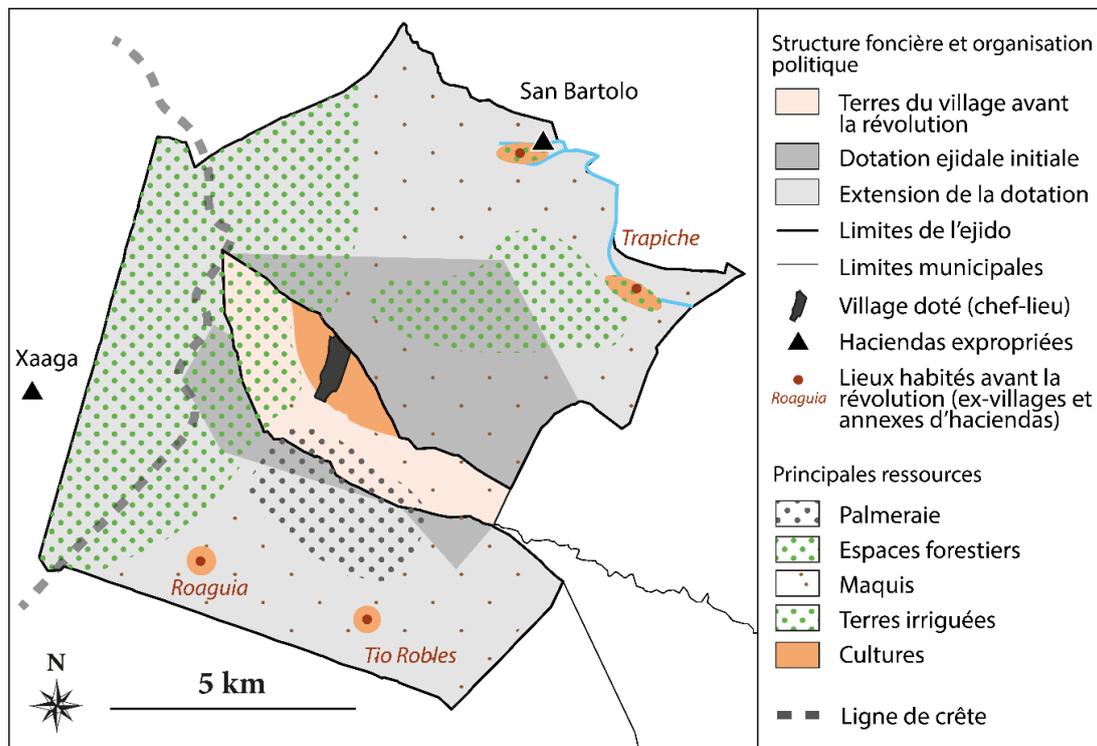
- ▷ Un espace forestier situé au-dessus du village qui fournit du bois.
- ▷ Des maquis et forêts sèches, en contrebas du village, essentiellement utilisées pour le pâturage du bétail et la collecte du bois de chauffe.
- ▷ Une palmeraie<sup>30</sup> qui fournit la matière première pour la confection de nombreux objets du quotidien des villageois (nattes, paniers...), vendus sur les marchés régionaux. Courante au nord-ouest du Oaxaca, la présence d'une palmeraie à San Lorenzo constitue une ressource unique dans les vallées centrales (photo 3).
- ▷ Des terres de cultures pluviales et irriguées, destinées à la culture du maïs et du blé. À l'exception des parcelles irriguées, les rendements de la terre étaient modestes. L'agriculture était avant tout vivrière ou destinée aux marchés des bourgs environnants. L'existence des terres de culture doit être mise en relation avec les lieux de peuplement formés sous la juridiction des haciendas. Certains ont été abandonnés au cours du violent épisode révolutionnaire (comme San Bartolo et sa localité El Trapiche, où était cultivée la canne à sucre, culture rapidement abandonnée après le départ de l'*hacendado*), et d'autres, qui ont été habités par une ou deux familles originaires du chef-lieu sans interruption, comme Roaguía.
- ▷ Des rigoles d'irrigation creusées dans la terre du temps de l'*hacienda* de San Bartolo.

---

29. AGEO, fondo secretaria general de gobierno, sección adjudicaciones, caja 33, expediente 5, 1891; AGEO, [...] expediente 1, 1922.

30. La fondation du village de San Lorenzo est étroitement liée à la palmeraie. La communauté trouverait son origine dans une politique de déplacement d'individus mixtèques, spécialisés dans la confection de tissages de palmes, mise en œuvre par l'ordre des dominicains à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, afin d'assurer la fourniture des paniers nécessaires au transport muletier sur la voie d'échanges entre l'isthme de Tehuantepec et les vallées centrales de Oaxaca (Taylor, 1998). Toutefois on ne sait pas avec certitude si les peuplements actuels de palmiers ont été intentionnellement plantés ou si le village s'est établi à cet endroit en raison de leur présence.

Carte 2 - La réforme agraire à San Lorenzo Albarradas



Réalisation personnelle à partir de l'AGA, 23/3334/1, s/f. et observations de terrain.

Photo 3 - La palmeraie de San Lorenzo Albarradas



Crédit : KR, 2022.

Ces ressources pouvaient être classées en deux groupes distincts, en fonction de leurs régimes d'accès et les différentes catégories d'usagers auxquels ils s'appliquaient (tableau 10).

- ▷ D'un côté, on trouvait les terres de culture pluviale et irriguées dont l'accès était exclusif et individualisé. Ces terres ont été allouées aux *ejidatarios*, par l'attribution de droits de possession par les autorités ejidales, en théorie reconductibles et transmissibles par héritage, sauf en cas d'abandon de la parcelle. Dans ce cas, les autorités pouvaient réattribuer les droits à une autre personne. Dans la pratique, l'abandon des parcelles ne signifiait pourtant pas la perte totale de droit, même lorsqu'une autre personne l'avait investie – notamment de jeunes paysans sans droit –, avec l'accord des autorités agraires<sup>31</sup>. De fait, de nombreux conflits interpersonnels ont eu lieu entre des détenteurs initiaux de droits et des exploitants ayant occupé les parcelles laissées en friche, soit pour reconstituer la fertilité, soit du fait d'une migration temporaire<sup>32</sup>. Ces éléments témoignent alors de la conception des possessions individuelles comme propriétés fermes et permanentes<sup>33</sup>. Mais celles-ci étaient conditionnées à l'obligation de réaliser des services d'abord auprès des autorités ejidales, puis en leur sein, c'est-à-dire comme membre du comité exécutif ou du conseil de surveillance. Le refus de servir pouvait mener à la saisie de la parcelle et à la privation de droits fonciers et politiques<sup>34</sup>. En parallèle, les paysans sans droit étaient admis comme *posesionarios*, statut non reconnu par le cadre légal, mais qui correspondait à un « droit à cultiver » une ou deux petites parcelles de manière plus ou moins précaire dans l'espace local<sup>35</sup> (Bouquet et Colin, 2009 : 304). C'est la possession de plusieurs parcelles ouvertes par défrichage ou achetées à des *ejidatarios* – pratiques alors illégales – qui justifiait l'intégration à l'*ejido*<sup>36</sup>. De même, le cadre légal stipulait qu'une seule personne pouvait hériter le titre d'*ejidatarios*. Dans la pratique, dans les *ejidos* de tout le pays, il était courant que les *ejidatarios* répartissent leurs possessions entre plusieurs fils, dont un seul pourrait légalement être reconnu comme *ejidatario* et siéger dans les instances de gouvernement ejidal.
- ▷ D'un autre côté, par opposition aux possessions fermes et permanentes des parcelles cultivées, les autres ressources demeuraient communes, restant en accès autorisé à tous les habitants du village quel que soit leur statut (délégation des droits d'exploitation aux *comuneros*). Ces ressources visaient à satisfaire une partie des besoins matériels d'une population très pauvre. Les droits de vaine pâture étaient maintenus sur les résidus de récolte, ainsi que les droits de pâturage et de prélèvements de bois et de palme. Exception faite des rigoles d'irrigation, dont les droits d'exploitation étaient délégués aux membres

---

31. AGEO, [...] expediente 3, 1939.

32. Ces conflits sont tranchés par l'assemblée ejidale en faveur des détenteurs originaux des parcelles, mêmes lorsqu'ils les ont abandonnées depuis plusieurs années.

33. Des traces des ventes, pourtant illégales, viennent corroborer ce constat. AGEO, [...] expediente 1, 1922, 01/02/1947 et 27/03/1947.

34. Entretien avec S.S.M., 80 ans, *ejidatario* de Roaguía, 20/04/2022.

35 « [...] les posesionarios ne constituent pas une catégorie reconnue par le cadre légal : ils ne sont inscrits sur aucune liste officielle, ne disposent d'aucun document et ne peuvent faire valoir aucun droit si l'assemblée ejidale ou le commissaire ejidal décident de leur retirer l'accès aux parcelles qu'ils occupent de manière informelle » (Bouquet et Colin, 2009 : 304).

36. Entretien avec A.M.O, 75 ans, 11/04/2022.

de la communauté d'irrigants, qui travaillaient les parcelles irriguées. Mais ces ressources communes constituaient des « soupapes » de sécurité, c'est-à-dire des terres de réserve sur lesquelles il était possible, moyennant autorisation des autorités ejidales, d'étendre les zones de cultures pour les nouvelles générations, menant *in fine* à reconfigurer les ressources et à individualiser le régime de possession.

**Tableau 10 - Les ressources ejidales à San Lorenzo après la réforme agraire**

Espace	Usages	Autorité régulatrice	Régime de possession	Usagers	Revenus pour l' <i>ejido</i>
<b>Terres de culture pluviale et irriguée</b>	Grain	Assemblée ejidale (AE)	Individuel	<i>Ejidatarios</i> et <i>posesionarios</i> sous conditions	Non
	Fanes	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Non
<b>Maquis</b>	Pâturages	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Non
<b>Forêts</b>	Prélèvement de bois	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Non
<b>Palmeraie</b>	Palme	AE	Commune	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Non
<b>Canaux d'irrigation</b>	Irrigation	Communauté d'irrigants	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i> de la communauté d'irrigants	Non
<b>Sol urbain</b>	Habitations	AE	Individuel	<i>Avecindados</i>	Non

Comunero : tous les hommes du village de plus de 18 ans.

Réalisation personnelle.

Au lendemain de la réforme agraire, l'*ejido* de San Lorenzo Albarradas était composé de deux types de communs (tableau 11) :

- ▷ ceux divisibles, susceptibles de disparaître avec l'expansion des terres agricoles et l'intensification des activités de production (fanes, certaines terres forestières) ;
- ▷ ceux indivisibles, liés à des ressources stratégiques (eau, palmeraie).

**Tableau 11 - La typologie des communs à San Lorenzo après la réforme agraire**

Espaces	Activité	Intégration au marché	Divisibilité	Accès autorisé
Terres de culture	Vaine pâture des fanes	Faible	Non	X
Maquis	Pâturage	Faible	Non	X
Palmeraie	Artisanat en palme	Moyenne	Non	X
Espaces forestiers	Ramassage de bois de chauffe	Faible	Non	X
	Coupe de bois	Moyenne	Oui	X

Réalisation personnelle.

Les ressources restaient finalement faiblement intégrées au marché national, majoritairement destinées à l'autoconsommation, au marché local, et éventuellement régional, dans le cas des tissages de palme. Les ressources en accès partagé constituaient la majeure partie du territoire. Elles étaient l'objet d'un accès physique et d'un droit de prélèvement pour l'ensemble de la communauté villageoise. Mais, en une dizaine d'années, la croissance démographique, les dynamiques de dispersion de la population et la production de nouvelles ressources, intégrées au marché, vont transformer les communs.

## 1.2. La colonisation de l'espace ejidal, l'expansion des zones de cultures et la production de nouveaux communs intégrés au marché

En 1936, l'allocation des nouvelles terres (*ampliación* dans la nomenclature juridique de la réforme agraire) a favorisé la mobilité au sein des 9 400 hectares qui composent le territoire ejidal. Entre les années 1940 et 1970, différentes étapes de dispersion de la population et de colonisation de l'espace ejidal se sont succédé. D'abord, les treize années qui séparent les deux phases de la réforme agraire se sont accompagnés d'une croissance démographique de plus de 70 % (599 habitants en 1921, avant la réforme agraire, pour 1 020 habitants en 1940<sup>37</sup>), augmentant la pression sur les espaces agricoles dans les environs du village. Par ailleurs, la cohabitation des activités agricoles (en développement) et pastorales était source de conflits entre les habitants. Les terres de culture autour du village s'étendaient sur l'espace ejidal, en particulier à l'ouest, où les terres étaient propices à la culture du blé.

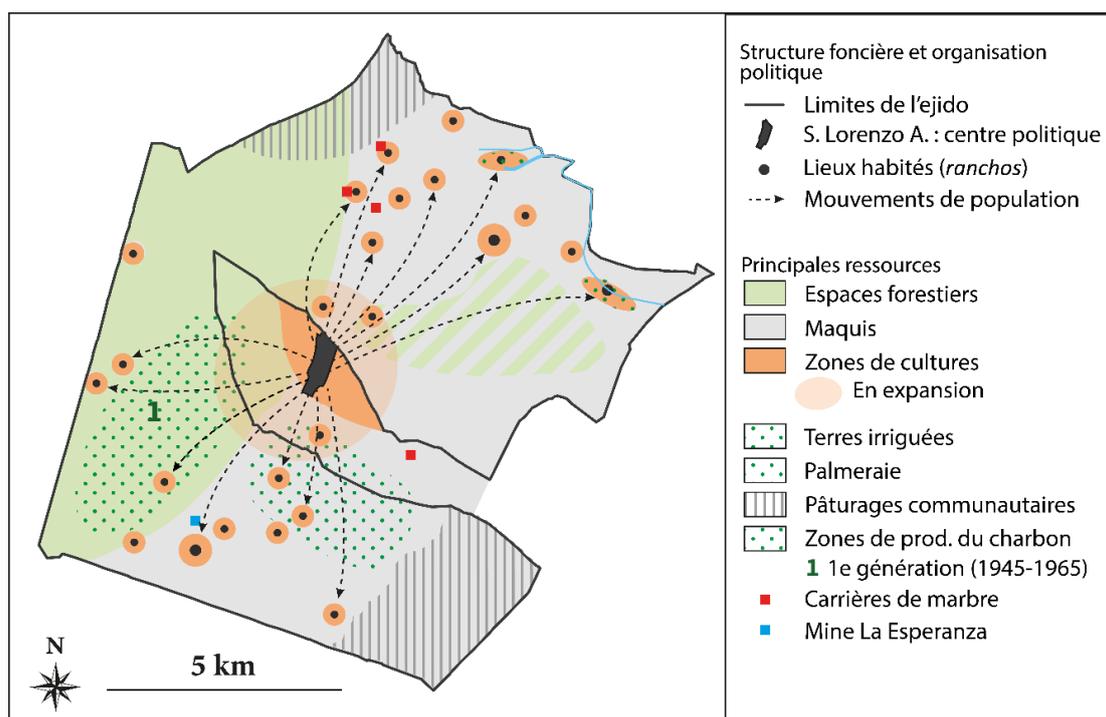
Mais la conception des possessions individuelles comme propriétés absolues et définitives va précéder la colonisation agricole des terres hautes et basses pour y installer des petites exploitations de culture et d'élevage (*ranchos*). L'existence des lieux (anciennement) habités a joué un rôle sur la manière dont les *ejidatarios* ont investi l'espace et ont conçu leur relation avec le centre politique. Les terres de l'ancienne *hacienda* de San Bartolo et de son annexe El Trapiche, au nord-est, ont été rapidement peuplées par quelques habitants de San Lorenzo, les propriétaires

37. Departamento de la estadística nacional (1927), *Censo general de habitantes del Estado de Oaxaca del 30 de noviembre de 1921* ; Secretaría de la economía nacional (1948), Dirección general de estadística, *Censo de población del Estado de Oaxaca de 1940*.

ayant quitté les lieux après la révolution. Plusieurs *ranchos* ont été établis, dont trois à proximité du cœur de l'ancienne *hacienda*, qui bénéficiait de parcelles irriguées.

En revanche, il faut probablement attendre les années 1940 pour que la population s'installe plus systématiquement dans les espaces reculés de l'ancienne *hacienda* de Xaagá, au sud de San Lorenzo. Les conflits avec le propriétaire persistaient dans les années 1930 jusqu'au démantèlement total de l'*hacienda* en 1939, avec la dotation de l'*ejido* de Xaagá aux anciens travailleurs du domaine<sup>38</sup>. Cette dotation assurait une plus grande sécurité foncière à San Lorenzo Albarradas, en permettant la résolution momentanée de l'épineuse question de la possession de Roaguía, une ancienne annexe de l'*hacienda* peuplée à l'origine par quelques ouvriers agricoles et métayers, et qui était au centre des conflits entre celle-ci et San Lorenzo depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Les familles d'éleveurs qui travaillaient les terres de Roaguía<sup>39</sup> du temps de l'*hacienda* ont formalisé leurs possessions, tandis que d'autres s'y sont installés pour avoir accès à la terre, formant de nouveaux petits *ranchos* sur l'étendue du territoire ejidal, notamment à proximité des sources d'eau<sup>40</sup> (carte 3).

Carte 3 - Le territoire ejidal de San Lorenzo Albarradas à la fin des années 1950



Réalisation personnelle à partir des données de l'AGA, 23/3334/1, s/f., des observations de terrain et des entretiens.

38. AGEO, asuntos agrarios X justicia, carpeta 38, expediente 15, 1933; AGEO, fondo asuntos agrarios, serie XII, sección archivo de pueblos, caja 246, expediente 3, 1939.

39. Aujourd'hui San Isidro Roaguía.

40. Entretien avec S.S.M., 80 ans, *ejidatario* de Roaguía, 23/06/2022.

L'éloignement du village de San Lorenzo présentait des avantages économiques et politiques. Sur le plan économique, cela permettait d'accéder à diverses ressources de possession individuelle et commune, telles que les terres de cultures, les maquis pour l'élevage, les zones forestières et les canaux d'irrigation. Les éleveurs disposaient alors d'un vaste espace pour leur bétail, sans conflits liés aux dommages potentiels des cultures proches du village. Politiquement, l'éloignement offrait une relative autonomie vis-à-vis du contrôle exercé par le chef-lieu, permettant d'échapper aux réseaux de pouvoir et à la mainmise des détenteurs de ce pouvoir, ainsi qu'aux réseaux clientélistes.

Parallèlement, l'expansion des zones de cultures depuis le centre et la dispersion de la population grignotaient les forêts basses et les maquis communs, au profit des possessions individuelles. Dans ce contexte, en 1945, un groupe de dix-sept éleveurs, majoritairement installés à Roaguía, demandent la délimitation d'un pâturage commun, à environ trois kilomètres au sud du village<sup>41</sup>. Quarante-quatre cultivateurs du chef-lieu réclamaient les mêmes terres pour y établir des cultures<sup>42</sup>. Ce conflit intégrait une dimension générationnelle liée à l'exercice du pouvoir : les éleveurs, secteur le plus capitalisé de l'*ejido*, ont dirigé l'*ejido* et le municipe dans les années 1930, tandis que les cultivateurs accèderont au pouvoir dans les années postérieures au conflit.

Finalement deux pâturages communautaires sont délimités, excluant les cultures. Cela a conduit à une nouvelle régulation pour cette ressource commune dont les droits d'exploitation étaient à présent délégués aux *ejidatarios* détenteurs de bétail. Selon la loi, qui ne sera jamais appliquée, ces derniers devaient régler à l'*ejido* une redevance par bête au profit d'un fond commun<sup>43</sup>. L'activité se développera et atteindra en 1963, un cheptel de 1 145 bovins, 2 179 chèvres, 426 ânes et 223 chevaux<sup>44</sup>.

En parallèle, l'*ejido* interdit la circulation du bétail dans la palmeraie afin d'assurer le renouvellement de la ressource. Le prélèvement des palmes était alors réalisé par les habitants, sous la supervision des membres du bureau ejidal à certaines périodes de l'année, moyennant une coopération à l'*ejido*<sup>45</sup>. Avec les bénéfices de la vente de la palme, l'*ejido* procède à l'électrification du chef-lieu.

L'exploitation forestière s'est également affirmée comme une composante importante des politiques de développement agricole nationales, entraînant une grande diminution des forêts, en incapacité de se régénérer (Warman, 2001 : 124). L'administration agraire a particulièrement soutenu la production de charbon de bois à des fins commerciales dans les espaces forestiers reculés. L'activité était importante dans les massifs forestiers du Oaxaca, majoritairement détenues par des communautés agraires (Gonzalez Rios, 2002).

Accompagné par des fonctionnaires de l'État, l'*ejido* de San Lorenzo Albarradas signe un contrat avec une tierce personne pour commercialiser le charbon dans l'État de Puebla<sup>46</sup>. Cette activité offrait des opportunités de travail flexibles aux habitants, adaptées au rythme du cycle agricole,

---

41. AGEO, Fondo Asuntos Agrarios, Serie XII, Sección Archivo de pueblos, Caja 114, expediente 1, 1922.

42. AGEO, [...] exp. 1, 1922, 30/09/1945.

43. AGEO, [...] exp. 1, 1922, 03/10/1945.

44. Archives du bureau ejidal, en date du 18/06/1963.

45. Entretien avec A.M.O., 75 ans, 11/04/2022.

46. AGEO, Fondo Asuntos agrarios, Serie V, Legajo 905, expediente 8, 1946.

sans nécessiter d'investissement à long terme, matériel ou financier, contrairement à l'élevage. Elle assurait ainsi la survie des foyers les plus pauvres, notamment des jeunes *comuneros*. Entre mars 1946 et juillet 1947, 290 tonnes de charbon ont été produites et vendues dans le cadre de ce contrat<sup>47</sup>. En plus d'un accès autorisé à tous les hommes du village, en particulier les jeunes, cette activité générait des ressources économiques pour l'*ejido*. Selon la loi, ces fonds ne pouvaient être utilisés qu'au bénéfice de la communauté : achat de graines, bétail pour le labourage, développement des services publics, etc.

En théorie, la fabrication du charbon était autorisée dans tout l'*ejido*, y compris sur les possessions individuelles, la ressource en bois appartenant à la communauté. Mais les défriches pour la production de charbon, en ouvrant de nouveaux espaces de cultures, participaient à établir de nouveaux droits fonciers. L'épuisement de la ressource excluait donc progressivement ces espaces des communs. La délégation de droits collectifs d'exploitation du bois laissait ainsi place à des délégations de droits de culture sur les espaces défrichés.

Enfin, l'*ejido* a vu émerger de nouvelles ressources extractives destinées à l'exportation. D'une part, en 1945, le gouvernement fédéral octroie une concession minière de 10 hectares à un groupe d'investisseurs étrangers pour extraire du plomb, de l'argent et du cuivre près de Roaguía, à presque 4 km du centre de San Lorenzo<sup>48</sup>. Située sur les terres ejidales, mais dépendante de l'État fédéral (les sous-sols appartiennent à la Nation), cette mine a créé de nombreux emplois aux hommes de la population, qui s'installaient dans la localité. D'autre part, dans les années 1950, l'*ejido* découvre l'existence de gisements de marbre (photo 4). Certains *ejidatarios*, tirant parti de leur position au sein des instances de gouvernement ejidal et de leurs relations aux acteurs extérieurs, ont obtenu une délégation des droits d'usage en leur faveur sur plusieurs de ces gisements<sup>49</sup>.

---

47. AGEO, [...] expediente 8, 1946.

48. AGEO, fondo gobierno, sección industria y comercio, serie expedientes de industrias mineras, caja 3273, expediente 5, 1945.

49. Entretien avec M.O.G. et M.M.M., les 06/04 et 20/06/2022.

Photo 4 - La première carrière de marbre



Crédit : KR, 2022.

Ces carrières avaient un statut de propriété commune, comme la forêt et les parcours naturels, mais leur exploitation était déléguée aux exploitants aux *ejidatarios* sous la forme d'un contrat d'exploitation (tableau 12). Ce contrat accordait un accès exclusif individuel ou collectif à la ressource pour une durée d'un an, avec l'engagement d'employer uniquement des travailleurs du municipe. Les exploitants devaient s'acquitter d'un droit d'exploitation auprès de l'*ejido*, proportionnel à la quantité de matière extraite, contribuant ainsi au fond communautaire. L'utilisation de ce fond était soumise aux mêmes conditions que ceux générés par la production du charbon. La mise en exploitation de ces carrières créait des emplois pour les habitants, en particulier lors de la saison sèche, développant les relations de salariat entre les membres de la communauté. Les blocs de marbre étaient exportés à Mexico et vers les États de Puebla et Tlaxcala.

**Tableau 12 - Les ressources ejidales à San Lorenzo en 1960**

Espace	Usages	Autorité régulatrice	Régime de possession	Usagers	Revenus pour l' <i>ejido</i>
Terres de culture pluviale et irriguée	Grain	Assemblée ejidale (AE)	Individuelle	<i>Ejidatarios</i> et <i>poseisionarios</i> sous conditions	Non
	Fanes	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Non
Parcours de maquis (sauf palmeraie)	Pâturage (quelques bêtes)	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Non
Pâturages enclos	Pâturages (troupeaux)	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i>	Non
Zones forestières	Prélèvement de bois et fabrication de charbon	AE	Commune avec délégation des droits d'usage pouvant mener à un régime de possession individuelle permanent	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Contrat de vente avec un acheteur extérieur
Palmeraie	Palme	AE	Commune avec restriction de prélèvement	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Vente de la palme aux <i>ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>
Canaux d'irrigation	Irrigation	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	Communauté d'irrigants	Non
Carrières de marbre	Extraction de marbre	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i> exploitants	Contrat d'exploitation
Sol urbain	Habitations	AE	Individuelle	<i>Avecindados</i>	Non
Mine de métal	Extraction de métal	État fédéral	Concession	Concessionnaire privé	Non

Réalisation personnelle.

Au cours des trente premières années de son existence, l'*ejido* a donc connu une diversification de ses activités économiques. Si au lendemain de sa formation, les membres de l'*ejido* de San Lorenzo Albarradas exploitaient essentiellement les ressources naturelles à des fins de subsistance ou pour la vente sur les marchés locaux, la production de nouvelles ressources extractives destinées au marché national (charbon, marbre) a donné naissance à des communs qui se différenciaient par la nature des bénéfices communautaires (tableau 13).

**Tableau 13 - La typologie des communs de San Lorenzo Albarradas dans les années 1960 selon la nature des bénéfiques communautaires**

Espaces	Activité	Intégration au marché	Divisibilité	Nature des bénéfiques communautaires		
				Accès autorisé	Droit de prélèvement	Revenus communautaires
<b>Terres de culture</b>	Vaine pâture des fanes	Faible/moyenne	Non	X		
<b>Maquis</b>	Pâturage	Faible	Non	X		
<b>Palmeraie</b>	Artisanat en palme	Moyenne	Non		X	X
<b>Espaces forestiers</b>	Ramassage de bois de chauffe	Faible	Non	X		
	Coupe de bois	Moyenne/forte	Oui	X		X
<b>Carrières de marbre</b>	Extraction du marbre	Forte	Individuelle			X

*Faible : autoconsommation ; moyenne : commercialisation au niveau local et régional ; forte : accès au marché national par le biais d'un négociant.*

Réalisation personnelle.

Sur la période, on a donc assisté, à travers la colonisation de l'espace, à la transformation de certains espaces caractérisés par la présence de ressources partagées, graduellement aménagées en parcelles individuelles destinées à la culture de céréales, ainsi qu'à la production de nouveaux communs, intégrés au marché et administrés selon des modes variables d'individualisation de l'exploitation et de socialisation des revenus.

### 1.3. Des conflits au cœur des dynamiques territoriales et de la reconfiguration des communs

Plusieurs conflits ont été identifiés sur la période, témoignant des lignes de fractures au sein de la communauté villageoise et ejidale. Ces conflits ne portaient pas nécessairement directement sur les communs, mais ils n'en restent pas moins centraux pour comprendre les dynamiques territoriales et politiques qui ont eu pour conséquence la transformation de ces communs.

Comme je l'ai exposé précédemment, certains conflits ont été au cœur de la production des ressources communautaires. C'est le cas du pâturage enclos, dont la formation avait opposé les éleveurs et *ejidatarios* vieillissants, hommes forts de l'*ejido*, aux jeunes cultivateurs. Si les deux groupes prétendaient à des formes d'individualisation du commun, les premiers l'ont fait en soutenant la délimitation de pâturage au profit des secteurs les plus capitalisés de la population, là où les seconds défendaient le principe d'un commun ouvert à l'installation des jeunes générations précaires – à l'instar de l'ouverture de parcelles par le charbonnage –, conduisant finalement à son démantèlement.

L'exploitation d'une carrière de marbre a également fait l'objet d'un conflit entre un investisseur extérieur à la communauté, délégataire de l'exploitation, et de nouvelles autorités ejidales. Celles-ci ont abrogé définitivement la possibilité de déléguer les droits d'exploitation à des acteurs extérieurs. Le président du comité exécutif ejidal a repris personnellement l'exploitation de la carrière.

Ces conflits donnent à voir les formes d'exercice du pouvoir autour de la production des ressources communautaires. Ils ne se limitaient pas à cette sphère d'expression du politique : une série d'autres conflits portait sur la répartition des compétences entre l'*ejido* et le municipale (superposition de systèmes d'autorité, notamment au sujet du prélèvement de l'impôt foncier<sup>50</sup>), le non-respect des obligations sociales liées à la fonction de président du comité exécutif ejidal<sup>51</sup>, les privations de droit de certains *ejidatarios*, conduisant à les déposséder de leurs parcelles individuelles. Ces situations mettent en lumière les abus d'autorité liées à la distribution des droits. De nombreux conflits interpersonnels montrent par ailleurs le manque de constance des autorités agraires au sujet de la distribution de ces droits, réévaluée en fonction des alliances politiques liant certains membres de la communauté aux autorités locales en place. D'autres conflits encore témoignent des dissensions entre les hommes forts du passé (anciens membres des autorités ejidales) et les autorités ejidales en fonction, au sujet de la possession des terres cultivables dont l'exploitant est décédé ou qu'il a abandonnées.

Aux fractures générationnelles se superposait une fracture territoriale, manifeste à travers les processus d'émancipation relative des *ranchos*. En 1945, le comité exécutif se plaint auprès de l'administration agraire de l'accaparement de trois parcelles, dont deux abandonnées à la suite du décès de leur propriétaire<sup>52</sup>. Le mis en cause est un des premiers *ejidatarios* lettrés, qui, au cours des années 1920 et 1930, a occupé à de nombreuses reprises des fonctions de secrétaire et de trésorier au sein de l'*ejido* et de la municipalité, avant d'accéder à la fonction de président municipal à la fin des années 1930. L'individu possédait déjà quatorze parcelles de culture. Il était par ailleurs à la tête du groupe des éleveurs qui ont clos la même année un pâturage commun, dont il est le plus important bénéficiaire avec 29 vaches et 500 chèvres. Selon l'argument présenté par le comité exécutif, les trois parcelles appropriées devraient être redistribuées à des paysans sans terre (*comuneros*).

Lors de son retrait de la vie politique du chef-lieu, l'ancien leader s'installe à Roaguía avec ses dix enfants<sup>53</sup>. Le contrôle qu'il exerçait sur les terres éloignées du village, mais proches de son lieu de résidence, est symptomatique de la relation entre les localités et le chef-lieu. Ce type de tension est amplement documenté dans la littérature sur la réforme agraire et éclaire les liens entre les processus de redéfinition des juridictions *de facto* de gouvernement des ressources naturelles, de

---

50. En 1939, des *ejidatarios* se plaignent à l'administration agraire que le président municipal prélève l'impôt foncier sur un terrain ejidal (AGEO, fondo asuntos agrarios, serie XII, sección archivo de pueblos, caja 246, expediente 3, 1939).

51. En 1942, les membres du comité exécutif ejidal se soulèvent contre leur président et demandent sa destitution en raison de l'usurpation des fonctions du trésorier ejidal, le menant à concentrer de manière abusive plusieurs champs de compétences (AGEO, fondo asuntos agrarios, serie XII, sección archivo de pueblos, caja 114, expediente 1, 1922, 28/02/1942 et 01/03/1942).

52. AGEO, [...] expediente 1, 1922.

53. Entretien avec A.M.O., 04/04/2022.

recomposition des espaces de régulation sociopolitique, et d'émancipation administrative, dont les nouveaux *ejidos* ont constitué des espaces d'expression (voir Léonard, 2014).

Ce conflit prend de l'ampleur. La crainte de ségrégation des *ranchos* vis-à-vis de la communauté villageoise et agraire, avec un risque de rupture dans le système et les obligations sociales organisant l'accès aux droits fonciers des ressources à proximité des ranchs se faisant un peu plus vive. À la fin des années 1940, cette situation mène le président municipal à émettre un ordre pour le retour des habitants des ranchs dans le chef-lieu, sous prétexte que la cohésion et l'organisation politique étaient difficiles à maintenir, notamment lorsqu'il s'agissait de tenir les habitants informés des assemblées, etc. Mais revenir au village supposait abandonner terres et bêtes. Les habitants des *ranchos* s'y sont par conséquent opposés<sup>54</sup>.

À San Lorenzo Albarradas, dès les premières décennies d'existence de l'*ejido*, les conflits portaient donc plus sur les groupes légitimes à contrôler une pluralité de ressources fondamentales pour la reproduction sociale, relevant à la fois de la propriété individuelle et commune – et donc le territoire –, que sur les usages de ces ressources, à l'exception du pâturage commun. Au cours des décennies suivantes, ce clivage s'est renforcé.

## **2. ÉMANCIPATION POLITIQUE ET CONSOLIDATION DU POUVOIR DES AUTORITÉS EJIDALES POUR L'ACCÈS AUX AIDES PUBLIQUES : DES DYNAMIQUES CONTRADICTOIRES CRISTALLISÉES AUTOUR DE LA PRODUCTION D'UN NÉO-COMMUN (1960-1980)**

### **2.1. La consolidation des localités : représentation politique et emprise croissante sur les ressources environnantes**

À partir de la fin des années 1950, et tout au long des années 1970, plusieurs familles dispersées dans les nombreux *ranchos* se sont regroupées au sein des localités de San Bartolo et Roaguía. La reconcentration de la population en deux principaux lieux, en plus du chef-lieu, s'explique par plusieurs raisons : d'une part par les ressources disponibles en ces sites et, d'autre part, par les avantages que présente la consolidation de localités dans l'accès aux services.

Le premier mouvement de population important d'un *ranchito* vers une localité fait suite à la construction de la route fédérale qui relie la ville de Oaxaca à la région Mixe. Cette première route bitumée traverse le cœur de l'ancienne *hacienda* de San Bartolo, alors composée de trois *ranchos* – peuplés par trois familles originaires de San Lorenzo – qui bénéficiaient des terres irriguées. Ce nouvel axe ne reprenait pas le tracé de l'ancienne piste en terre, à proximité de laquelle plusieurs ranchs s'étaient établis, notamment El Sabino, où les frères Olivera exploitaient le marbre et avaient installé leurs familles.

Les trois chefs des familles installées à San Bartolo invitent la grande famille de El Sabino à les rejoindre. Il s'agissait de gagner en poids démographique dans l'objectif de revendiquer un droit d'implanter des services, en particulier une école, et éviter ainsi le déplacement quotidien des enfants vers le chef-lieu<sup>55</sup>. La famille installée au Sabino accepte, le rapprochement de la route fédérale étant un avantage certain. Les chefs de familles donnent alors des terres aux hommes de

54. Entretien avec P.R., 97 ans, *ejidatario* de San Lorenzo Albarradas, 05/06/2022.

55. Entretien avec P.G., 89 ans, *ejidatario* installé à San Bartolo, 12/06/2022.

El Sabino en âge de travailler, et aux arrivants ultérieurs<sup>56</sup>. Cela montre bien que les habitants des *ranchos* contrôlaient *de facto* la ressource foncière aux environs de leurs habitations.

Le regroupement des habitants de El Sabino avec ceux de San Bartolo a donné lieu à une première organisation politique de la localité. Une assemblée des habitants et une représentation politique (un agent et un secrétaire sont dorénavant nommés) sont mises en place. L'agent devient un intermédiaire entre les habitants et les autorités municipales et ejidales installées dans le chef-lieu. Dans les années suivantes, les habitants de San Bartolo ont développé des commerces en lien avec la circulation automobile quotidienne (épicerie et restaurants), leur assurant une relative prospérité. Progressivement, avec la coopération des habitants de la localité, différents services se sont installés. Les arrivées se poursuivent, en particulier dans les années 1980 : des ménages abandonnaient alors leurs *ranchos* pour permettre la scolarisation des enfants<sup>57</sup> (tableau 14).

**Tableau 14 - L'évolution de la population des trois localités de l'*ejido* de San Lorenzo Albarradas**

Villages	1970	1980	1990	Taux de variation	
				1970-1980	1980-1990
San Lorenzo Albarradas	1 359	1 342	1 592	- 1,3	+ 18,6
Roaguía	194	233	263	+ 20,1	+ 12,9
San Bartolo	151	143	199	- 5,3	+ 39,2

Réalisation personnelle à partir des données de l'INEGI.

La localité de Roaguía s'est particulièrement développée avec l'exploitation de la mine de La Esperanza, où de nombreux hommes travaillaient. En 1972, la croissance démographique et le rapprochement de la population des *ranchos* de l'école ont conduit les habitants à solliciter des terres au comité exécutif ejidal pour l'extension du village<sup>58</sup>. En 1973, Roaguía s'étend un peu plus avec l'installation d'une nouvelle famille venue du *ranchito* de Yeguito, localisé à proximité, à la suite d'un désastre naturel qui a profondément altéré les terres<sup>59</sup>. Tout comme San Bartolo, Roaguía se dote d'une agence municipale. L'apparition de cette nouvelle fonction de représentation politique témoigne de l'organisation de la « sous-communauté », qui établit désormais ses propres systèmes de droits et d'obligations. Les hommes devaient alors composer avec les obligations du municipio, de l'*ejido* et de la localité<sup>60</sup>.

56. Entretien avec M.O.G., 55 ans, *ejidatario* installé San Bartolo, 06/04/2022.

57. Entretien avec M.G.S., 60 ans, fils d'*ejidatario* installé à San Bartolo, 06/06/2022.

58. Document du bureau ejidal, 11/03/1972.

59. AGEO, [...] exp. 3, 1939.

60. Par exemple, S.S.M., âgé de 80 ans, a été secrétaire de la localité de Roaguía en 1971 et deux fois agent municipal en 1976 et 1983. Il a également dû servir la municipalité en tant que policier (*topil*, deux fois), ainsi que comme suppléant du président municipal de 1986 à 1989. Comme il a intégré l'*ejido* tardivement, en 1995, au moment du Procede (son frère ayant hérité du titre de son père), il n'a pas eu à servir dans l'*ejido*. Sinon, il aurait dû ajouter à cela deux ou trois charges civiques, puis probablement une de plus au sein du bureau ejidal. Entretien du 20/04/2022.

Dans les deux localités, avec la croissance démographique et la représentation politique locale, on a assisté à des formes de territorialisation des ressources. Les ressources environnantes tendaient à être exploitées par les paysans des localités et régulées par les organisations locales, les problèmes qui pouvaient surgir entre eux étant réglés localement. San Bartolo contrôlait les canaux qui irriguaient les terres cultivées. Les *ejidatarios* qui possédaient ces terres formaient une communauté d'irrigants (composée de dix personnes en 1974)<sup>61</sup>. Roaguía, pour sa part, contrôlait le site de Hierve el agua, une résurgence d'eau souterraine saturée en carbonate de calcium, qui ne suscitait alors pas d'intérêt particulier, sauf pour abreuver des animaux. Les parcelles aux alentours appartenaient à des *ejidatarios*, la ressource en eau, elle, était en accès libre. En outre, l'agent municipal occupait le rôle d'intermédiaire entre la municipalité et la population des *ranchos*, mais aussi avec l'*ejido* : les autorités municipales et ejidales s'adressaient alors à l'agent pour prévenir la population de la convocation à une assemblée ou de la répartition de la palme<sup>62</sup>.

## **2.2. La crise de l'économie rurale, la politisation de l'accès aux aides publiques et le renforcement du rôle des leaders locaux comme médiateurs économiques**

Dans les années 1960, le pays était traversé par une crise de l'économie rurale. Dans l'État de Oaxaca, la production paysanne restait globalement peu intégrée au marché, et la région de San Lorenzo était peu articulée à l'économie nationale à l'exception des activités extractives, en pleine expansion. Dans les années 1970, certaines activités ont disparu, comme la culture du ricin, dont l'huile était utilisée avant la démocratisation de l'accès à l'électricité, et celle du blé, trop laborieuse (photo 5). La production du charbon se poursuivait dans un premier temps, l'aire de charbonnage se déplaçant au fur et à mesure de l'épuisement de la ressource en bois<sup>63</sup> (carte 4). Face à la rareté de la ressource, et malgré les programmes de reforestation, cette activité diminua par la suite, jusqu'à son arrêt total. La mine de métaux, qui employait de nombreux habitants, a par ailleurs fermé. Parallèlement, le développement des axes de communication facilitait l'émigration, temporaire comme définitive, vers la capitale régionale, Oaxaca de Juarez, et vers la ville de Mexico.

---

61. Documents du bureau ejidal, 10/03/1974.

62. Documents du bureau ejidal, 23/03/1974 ; 26/04/1974.

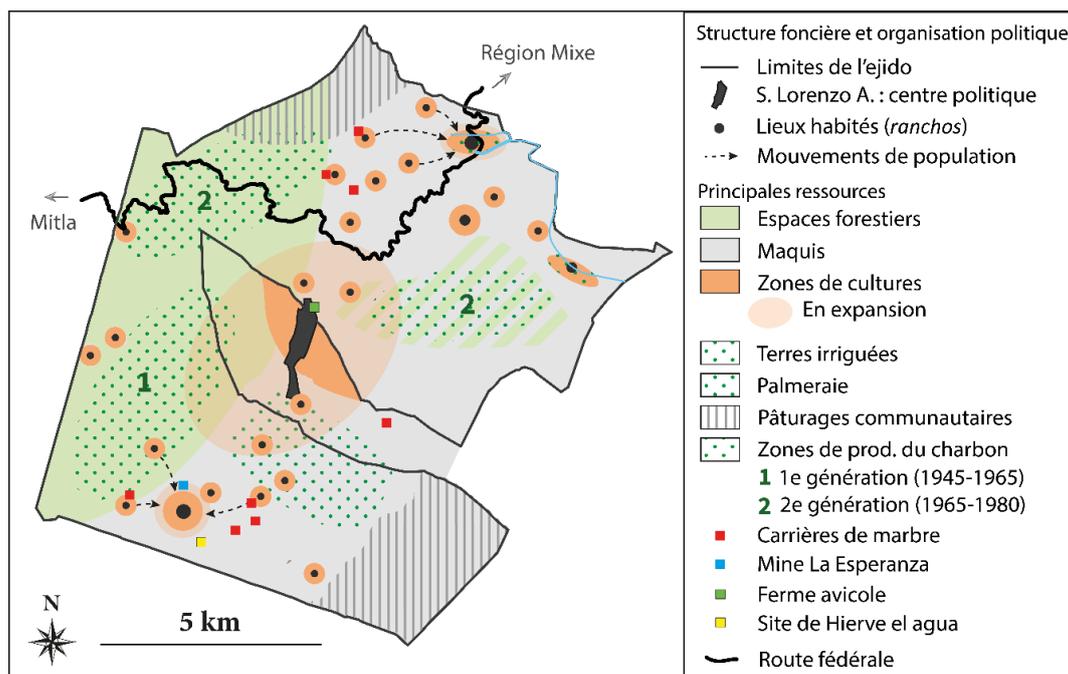
63. Entretiens avec L.M.O., 79 ans et R.S.G., 78 ans, tous deux *ejidatarios* de San Lorenzo Albarradas, 21 et 23/04/2022.

Photo 5 - Une aire de battage du blé abandonnée, dans le premier secteur concerné par la fabrication du charbon de bois



Crédit : KR, 2022.

Carte 4 - Le territoire ejidal de San Lorenzo Albarradas dans les années 1970



Réalisation personnelle à partir des observations de terrain et des entretiens.

Ces transformations économiques ont coïncidé avec un renouvellement générationnel. Vieillissante, la première génération d'*ejidatarios*, qui vivait exclusivement du travail de la terre, laissait progressivement place à de nouveaux leaders locaux. Ces derniers se sont affirmés à travers leur contrôle et l'exploitation des ressources stratégiques, les carrières de marbre, découvertes dans plusieurs zones de l'*ejido*, et qui employaient 144 travailleurs en 1974<sup>64</sup>. Ces individus ont été à l'initiative de formation d'*uniones ejidales* pour structurer les groupes socio-productifs, notamment les *ejidatarios* exploitant collectivement des carrières. Ils se sont imposés comme des intermédiaires avec les fonctionnaires de l'État, jouissant d'une importante capacité de négociation pour l'obtention des crédits publics. Autrement dit, l'exploitation des nouveaux communs productifs intégrés au marché a donc contribué à porter un groupe de paysans au pouvoir, dans un contexte de politisation de l'accès aux aides publiques, certains leaders ayant développé de véritables compétences pour solliciter et capter les financements. Mais ces initiatives sont aussi marquées par des ruptures et de la concurrence face aux appétences économiques et politiques de certains individus<sup>65</sup>.

L'*ejido* était ainsi un relais majeur des politiques publiques<sup>66</sup>, par l'entremise notamment du syndicat paysan, la CNC<sup>67</sup>, dépendant du parti du gouvernement national. Les crédits agricoles se multiplient, une retenue d'eau est construite pour l'irrigation à San Bartolo<sup>68</sup> et les canaux sont cimentés, notamment au Trapiche où 18 ha hectares sont irrigués<sup>69</sup> (photo 6). L'État a également financé la formation d'une société avicole et d'une pépinière d'eucalyptus. Seuls les membres des autorités ejidales y travaillaient, ainsi que leurs alliés<sup>70</sup>. Ces projets ont rapidement été mis en échec en l'absence de réinvestissement des bénéfices générés.

---

64. Document du bureau ejidal (*Lista general de los trabajadores ejidatarios y comuneros en posesión y usufructo parcelario, que forman la pequeña industria marmolera de San Lorenzo Albarradas*), 1974.

65. Entretien avec M.M.M., 93 ans, *ejidatario* ayant exploité plusieurs carrières de marbre, 20/06/2022.

66. AGA, caja 442, expediente 12513, 20/03/1985. Lettre adressée au président de la République pour demander une aide économique pour une série de projets de développement tels que l'installation du téléphone, la dotation d'un camion benne, la construction d'un site balnéaire à Hierve el agua, ou encore des crédits agricoles.

67. Nombreux documents du bureau ejidal dans les décennies 1970 et 1980.

68. AGA, caja 442, expediente 12513, 26/04/1985.

69. AGA, caja 2972, expediente 43397, 31/07/1984.

70. Entretien avec L.M.O., 79 ans, 21/04/2022.

Photo 6 - Le canal cimenté dans le lieu-dit du Trapiche



Crédit : KR, 2022.

Parallèlement, l'ouverture des espaces ruraux mexicains sur le monde a nourri des réseaux de migration vers les États-Unis, dans lesquels s'élançaient les jeunes (la troisième génération), qui s'éloignaient du travail de la terre comme en attestent les soldes démographiques négatifs (voir le tableau 14, dans la section précédente). Certains de ces migrants revenaient au village lorsqu'ils étaient nommés pour assumer une charge civique au sein de la communauté. Mais cela n'était pas systématique avec la banalisation du recours à la délégation d'obligations, moyennant compensation financière<sup>71</sup>.

En définitive, au cours de cette période on voit se dessiner deux phénomènes :

- ▷ d'un côté, l'affaiblissement de l'économie rurale, dépendante des crédits obtenus grâce aux relations politiques, et le détournement d'une partie de la population du travail de la terre dans un contexte de développement des migrations longues ;
- ▷ d'un autre côté, la consolidation d'un groupe d'individus au pouvoir, intermédiaires avec l'administration publique pour l'obtention des crédits agricoles et le financement de projets de développement.

Les regards se tournent bientôt vers une nouvelle ressource commune, dont le rayonnement régional et national permet de d'accéder à d'importants fonds publics.

71. Document du bureau ejidal, 10/08/1981.

### 2.3. Entre les rapports d'autorité et la reconfiguration d'une ressource commune, une situation potentiellement explosive

Selon le récit de S.S.M., *ejidatario* de 80 ans installé à Roaguía, depuis leur émancipation relative, les habitants de la localité géraient tacitement les ressources environnantes. Parmi elles, le site de Hierve el agua. Dans les années 1970, la résurgence d'eau a insufflé aux habitants l'idée de construire un petit bassin « *pour voir si l'eau pouvait être retenue* » afin d'abreuver des animaux<sup>72</sup>. Plusieurs *ejidatarios* cultivaient du maïs et de l'agave dans la zone. Au début des années 1980, des touristes commençaient à visiter le site en contrepartie d'une contribution volontaire.

*« Nous ne savions pas l'intérêt qu'allait avoir le site, ni ce qu'il avait de spécial. Pourquoi des gens arrivaient à pied de Oaxaca ou de je ne sais où ? Certains même qui n'étaient pas du pays. Qu'est-ce qu'ils venaient voir ? Pourquoi ? On ne se rendait pas compte. Pour nous, ce n'était qu'un abreuvoir pour les animaux. Tous les animaux y allaient, c'était sale, vraiment sale. Après avoir fait le premier bassin, on a clôturé pour que les animaux n'entrent plus. Et c'est comme ça qu'on a progressivement pris soin de l'endroit<sup>73</sup> ».*

Le site s'est alors affirmé comme une potentielle ressource, non plus naturelle pour abreuver des animaux, mais territoriale et construite, pour son paysage singulier susceptible d'attirer la curiosité des visiteurs nationaux et internationaux. Cette dynamique a attiré l'attention du chef-lieu, où se trouvait la majeure partie des *ejidatarios*. Les membres du comité exécutif ejidal interviennent auprès de Roaguía, afin d'administrer formellement le site : « *ils ont dit que le lieu leur correspondait et n'était pas à nous<sup>74</sup>* ».

Le site passe ainsi d'un état de « primo-commun » relativement confidentiel, tacitement entre les mains des habitants de Roaguía, à un « néo-commun » intégré au marché touristique. C'est cette reconfiguration de la ressource qui justifie son contrôle par les autorités ejidales. À San Lorenzo Albarradas, les activités productives liées au territoire doivent être gérées par les autorités ejidales. Cet épisode coïncide avec les premières mentions de « coopérations de Hierve el agua » dans les comptes de l'*ejido*<sup>75</sup>. Les *ejidatarios* de San Lorenzo Albarradas, par l'intermédiaire des autorités ejidales, resteront vingt ans en possession du site, jusqu'au conflit de 2003.

Par ailleurs, les années 1980 sont également marquées par des conflits relatifs aux obligations liées à l'exploitation des ressources communes, en particulier dans le secteur de Roaguía. En 1982, quatre *ejidatarios* exploitaient une carrière de marbre à proximité de ce village, sans autorisation du comité exécutif ejidal :

*« [quatre ejidatarios] sans aucune autorisation sont allés travailler à cet endroit pour faire des tas de pierre de marbre pour la vente, immédiatement ils ont été convoqués pour que ce bureau soit au courant et quand ils ont été présents ils ont répondu qu'ils travaillaient sans aucune autorisation.<sup>76</sup> »*

72. Entretien avec S.S.M., 80 ans, *ejidatario* installé à Roaguía, 20/04/2022.

73. Entretien avec S.S.M.

74. Entretien avec S.S.M.

75. Documents du bureau ejidal.

76. Document du bureau ejidal, 17/10/1982a.

La même année :

« Le 17 octobre 1982, les membres du conseil de surveillance ont trouvé un portail sur le tronçon de route, menant des ouvriers au lieu-dit El Mirador (del Acahualar), qui exploitent le marbre et l'onix de la zone. Après enquête approfondie de l'agent de police de la ranchería de Roaguía, qui s'est rendu sur les lieux, ils ont déclaré que le portail était fermé par une chaîne et un cadenas placé par [...] [deux ejidatarios de Roaguía] propriétaires de l'endroit, qui transportent du marbre pour le vendre à Oaxaca.<sup>77</sup> »

Ces témoignages illustrent l'autonomie dont disposaient alors les habitants de Roaguía dans la gouvernance des ressources locales. Les habitants de la localité n'étaient pas les seuls à en profiter, puisque l'exploitation de carrières impliquait aussi des individus de San Lorenzo Albarradas.

En réalité, on observait jusqu'alors une circulation des *ejidatarios* entre les trois zones. Les habitants et les *ejidatarios* des localités étaient toujours tenus de répondre aux services civiques exigés par le municipe et le comité exécutif ejidal. Par ailleurs, ils se déplaçaient encore beaucoup vers le chef-lieu, où résidaient des membres de leur famille, voire s'y installaient le temps de la saison sèche, pendant la durée des services. Nombreux sont ceux qui possédaient également une maison dans le chef-lieu. Ils pouvaient alors être nommés à des fonctions au sein des autorités ejidales et municipales, voire, plus rarement, accéder à la tête du conseil municipal ou au comité exécutif ejidal<sup>78</sup>. Mais le maintien des obligations sociales des résidents des localités vis-à-vis du chef-lieu faisait débat au sein de ces localités, compte tenu de leur croissance démographique et de la forte émigration des jeunes vers les États-Unis. Parallèlement, et au regard de ces contestations, la légitimité des résidents des localités sujettes à exercer le pouvoir au niveau de la municipalité ou de l'*ejido* était de plus en plus contestée dans le chef-lieu<sup>79</sup>. Les relations entre San Lorenzo, San Bartolo et Roaguía étaient marquées par des hiérarchies statutaires qui ont une traduction directe dans les formes de représentation politique et de gouvernement (citoyens du chef-lieu *versus* citoyens des localités), et qui pénètrent le champ agricole : les *ejidatarios* des localités, en plus d'être numériquement nettement inférieurs, n'auraient pas les mêmes droits que ceux du chef-lieu.

### **3. CONSÉCRATION DU COMMUN ET CONTRADICTIONS COMMUNAUTAIRES : L'EXPLOSION DU CONFLIT DE HIERVE EL AGUA (DEPUIS 1990)**

#### **3.1. Entre tourisme et mezcal, l'insertion dans l'économie mondiale : déplacement de l'axe productif avec le concours du gouvernement de l'État du Oaxaca**

Dans les années 1980 et 1990, l'émigration des jeunes ruraux du Oaxaca vers les États-Unis a connu une croissance continue. L'économie de l'État demeurait peu dynamique, avec peu d'industries. Déjà bien développé dans la ville de Oaxaca depuis les années 1970, le secteur touristique devient un volet central des politiques de développement de l'entité fédérée (Murphy

77. Document du bureau ejidal, 17/10/1982b.

78. Entretien avec M.O.G., 55 ans, fils du dernier président municipal originaire de San Bartolo, 06/04/2022.

79. « *Ceux de San Lorenzo disaient* : "Qui sont-ils ceux des *rancherías* pour commander ?" », entretien avec P.G., 89 ans, *ejidatario* de San Bartolo, 12/06/2022.

*et al.*, 2002). L'État se positionne dans le marché touristique global en capitalisant sur la richesse de sa culture, ses paysages, sa gastronomie et ses nombreuses ruines précolombiennes. Le tourisme s'étend aux régions périphériques de Oaxaca de Juarez, réputées pour leur artisanat, en particulier la vallée de Tlacolula, à l'est de la ville de Oaxaca, dont les ruines de Mitla, surplombées par San Lorenzo Albarradas.

Le secteur agricole n'est pas en reste : la filière du mezcal, spiritueux traditionnel du Mexique, en particulier du Oaxaca, « a été victime du succès de la tequila » (Garcia, 2018 : 59). La production de l'agave mezcalero (*espadin*), est encouragée par les politiques publiques, tandis que les récoltes sont parfois achetées par les producteurs de tequila lors des pénuries dans l'État du Jalisco. De nouvelles organisations productives locales voient le jour et bénéficient de crédits à partir des années 1990<sup>80</sup>.

Ce nouveau contexte économique transforme les logiques de valorisation économique des terres. Les terres « froides », traditionnellement dédiées à la culture du maïs et du blé, étaient auparavant fondamentales pour les ménages ruraux. Le développement de la culture de l'agave requalifie les terres « chaudes » et rocailleuses du sud-est de l'*ejido*, à une moindre altitude, auparavant considérées comme « improductives », à l'exception de l'élevage. Elles deviennent dorénavant de premier intérêt pour les paysans dans le cadre d'une activité commerciale destinée au marché national et international. Par ailleurs, la culture de l'agave ne nécessite pas d'entretien régulier, contrairement à l'agriculture vivrière. Les terres plus éloignées du village sont progressivement mises en culture, en particulier à partir des années 2000, avec le boom de l'économie du mezcal.

---

80. Documents du bureau ejidal, 06/10/1994, 16/02/1995, *Proyecto de establecimiento del cultivo del maguey*, Alianza para el campo, 2001.

Photo 7 - Un champ d'agave (*espadin*) au sein de la palmeraie



Crédit : KR, 2022.

En parallèle, les autorités ejidales obtiennent des fonds publics pour l'aménagement du site touristique de Hierve el agua, qui débute en 1991<sup>81</sup>. En 1996, la célèbre marque de bière Corona fait la promotion du site dans un spot publicitaire. L'année suivante, les cascades pétrifiées sont déclarées zone naturelle protégée par l'État du Oaxaca. Le site est progressivement intégré aux excursions d'une journée proposées par les tours opérateurs aux touristes séjournant dans la capitale de l'État.

La ressource touristique nouvellement produite s'appuie sur des attributs paysagers, mais aussi sur le patrimoine précolombien, le site étant composé d'un vaste réseau de canaux zapotèques. Cette ressource territoriale s'insère donc dans l'économie touristique régionale, nationale, mais aussi internationale. Les cascades deviennent l'une des plus célèbres photos de l'État du Oaxaca (photos 8 et 9). Par ailleurs, le territoire ejidal comprend d'autres sites précolombiens qui attirent les archéologues (photo 10). Ces ruines ne sont pas exploitées, mais leur potentiel est clairement identifié par les *ejidatarios*.

---

81. Documents du bureau ejidal, 17/07/1991 ; 28/07/1992.

**Photo 8 - Les cascades pétrifiées de Herve el agua**



Crédit : KR, 2022.

**Photo 9 - Les aménagements du site touristique de Hierve el agua**



Crédit : KR, 2022.

**Photo 10 - Les ruines précolombiennes de Guirun**



Crédit : KR, 2022.

Hierve el agua est administré par les autorités ejidales. Les entrées du site généraient des revenus dépensés pour le fonctionnement du bureau ejidal et, en théorie, pour le développement de la communauté villageoise. Dans la pratique, les comptes restent opaques et peu d'investissements sont réalisés.

Le boom touristique dont bénéficie la municipalité de San Lorenzo Albarradas opère néanmoins comme un levier de développement pour des activités connexes, avec la multiplication des *palenques* (ateliers de production artisanale du mezcal), ouverts au public, mais aussi la fabrication d'objets en palme, vendus aux touristes dans les rues de San Lorenzo. Ensemble, ils participent à l'émergence d'un panier de biens qui affirme « l'identité » de San Lorenzo Albarradas comme « terre de la palme » et de mezcal (photo 11).

Photo 11 - L'entrée du chef-lieu de San Lorenzo Albarradas, « terre du palmier »



Crédit : Street View, Google Earth, 2021.

### 3.2. Le Procédé et la décentralisation : réduction des communs et confusions communautaires

Ce nouveau panorama économique se met en place, et c'est alors qu'intervient le programme de certification des droits ejidaux (Procédé). De 1992 à 1994, plusieurs assemblées générales et réunions d'information ont été organisées à San Lorenzo Albarradas à ce sujet. De prime abord, les *ejidatarios* se sont montrés sceptiques par crainte des coûts que pourrait représenter l'opération<sup>82</sup>. Finalement, la parcellisation est approuvée par l'assemblée générale des *ejidatarios* et mise en œuvre en 1995. Ce programme garantissait aux *ejidatarios* la sécurité foncière, les

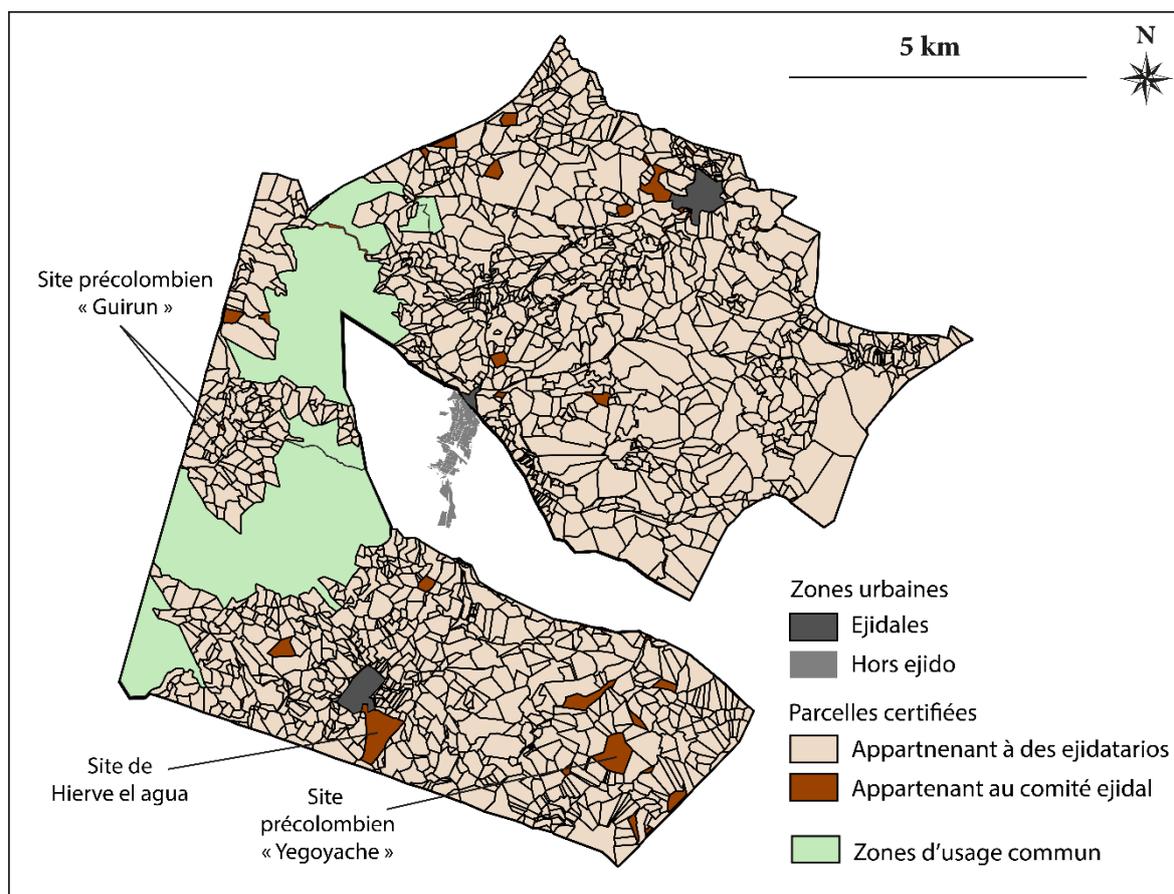
82. Entretien avec E.G.R., 60 ans, *ejidatario* de San Lorenzo Albarradas, 20/04/2022.

parcelles ne pouvant plus leur être retirées en cas de non-exploitation de la terre, conformément à la loi.

La délimitation formelle des différentes zones de l'*ejido*, et l'individualisation de l'accès aux ressources dans le cas des parcelles cultivées, va profondément transformer les communs. La mise en œuvre du Procédé délimite quatre types d'espaces au sein de l'*ejido* de San Lorenzo Albarradas (carte 5) :

- ▷ les zones urbaines, par la suite extraites du domaine ejidal pour être régulées par le régime de la propriété privée ;
- ▷ les parcelles individuelles, enregistrées au nom des *ejidatarios*, à qui on délivre un certificat parcellaire avec croquis de la parcelle ;
- ▷ les parcelles considérées comme relevant d'un bien de l'*ejido*, dont le certificat parcellaire est alors émis au nom du comité exécutif ejidal ;
- ▷ les zones d'usage commun pour lesquelles les *ejidatarios* reçoivent un certificat de droits d'usage commun, sans spécifier l'emplacement de ces droits.

Carte 5 - La mise en œuvre du Procédé à San Lorenzo Albarradas



Réalisation personnelle à partir des données du RAN et des observations de terrain.

À San Lorenzo Albarradas, la parcellisation s'est faite selon les possessions réelles des paysans, c'est-à-dire selon le travail de mise en culture de la terre, généralement de longue durée. Leur délimitation a nécessité un an et demi de travail. Mais le Procede ne s'en est pas tenu à reconnaître les possessions existantes. En décrétant un droit exclusif aux détenteurs des parcelles, il a formellement abrogé les différents droits collectifs qui s'exerçaient sur les terres de cultures, tels que le droit de vaine pâture après récolte, le droit à récolter du bois mort et, par extension, la libre circulation (tableau 15). Une des grandes ressources collectives, le pâturage communautaire, a quant à lui été réparti entre les *ejidatarios* et leurs enfants, ouvrant de nouveaux droits. Particulièrement aptes à la culture de l'agave mezcalero, ces terres sont aujourd'hui prisées. En outre, la possession des parcelles n'est plus formellement conditionnée à des obligations<sup>83</sup>. À présent, chaque détenteur de parcelle est libre de travailler la terre ou non, d'y construire, et d'y exploiter les ressources, sans aucune obligation financière (ni même civique) vis-à-vis de l'ejido. Si auparavant, certaines ressources répondaient au contrôle ejidal, leur exploitation devant faire l'objet d'un contrat entre l'ejido et l'exploitant, à partir du Procede, l'autorité ejidale perd ses compétences (notamment fiscales) sur les ressources des parcelles, à l'exception de la palmeraie, j'y reviendrai.

---

83. En revanche, le droit de participer à la vie ejidale, lui, reste largement soumis à des obligations sociales de type coutumières. Ainsi, s'il n'est plus possible de soustraire la parcelle d'un (futur) *ejidatario* qui refuse de réaliser son service, il est toutefois socialement accepté que ce refus délégitime toute participation aux assemblées ejidales, et ampute d'un droit de parole, de participation aux discussions, et met de fait en porte à faux lors de la résolution de conflit.

Tableau 15 - Les ressources ejidales à San Lorenzo en 2000

Espace	Usages	Autorité régulatrice	Régime de possession	Usagers	Revenus pour l' <i>ejido</i>
Terres labourables	Grains	Assemblée ejidale (AE)	Individuelle	<i>Ejidatarios</i>	Non
Zones forestières	Prélèvement du bois	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Non
Palmeraie	Palme	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Vente de la palme aux <i>ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>
Canaux	Eau d'irrigation	Communauté d'irrigants	Commune avec délégation des droits d'usage	Communauté d'irrigants	Non
Mines de marbre	Extraction marbre	AE	Individuel	<i>Ejidatarios</i>	Non
Hierve el agua	Touristique	AE	Commune	Tout le monde	Droits d'entrée du site

Réalisation personnelle.

À côté des parcelles individuelles, on retrouve des espaces d'usage commun. Il s'agit des zones forestières, protégées par l'article 59 de la loi agraire. Le ramassage du bois mort est autorisé, mais la coupe de bois est quant à elle interdite. L'article 31 du règlement intérieur de l'*ejido*, adopté en 1993, en vue de la mise en œuvre du Procédé, stipule que :

*« En ce qui concerne l'exploitation du palmier pour tisser, l'utilisation de bois morts à des fins domestiques ou éventuellement la coupe de bois pour la réparation de leurs maisons, tous les ejidatarios, leurs enfants et les résidents du village ont le droit à ces ressources, à condition de les demander à l'assemblée communautaire et de prouver leur nécessité. Cependant, il est strictement interdit de couper ou d'abattre des arbres dans la forêt sans raison valable »* (article 31 du règlement intérieur de l'*ejido* de San Lorenzo Albarradas, 1993)<sup>84</sup>.

En réalité, la palme a un statut particulier, différent du bois mort. Il s'agit de l'unique ressource qui se trouve sur les parcelles individuelles, mais qui garde un statut de régulation communautaire. Les propriétaires des parcelles ne sont pas autorisés à couper les palmiers ni les palmes. La coupe de la palme se fait toujours par les particuliers, après l'obtention de l'autorisation des autorités ejidales, moyennant le paiement d'une contribution à l'*ejido*. Mais

84. Document du bureau ejidal.

l'activité est en baisse constante compte tenu de l'évolution des modes de vie et de la démocratisation de la fibre plastique, plus résistante que la palme.

Parallèlement, l'*ejido* fait le choix de laisser des parcelles en possession des autorités ejidales. Il s'agit de la première ressource économique de l'*ejido*, Hierve el agua, qui fait à présent rayonner San Lorenzo Albarradas dans le monde entier, ainsi que les ruines précolombiennes (trois sites), et les zones rocheuses non cultivables.

Avec le Procédé, on assiste donc, d'une part, à une réduction des communs, et d'autre part à leur reconfiguration. Trois types de communs subsistent : des espaces forestiers, la palmeraie, qui suscitent de moins en moins d'intérêt, et Hierve el agua, ressource hautement stratégique et intégrée dans le marché, sous la tutelle du comité exécutif de l'*ejido* (tableau 16). Dans les années 2000, après le Procédé, les revenus communautaires de l'*ejido* reposent alors presque exclusivement sur les bénéfices générés par la fréquentation touristique, les bénéfices issus de la vente de palme étant négligeables. Hierve el agua concentre toute l'attention des autorités successives, et c'est autour de lui que s'organisent dorénavant les services à la communauté, qui conditionnent la participation (voix et vote) à l'assemblée ejidale.

**Tableau 16 - La typologie des communs de l'*ejido* de San Lorenzo Albarradas après le Procédé**

Espaces	Activité	Intégration au marché	Zones après le Procédé	Bénéfices communautaires		
				Accès autorisé	Droit de prélèvement	Revenus communautaires
Espaces forestiers	Ramassage de bois de chauffe	Faible	Zones d'usage commun	X		
Palmeraie	Artisanat en palme	Faible/moyenne	Parcelles		X	X
« Hierve el agua »	Tourisme	Forte	Parcelle (des autorités ejidales)	X		X

*Faible : autoconsommation ; moyenne : commercialisation au niveau local et régional ; forte : accès au marché national par le biais d'un négociant.*

Réalisation personnelle.

Cette période est également marquée par les lois de décentralisation qui renforcent l'autonomie fiscale des municipalités, et les montants transférés par l'État fédéral pour la production de biens publics (Ugalde, 2013). Conformément à la loi de coordination fiscale, les municipalités doivent à leur tour répartir ces fonds entre le chef-lieu et les villages secondaires. À travers l'assignation de ressources économiques, ces localités deviennent de véritables villages et non plus des « annexes » du chef-lieu. Cette transformation de l'organisation du territoire et des modalités de la mise en œuvre de l'action publique vient formaliser des processus d'émancipation des localités déjà à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Consécutivement, une assemblée municipale a été organisée en vue d'acter la rupture sociopolitique entre le chef-lieu et les localités. À l'occasion de cette assemblée, constituée essentiellement des résidents du chef-lieu municipal, il a été

décidé que les habitants des localités seraient libérés des obligations sociales et civiques liées au municipe. En contrepartie, ils n'auraient plus accès aux services de San Lorenzo, ne pourraient pas présenter de candidats aux élections municipales, et surtout, seraient interdits de participer aux assemblées municipales, mais aussi, selon plusieurs témoignages, à certaines assemblées ejidales.

*« Ils nous ont dit qu'on ne pouvait plus venir, ni participer aux assemblées, encore moins amener un candidat conseiller municipal. Dans le cas où j'aurais voulu être président ou trésorier municipal, ce n'est plus possible. Après, ils nous ont interdit de venir. Cela nous a posé un problème. Ils nous ont renié. C'est pourquoi nous avons manifesté notre mécontentement. Ils nous ont ignorés. Nous étions en colère.<sup>85</sup> »*

Si la fragmentation territoriale de la communauté villageoise est consommée, elle transforme également les rapports au sein de la communauté agraire. Petit à petit se développe l'idée que le site de Hierve el agua, légalement propriété de la communauté ejidale, « est de San Lorenzo », en référence au chef-lieu.

### 3.3. Du conflit pour la participation politique à la dispute pour la gouvernance d'un commun intégré au marché

L'explosion du conflit fait suite à l'exclusion politique des localités par le chef-lieu :

*« Beaucoup de gens, y compris au sein du gouvernement, pensent que Hierve el agua est disputé pour l'argent. Mais en réalité, l'éloignement [entre le chef-lieu et les agences] était dû à l'acte d'assemblée qui nous a reniés. Cela n'est pas parvenu aux oreilles du gouvernement. Tout le monde dit que Roaguía accapare Hierve el agua. Mais personne n'a demandé pourquoi il nous l'avait enlevée.<sup>86</sup> »*

En parallèle, nous l'avons vu, le site de Hierve el agua est devenu la première ressource économique pour la trésorerie de l'*ejido*. Contrairement aux communs productifs du passé, l'argent ne transite pas par la banque rurale : il est directement administré par l'*ejido*. Pourtant, la tenue des comptes reste très opaque. Des négociations infructueuses ont lieu entre San Lorenzo et Roaguía, resté en marge de la redistribution des bénéfices. En 2000, le président du comité exécutif ejidal investit dans des véhicules pour la communauté (un car et un camion-benne), donnant à voir les revenus réels générés par le site. Contrairement à ses prédécesseurs, il se positionne en faveur d'une meilleure répartition des revenus du site touristique. Il décèdera mystérieusement en 2002, avant la fin de son mandat. Remplacé par son suppléant, hostile aux revendications de Roaguía, sa disparition alimentera les rumeurs dans les trois villages :

*« Avec l'argent de Hierve el agua, ils ont mis en place une politique véreuse... Lors du changement des autorités, ils cherchaient les successeurs pour ne pas révéler ce qu'ils faisaient et pour continuer à se partager le butin. C'est ainsi qu'ils ont tenu trois mandats, jusqu'à l'arrivée d[u] [...] [nouveau] président du comité ejidal. Il a toujours été contre tout ça, comme nous. La première année, il nous a surpris en achetant un car. Tout le monde est resté bouche bée. La deuxième année, il a acheté un camion-benne. Mais il n'a pas pu terminer son mandat, et jusqu'à maintenant, il y a le mystère de savoir s'ils*

85. Entretien avec M.G.S., 60 ans, fils d'*ejidatario* installé à San Bartolo, 06/06/2022.

86. Entretien avec M.O.G., 55 ans, fils d'*ejidatario* de San Bartolo n'ayant pas actualisé ses droits après le décès de son père, 06/04/2022.

*l'ont tué pour qu'il ne puisse pas continuer à relever la quantité d'argent généré par Hierve el agua. Personne ne sait, mais tout le monde a des doutes. Ils ont dit qu'il avait été renversé par une voiture, et c'est tout, il est mort. Un autre membre du groupe a dû le remplacer pour la dernière année [de son mandat]. Il n'a rien fait, puis il est parti.<sup>87</sup> »*

La même année, le différend financier et territorial qui oppose Roaguía à San Lorenzo est porté devant les institutions étatiques et fédérales, en particulier la *Junta de conciliación agraria* du gouvernement de l'État du Oaxaca, et la *Procuraduría agraria* de la fédération. Les parties trouvent un accord le 17 décembre 2002 qui établit le principe d'un paiement à la localité de Roaguía proportionnel à la part revenant aux *ejidatarios*<sup>88</sup>. En 2003, les membres du comité exécutif ejidal sortant élaborent un stratagème pour évincer des élections ejidales les *ejidatarios* des localités sujettes, afin de ne pas leur révéler les montants générés par Hierve el agua<sup>89</sup>. Cet épisode marque une véritable rupture dans la communauté agraire. En parallèle, l'accord de décembre 2002 n'est pas respecté par les autorités de San Lorenzo. En conséquence, en mai 2003, Roaguía porte plainte contre les autorités ejidales et municipales de San Lorenzo et, épaulée par un allié politique d'importance régionale, un ancien député local et ex-dirigeant de parti<sup>90</sup>, la localité prend de force le contrôle du site : « *en voyant que l'autre partie ne respectait pas ses engagements, les habitants de Roaguía ont décidé de prendre en charge la gestion du site [touristique], arguant qu'il se trouve sur leur territoire et relève de leur compétence*<sup>91</sup> ». En représailles, le chef-lieu bloque l'unique route d'accès à la localité et lui coupe l'électricité. Roaguía, avec l'aide de l'ancien député, ouvre un nouvel accès par l'ancienne *hacienda* de Xaagá. Depuis lors, San Lorenzo prélève un droit de circulation sur le principal accès à Roaguía (photo 12).

---

87. Entretien avec M.O.G.

88. JCAEO, acta de acuerdo du 17/12/2002.

89. JCAEO, acta de acuerdo du 18/02/2003.

90. Entretien avec le président de la Junta de conciliación agraria de la Secretaría general del Gobierno del Estado de Oaxaca, 11/01/2022.

91. Document du bureau ejidal. Expediente numero CEDH/557/(24)/OAX/2003, recomendacion 23/2003, 02/09/2003.

Photo 12 - Le péage de San Lorenzo, localisé à 4 km de Herve el agua



Crédit : KR, 2022.

Le conflit aura de lourdes répercussions sur les relations sociales, mais aussi familiales, entre les trois villages qui composent le municipalité et l'*ejido* de San Lorenzo. Initialement, exclus de la répartition économique et surtout des processus de décision, les *ejidatarios* de San Bartolo entrent également en conflit avec San Lorenzo. Lassés des procédures, ils se retirent finalement pour se centrer sur le développement de leur localité qui, grâce à l'irrigation, bénéficie d'un programme de construction de serres pour la culture de tomates. En revanche, les oppositions entre Roaguía et San Lorenzo perdurent et sont exacerbées en avril 2004 à l'occasion d'un affrontement violent qui fera plusieurs blessés.

Comment comprendre le conflit de Herve el agua au regard des dynamiques passées ? La demande de Roaguía est perçue comme illégitime par les *ejidatarios* de San Lorenzo, dans un contexte de confusion sur le périmètre de la communauté. Les discours locaux que l'on peut entendre à San Lorenzo, notamment de la part des individus qui ne sont pas *ejidatarios*, répètent l'idée selon laquelle « Herve el agua appartient à San Lorenzo », en référence à une communauté villageoise. Légalement pourtant, Herve el agua est détenu par les autorités ejidales, en représentation d'une communauté agraire composée d'*ejidatarios* vivant à San Lorenzo, Roaguía et San Bartolo. Le problème de la répartition des bénéfices des fruits du commun, dont l'enjeu est l'investissement dans des services et équipements locaux, est donc profondément enraciné dans les fractures politiques dues à l'émergence de ces centres de population et à la fragmentation des espaces de régulation foncière et territoriale.

Par ailleurs, à partir de 2003, l'implication d'un acteur politique extérieur en recherche d'une base d'influence politique a participé à l'expression du conflit dans une telle ampleur. Le soutien et

l'influence politique de cet acteur ont été considérables pour motiver la localité à prendre le site par la force et lui permettre d'en garder la possession, malgré une décision du tribunal agraire en faveur de San Lorenzo. En échange, cet opérateur du conflit perçoit un pourcentage des revenus générés par le site touristique. C'était toujours le cas en 2022.

La prise et l'administration du site par Roaguía sont une opportunité pour l'organisation et la consolidation de la nouvelle communauté villageoise de la localité. Le néo-commun occupe à présent une place centrale : il constitue la première ressource économique de l'agence, autour de laquelle sont organisées les obligations des habitants. Concrètement, la gestion quotidienne du site touristique est assurée par les jeunes qui fournissent leur service à la communauté, et non par les *ejidatarios* qui, généralement âgés, sont en retrait de la vie politique locale. En ce sens aujourd'hui, le conflit n'oppose plus les *ejidatarios* du chef-lieu à ceux de Roaguía, mais les jeunes habitants de cette localité, quatrième génération depuis la dotation foncière, aux habitants du chef-lieu municipal. Nombre d'entre eux réalisent leur service civique auprès de l'agence du village après être rentrés des États-Unis. La particularité de leur parcours induit une nouvelle culture politique.

En résumé, le conflit de Hierve el agua s'exprime sur plusieurs registres, hérités des conflits qui ont eu lieu tout au long du xx<sup>e</sup> siècle, jusqu'à aujourd'hui.

- ▷ Premièrement, le détachement territorial des villages sujets, institués en agences, vis-à-vis du chef-lieu. Ce processus a une dimension générationnelle avec, en particulier dans les localités, une autonomisation des *comuneros* vis-à-vis des *ejidatarios*.
- ▷ Ensuite, le chevauchement des systèmes d'autorité, avec d'un côté l'autorité ejidale qui dispose de la tutelle légale du site et, de l'autre, l'autorité de la localité qui l'administre depuis son coup de force.
- ▷ Enfin, une forme de dépossession, dans la mesure où le groupe « détaché » a exclu de la ressource commune les *ejidatarios* non originaires de Roaguía, en s'accaparant les bénéfices générés par la fréquentation du site et en les empêchant même d'accéder gratuitement au site, comme c'était le cas auparavant.

### **PARTIE III. FRAGMENTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET HIÉRARCHIE STATUTAIRE DANS LE CHAMP DU FONCIER : UN CONFLIT POUR LA PRÉSERVATION D'UN PRIMO-COMMUN (CHOCHOLÁ, YUCATÁN)**

Cette troisième partie porte sur la reconfiguration conflictuelle des communs à Chocholá, dans l'ancienne région sisalière du nord-ouest du Yucatán. D'abord, j'expose la singularité du processus de réforme agraire dans cette région, marquée par la cohabitation de deux modèles d'exploitation des ressources et de projets de communauté, reposant sur une forte hiérarchie statutaire et socio-productive. Je m'intéresse ensuite à la complexification des rapports intracommunautaires dans les années 1970-1980, avec la diversification des logiques d'exploitation de la terre, la diminution et la stigmatisation croissante des activités traditionnelles. Ces transformations ont fait de l'accès aux primo-communs un enjeu central des conflits locaux. Je documente, en dernier lieu, la réception des réformes de 1992, dans un contexte de désagrarisation, d'affaiblissement de l'organisation ejidale, et de transformation de la conception de la communauté, plus nécessairement paysanne.

#### **1. À L'ORIGINE DE LA RÉFORME AGRAIRE, LA COHABITATION DE DEUX MODÈLES ÉCONOMIQUES ET DE DEUX PROJETS DE COMMUNAUTÉ (1924-1970)**

##### **1.1. Entre reproduction des ménages ruraux et monoculture du sisal : la réforme agraire ou l'instauration d'un modèle dual d'exploitation des ressources**

Le nord-ouest du Yucatán a traditionnellement été le moteur économique de cet État fédéré. Tourné vers la culture du sisal depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, réalisée dans des grands domaines, le Yucatán alimentait la demande mondiale en cordages à l'heure du développement des transports maritimes. Cette économie a grandement influencé la structure foncière et territoriale de la région avec, notamment, le développement du chemin de fer pour acheminer la marchandise vers les ports d'exportation avant son transport vers les États-Unis. Une partie des terres du municipe de Chocholá était précisément destinée à la culture du sisal par plusieurs *haciendas*. Les habitants du chef-lieu constituaient la main d'œuvre pour ces travaux agricoles. Je montrerai comment la réforme agraire a transformé ce panorama, en commençant par la reconfiguration des ressources (utilisation, place dans la structure régionale), celle des règles (d'appropriation et d'administration), et les conflits dérivés.

À Chocholá, la première dotation de terre par résolution présidentielle est actée en 1934. Cette dernière est de 4 536 hectares, au bénéfice de 189 chefs de famille parmi les 275 recensés, pour une population totale de 1 698 individus (tableaux 17 et 18). Les allocataires de la réforme agraire étaient tous des paysans sans terre. Quatre-vingt-six chefs de famille ont été exclus du recensement initial sous prétexte qu'ils avaient déjà bénéficié d'un lopin de terre dans le cadre de la réforme foncière libérale. Cette réforme avait surtout intéressé les commerçants et les paysans dotés d'un capital, leur permettant d'investir dans l'élevage. Au contraire, pour les producteurs de maïs, l'accès à la propriété privée présentait peu d'intérêt puisqu'incompatible avec l'agriculture itinérante et le maintien d'une surface boisée, (Ortiz Yam, 2013 : 73).

La nouvelle communauté ejidale n'épouse donc pas exactement les frontières de la communauté villageoise, ni paysanne. Les terres expropriées aux *haciendas* étaient essentiellement recouvertes

de forêts sèches, qui leur fournissaient le bois nécessaire au fonctionnement des machines utilisées dans le raclage du sisal, ainsi que des pâturages pour le bétail. Ces terres n'ont jamais cessé d'être cultivées par les paysans sans terre dans le cadre de l'agriculture itinérante<sup>92</sup>. La réforme agraire visait donc à régulariser et sécuriser cette activité, qui assurait l'autosubsistance des familles des producteurs de charbon et de maïs.

**Tableau 17 - Le recensement agraire en vue de la formation de l'*ejido* de Chocholá**

Étapes de formation de l' <i>ejido</i>	Année de recensement	Population totale	Chefs de famille	Exclus du droit de dotation	Dotés	Non dotés (droits préservés)
Dotation	1924	1 698	275	86**	189	0
Extension	1937	1 726*	386	0	304	83***

\* Population totale en 1930.

\*\* Car ils possèdent des terrains privés autour du village (petits propriétaires).

\*\*\* Par manque de terre arables, estimée à 10 % de la superficie dotée.

Réalisation personnelle d'après les données de l'AGA, 23/60/1, INEGI (1934) V Censo de población del Estado de Yucatán, 15/05/1930.

**Tableau 18 - La réforme agraire à Chocholá**

Étapes de formation de l' <i>ejido</i>	Haciendas expropriées	Terres incultes (forêt)	Champs de sisal	Total	Bénéficiaires
Dotation (1934*)	Chablé	1 471	0	1 471	189
	Yaxcopoil	3 065	0	3 065	
Total dotation		4 536	0	4 536	
Extension (1937*)	Chablé	2 886,1	219,9	3 105,10	304
	Yaxcopoil	5 328,05	538,5	5 866,55	
	Cacao	514,27	464,71	978,98	
	Chunchakah	154,47	0	154,47	
Total extension		8 882,89	1 223,11	10 106	
<b>Total <i>ejido</i></b>		<b>13 418,89</b>	<b>1 223,11</b>	<b>14 642</b>	<b>493</b>

Réalisation personnelle d'après les données de l'AGA 23/199/5 et 25/199/3 ; 25/11619/4, f165.

En 1937, l'*ejido* de Chocholá bénéficie d'une allocation complémentaire de 10 106 hectares. Trois cent quatre-vingt-six paysans sont éligibles, mais seulement trois cent quatre seront dotés en

92. Plusieurs documents judiciaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle font état de l'exploitation de ces ressources par les villageois, aussi bien pour la culture du maïs que pour le prélèvement de bois, entraînant des conflits avec les *haciendas* environnantes, en particulier celle de Chablé. AGEY, Fondo Justicia Civil 1876-1890, sección Civil, serie Juzgado Cuarto de Paz de lo Civil, volumen 43, expediente 29, 1879 ; AGEY, Fondo Justicia, sección Juzgado 1<sup>a</sup> instancia de lo criminal, serie penal, volumen 118, expediente 69, 1889.

raison de la mauvaise qualité des sols, laissant quatre-vingt-trois individus avec des droits à satisfaire. Cette deuxième étape de la réforme agraire fait suite à l'arrivée, en 1934, de Lazaro Cardenas à la présidence de la République mexicaine, qui fait du Yucatán une cible prioritaire des politiques publiques. L'expropriation des terres productives des *haciendas*, les champs de sisal, et la création du projet de « Grand *ejido* sisalier » font de l'*ejido* une pièce maîtresse de l'économie régionale (Lapointe, 1985). Le processus de commercialisation de la fibre de sisal était piloté par l'État, ce qui a mené certains auteurs à affirmer que l'activité des *ejidatarios* de la région s'apparentait avant tout à une forme de salariat d'une bureaucratie régionale (Casares Vidal, 1988).

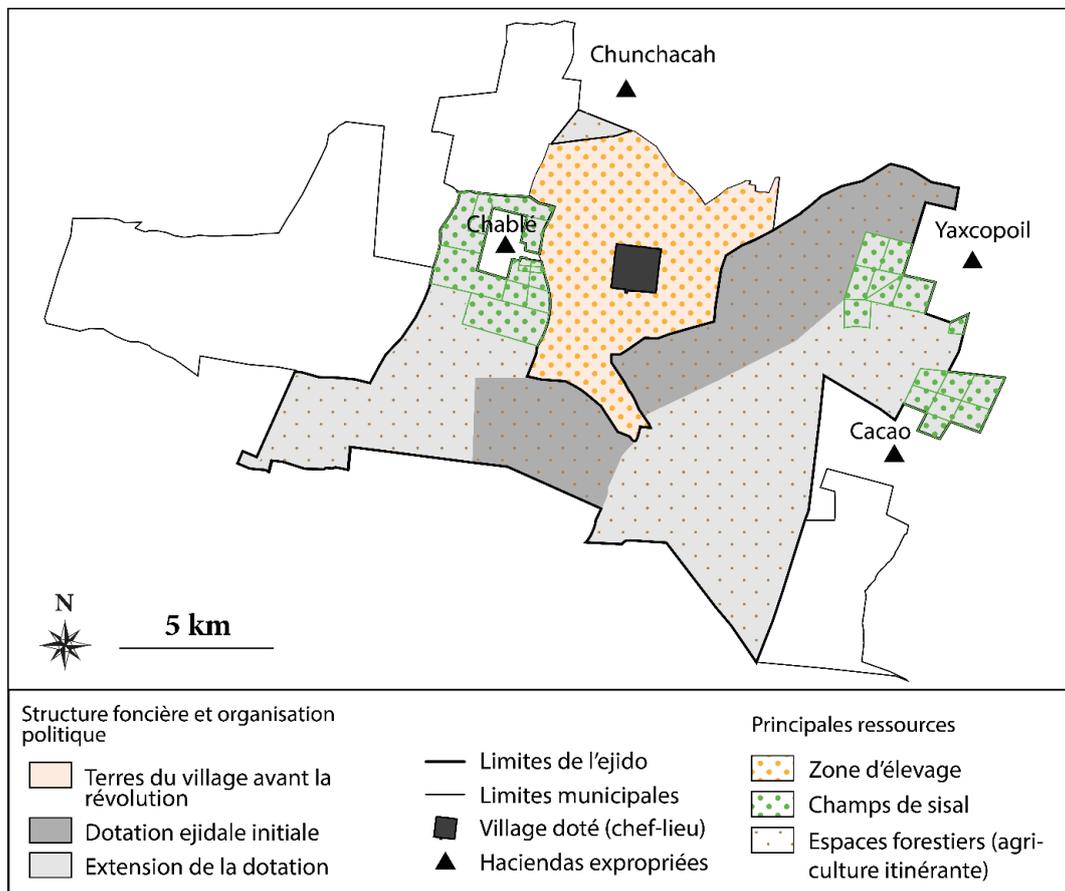
À partir de là, l'*ejido* de Chocholá se composait de différents espaces (carte 6) :

- ▷ un vaste espace forestier plurifonctionnel qui couvre l'ensemble de l'*ejido*, utilisé pour le bois et la fabrication du charbon (photo 13). Les parcelles ouvertes par la défriche étaient cultivées avec du maïs et des haricots, destinés à l'autoconsommation, avant recréation forestier, dans le cadre de l'agriculture itinérante (photo 14) ;
- ▷ des plantations de sisal, expropriées aux *haciendas* de Yaxcopoil – l'une des plus grande du Yucatán – de San Antonio Chablé, et de Cacao, pour une superficie totale de 1 223 hectares. La dotation des champs de sisal aux communautés agraires était conditionnée au maintien de leur exploitation, dans le cadre d'une activité pilotée par l'État<sup>93</sup>. Le sisal produit était destiné au marché international ;
- ▷ des cenotes dispersés dans l'*ejido*, donnant accès à l'eau.

---

93. « Sur la base de l'article 139 du Code agraire et du sixième point de l'accord présidentiel du 8 août 1937, l'exploitation des terres cultivées avec du sisal sera pratiquée collectivement » et « les bénéficiaires des terres, objet de la présente résolution, sont tenus de conserver et de promouvoir les plantations du sisal qui leur sont concédées sous la forme que déterminent les lois sur la culture et l'exploitation de cet agave ». *Diario Oficial*, Resolución en el expediente de ampliación de ejidos al poblado Chocholá, Estado de Yucatán, 27 de abril 1939, Tomo CXIII, N°50, p.7.

Carte 6 - La réforme agraire à Chocholá



Réalisation personnelle d'après les données de l'AGA, 23/162/12, s/f., et l'AGEY, Fondo Poder Ejecutivo, Secc. Gob. del Estado, Serie Planos y tierras, Caja 2, Vol 2, exp. 14, 1909.

**Photo 13 - La fabrication du charbon de bois à Chocholá**



Crédit : KR, 2018.

**Photo 14 - Le recrû après plusieurs années de culture**



Crédit : KR, 2022.

Ces ressources relevaient de trois régimes de possession en faveur de différentes catégories d'usagers (tableau 19).

- ▷ D'abord, les champs de sisal, dont l'accès est exclusif et collectif. Ces terres étaient travaillées collectivement par les membres de la société ejidale, travail pour lequel ils recevaient un salaire hebdomadaire, avaient des droits dans le système de santé publique ainsi qu'à la retraite. Les *ejidatarios* travaillaient trois jours par semaine dans les champs de sisal des trois secteurs de l'*ejido* et consacraient le reste de la semaine à l'agriculture traditionnelle pour leur propre compte<sup>94</sup>. Les *ejidatarios* étaient en réalité des usagers des champs de sisal dans la mesure où ils ne disposaient pas des droits de d'administration. Il s'agissait d'une forme de possession de l'État avec délégation des droits d'usage en faveur des *ejidatarios*.
- ▷ Ensuite, les ressources communes, principalement la forêt, mais aussi les cenotes. Tous deux étaient en accès individuel autorisé à tous les habitants du village, indépendamment de leurs statuts (délégation des droits d'usage aux *comuneros*). Après défrichage et production du charbon, l'espace forestier laissait place à des terres de culture pluviale dont, selon les us et coutumes, l'accès était autorisé aux individus qui avaient procédé à la défriche, quel que soit leur statut, en particulier les catégories les plus précaires de la population : « À partir du moment où tu es né ici, tu as le droit de travailler l'*ejido*. Ce n'est pas le patrimoine d'un père ou d'une mère... c'est le patrimoine de tout un pueblo<sup>95</sup> ». L'accès était individuel, mais la production du charbon est généralement réalisée en groupe, ce qui pouvait également être le cas de la culture du maïs, parfois réalisée en groupe de vingt, voire trente paysans<sup>96</sup>. Ces possessions individuelles étaient néanmoins temporaires : « il y a d'abord la première récolte, puis une deuxième récolte, la cañada, ensuite on laisse cet espace se reposer et on va ailleurs. Dix ans plus tard, quand la forêt a repoussé, une autre personne peut la travailler<sup>97</sup> ». Une fois abandonnée et la ressource forestière régénérée, la terre intègre de nouveau les communs. La production de charbon précède la culture du maïs. Ainsi, « Tu pouvais dire "j'aime bien ce coin de forêt". La première chose que faisait le président du comité exécutif ejidal c'était de vérifier qu'il n'y avait pas d'autres champs de maïs à proximité. S'il n'y en avait pas, il n'y avait aucun problème. S'il y en avait, il fallait demander au paysan pour abattre les arbres.<sup>98</sup> »

---

94. Entretien avec V.R.Q., ancien *ejidatario* de 74 ans, 06/11/2018.

95. Entretien avec A.M.C., 55 ans, fils d'*ejidatario*, 06/11/2018.

96. Entretiens avec C.D.S, 61 ans, 22/11/2018 et S.C.M., 72 ans, 12/09/2022.

97. Entretien avec S.C.M., *ejidatario* de 72 ans, 12/09/2022.

98. Entretien avec V.U.F., 82 ans, *ejidatario*, 23/11/2018.

**Tableau 19 - Les ressources ejidales de Chocholá après la réforme agraire**

Espace	Usages	Autorité régulatrice	Régime de possession	Usagers	Revenus pour l' <i>ejido</i>
Terres de culture pluviale	Grain	Assemblée ejidale (AE)	Individuelle exclusive	<i>Ejidatarios et comuneros</i>	Non
	Fanes	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios et comuneros</i>	Non
Zones forestières	Prélèvement de bois et fabrication de charbon	AE	Commune avec délégation des droits d'usage pouvant mener à un régime de possession individuelle temporaire	<i>Ejidatarios et comuneros</i>	Contrat de vente avec un acheteur extérieur
Champ de sisal	Sisal	État	Étatique avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios et comuneros</i>	Non
Cenotes	Eau	AE	Commune	<i>Ejidatarios et comuneros</i>	Non
Sol urbain	Habitations	AE	Individuelle exclusive	<i>Avecindados</i>	Non

Réalisation personnelle.

À la suite de la réforme agraire, l'*ejido* de Chocholá était donc composé de ressources exploitées selon différentes logiques : pour l'une – le sisal – au cœur de l'économie locale, et d'autres faiblement ou modérément intégrées au marché, commercialisées dans le village ou jusqu'à Mérida, la capitale de l'État, comme dans le cas du charbon de bois. Les communs étaient de deux types (tableau 20) :

- ▷ ceux indivisibles, dont l'accès était individuel mais non exclusif (bois, fanes) ;
- ▷ et ceux temporairement divisibles, dont l'accès prenait la forme de possession individuelle, qui exclut les autres usagers le temps de l'exploitation.

**Tableau 20 - La typologie des communs à Chocholá après la réforme agraire**

Espaces	Activité	Intégration au marché	Divisibilité	Bénéfices communautaires	
				Accès autorisé	Revenus communautaires
Zones de culture pluviale	Culture du maïs	Faible	Temporaire	X	
	Fanes	Faible	Non	X	
Espaces forestiers	Ramassage de bois	Faible	Non	X	
	Fabrication de charbon	Moyenne	Temporaire	X	X

Réalisation personnelle.

Les ressources en accès partagé recouvraient la grande majorité du territoire ejidal. Elles s'incarnaient par un droit d'accès physique et un droit de prélèvement de la ressource, en faveur de l'ensemble de la communauté paysanne. De surcroît, la production du charbon générait des revenus communautaires qui ont financé la construction des locaux de l'*ejido*.

## 1.2. Les rapports de pouvoir et la stratification de la communauté paysanne sur des critères productifs

En déterminant deux principales modalités d'exploitation des ressources, la réforme agraire a participé à former deux types de communautés :

- ▷ d'un côté, la communauté agraire, composée exclusivement des *ejidatarios*, producteurs de sisal pour le compte de l'État ;
- ▷ d'un autre, le reste de la communauté paysanne qui s'adonne à la production du charbon et la culture du maïs. Ce groupe comprend les *ejidatarios* qui, lorsqu'ils ne travaillent pas dans le sisal, pratiquent l'agriculture vivrière, mais aussi et surtout les *comuneros* qui, selon les us et coutumes, disposaient dès l'âge de 18 ans d'un droit d'usage sur les terres communes, c'est-à-dire tout l'*ejido* à l'exception des champs de sisal.

En parallèle les commerçants et les petits propriétaires des lopins autour du village dotés d'un capital étaient autorisés à exploiter les communs pour y installer quelques ruches moyennant le paiement annuel de 3 pesos par ruche<sup>99</sup>.

Ce système bicéphale a créé ainsi une stratification à la fois productive et statutaire de la communauté paysanne. Elle s'explique par le fait qu'initialement, de nombreux paysans ne désiraient pas intégrer le groupe de sisaliers, ce qui impliquait une dépendance aux subsides de l'État et une subordination politique, pour s'en tenir à l'agriculture vivrière. Par conséquent, toutes les « unités de dotation » comptabilisées pour la réforme agraire n'étaient pas travaillées, ce qui signifie que l'*ejido* comptait en réalité moins d'ayants droit que le nombre de bénéficiaires initialement déterminé. Ainsi, juste après la réforme agraire dans les années 1930, 318 *ejidatarios* étaient finalement reconnus, « laissant 176 unités de dotation vacantes<sup>100</sup> ». Les fils de sisaliers travaillent informellement les champs de sisal. Qu'ils soient désignés ou non comme héritiers du père, ils avaient donc un pied dans la machine économique et politique ejidale, favorisant l'accès ultérieur au statut d'*ejidatario* dans le cadre de l'actualisation de la liste d'ayants droit.

En juin 1951, une étude est réalisée en vue de l'actualisation du registre des *ejidatarios*, dont une grande partie était décédée. Le résultat indiquait que seulement 20 *ejidatarios* sur 493 initialement dotés travaillaient encore les unités de dotation, c'est-à-dire les champs de sisal. Deux cent soixante-huit individus sans statut travaillaient la terre depuis plus de deux ans et 31 depuis moins de deux ans (tableau 21). À cette occasion, certains charbonniers sont également devenus *ejidatarios* et producteurs de sisal : « Ils ont d'abord travaillé dans le charbon, puis ils en ont eu assez, et ils dû se tourner vers le sisal pour gagner un peu plus d'argent.<sup>101</sup> ». Cette actualisation de la liste des *ejidatarios* donnait un total de 319 ayants droit, bien loin des 493 initialement dotés.

99. La première trace d'installation de ruches remonte à 1964. AGA, 23/162/8.

100. AGA, 278.5/162/7.

101. Entretien avec M.U.F., *ejidatario* de 82 ans, 20/08/2022.

Autrement dit, de nombreuses unités de dotation restaient encore vacantes. Quatre ans plus tard, la liste des ayants droit est de nouveau actualisée. Deux individus se voient retirer leurs droits, sans que ces unités de dotation ne soient réattribuées.

**Tableau 21 - L'étude préliminaire à l'actualisation du registre des *ejidatarios* en 1951**

Groupes	Profil	Âge moyen	Effectifs
<b>Travaillent la terre depuis le recensement d'origine</b>	Première génération d' <i>ejidatarios</i> toujours en condition de travailler	57,6 ans	20
<b>Travaillent la terre depuis plus de deux ans</b>	Première génération de paysans, exclus de la formation de l' <i>ejido</i>	34,3 ans	268
	Deuxième génération de paysans, non reconnue		
<b>Travaillent la terre depuis moins de deux ans</b>	Deuxième génération de paysans, non reconnue		31
<b>Total des paysans en possession de parcelles et des certificats émis en 1951</b>			<b>319</b>

Réalisation personnelle d'après les données de l'AGA 271.71/1989/2.

L'organisation de l'*ejido* et les logiques d'exploitation des ressources restaient globalement stables, à l'exception du développement de l'apiculture et du pâturage dans les espaces forestiers. Dans les années 1960, les apiculteurs étaient principalement de petits propriétaires et des commerçants, dont le capital leur permettait l'installation de plusieurs ruches. S'ils ne possédaient généralement pas de droits sur l'*ejido*, certains pouvaient cumuler le statut d'*ejidatario* tout en ayant une parcelle privée. Ces petits propriétaires et commerçants bénéficiaient alors d'une délégation de droits d'usage sur les emplacements de leurs ruches, moyennant une redevance annuelle.

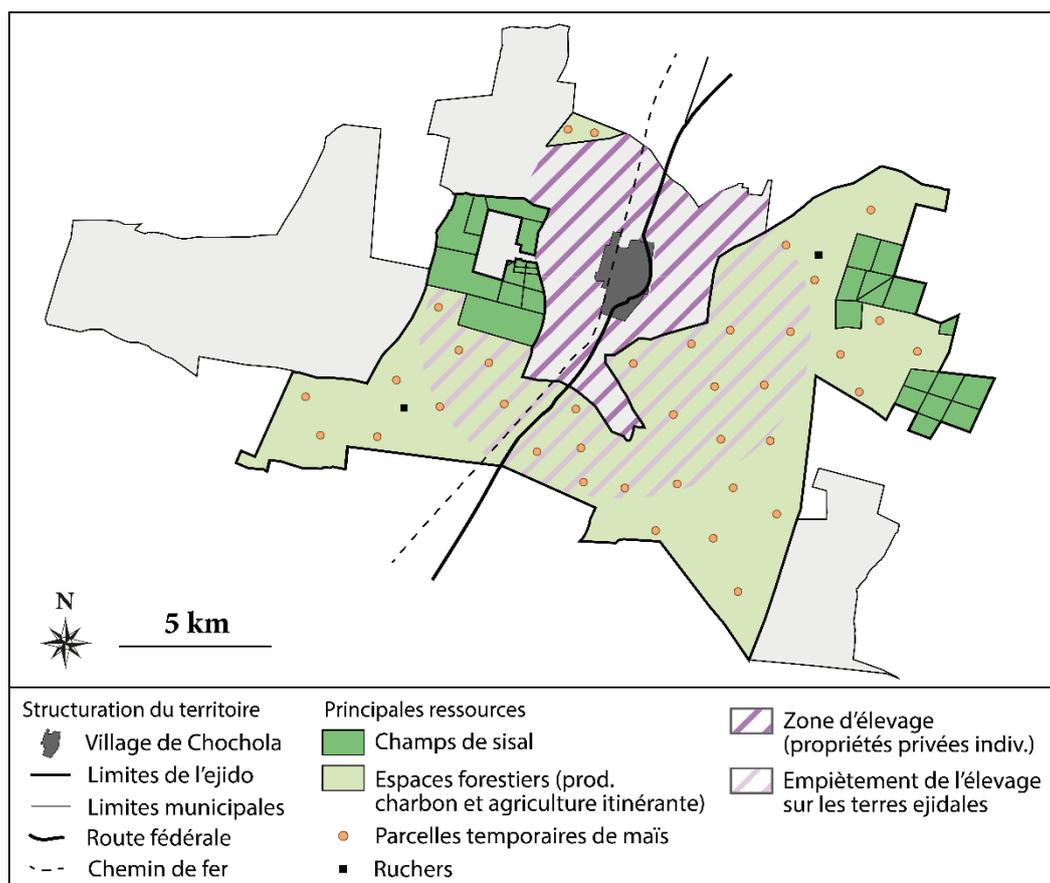
En ce qui concerne le pâturage, il ne s'agissait pas d'une activité régie par des règles locales claires, mais plutôt d'une pratique souvent abusive résultant du débordement des petites propriétés. En l'absence d'enclos, le bétail s'échappait régulièrement pour paître dans les espaces forestiers, sans compensation pour l'*ejido*, ce qui entraînait des conflits, comme nous allons le voir.

### 1.3. Des conflits pour les communs entre catégories d'ayants droit et groupes socio-productifs

Depuis la dotation foncière, l'*ejido* de Chocholá a été traversé par des conflits récurrents entre les éleveurs et les producteurs de maïs. Ces conflits ont pris de l'ampleur au début des années 1970. Face aux destructions répétées de champs par le bétail, le gouvernement de l'État légifère pour obliger les éleveurs à tenir leurs bêtes dans des enclos (Lapointe, 2006). Mais à Chocholá, cette mesure n'est pas appliquée. Les bêtes qui circulaient librement et gratuitement sur les terres ejidales proviennent, nous l'avons vu, des lopins privés autour du village (carte 7). Non seulement le bétail mettait en péril les récoltes, mais en plus il appartenait à une classe de petits propriétaires. Autrement dit, il ne s'agissait pas d'individus dont la situation économique légitimerait l'usage des ressources ejidales, comme pour de nombreux *comuneros*. En parallèle, le village a connu une importante croissance démographique de 38 % entre 1950 et 1970 (contre

seulement 8 % entre 1930 et 1950), tandis que 80 % de la population dépendait toujours du secteur primaire. La culture du maïs restait très importante pour les ménages. Les champs se répartissaient dans tout le territoire ejidal.

Carte 7 - Le territoire ejidal de Chocholá dans les années 1960



Réalisation personnelle d'après les données de l'AGA 278.5/162/5 et 23/162/12.

Les confrontations entre les éleveurs et les producteurs de maïs étaient régulièrement portées jusque dans les bureaux de l'administration agraire, à Mérida. En 1971, un accord est trouvé entre les membres du comité exécutif ejidal et un groupe de seize éleveurs, propriétaires de parcelles privées à l'ouest de la voie ferrée. L'accord stipule que les éleveurs doivent clôturer collectivement leurs terres, à partir de la gare, jusqu'à 7 km au sud du village. Ils s'engagent pour cela à cotiser chacun 25 pesos par tête de bétail pour payer l'ouvrage d'un montant de 8 000 pesos, pour un total de 320 bêtes cumulées<sup>102</sup>. Mais ils n'honoreront jamais leur engagement. Le conflit se poursuit les années suivantes, avec plusieurs convocations à Mérida d'*ejidatarios* pour des faits de destruction de culture, et des tentatives de médiation entre éleveurs et cultivateurs. En juin 1973, cette situation mène les autorités ejidales à écrire au gouverneur et au chef du département

102. AGA, 278.5/162/5.

des affaires agraires et de colonisation pour qu'ils interviennent<sup>103</sup>. La situation n'évoluera pas : de nombreuses destructions de récoltes sont recensées, menant à des convocations au bureau du délégué du Département des affaires agraires. Elles se soldent souvent par un refus des éleveurs de se rendre aux convocations.

Les conflits qui traversaient l'*ejido* au tout début des années 1970 portaient ainsi sur :

- ▷ les usages des communs. Ils opposaient les cultivateurs de maïs aux éleveurs ;
- ▷ les usagers légitimes de ces communs, entre les individus qui dépendent de l'agriculture vivrière, notamment les catégories les plus modestes de la population, et les petits propriétaires, avec une capacité d'investissement. Les membres d'un groupe comme de l'autre pouvaient éventuellement être légalement reconnus comme *ejidatarios*, mais leur légitimité sociale diffère selon les normes coutumières.

## **2. CRISE DE LA CULTURE DU SISAL, RALENTISSEMENT DE L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET NOUVELLES LOGIQUES SOCIO-PRODUCTIVES : VERS UNE APPROPRIATION PRIVATIVE DE L'ESPACE (1970-1990)**

### **2.1. La diversification des activités agricoles : multiplication des ressources, fragmentation de l'espace ejidal et réduction des communs**

Lorsque le gouvernement du président Echeverría remet l'*ejido* au centre des politiques de développement rural nationales, l'économie du Yucatán, contrairement à la majeure partie du pays, et à l'instar de quelques autres régions (Eickstein, 1966), dépend déjà de la production ejidale. Toutefois, la crise économique qui frappe le secteur primaire et notamment l'économie du sisal dans un contexte de développement de la fibre synthétique, et la contestation croissante des instruments de contrôle politique (Villanueva Mukul, 2009), requièrent des ajustements dans les politiques agraires régionales. L'État du Yucatán élabore des stratégies de diversification des activités ejidales, qui vont profondément transformer le territoire ejidal. À partir des années 1970, plusieurs programmes se sont succédés, parmi lesquels le Programme de diversification agroindustrielle de la zone sisalière (1978) et le Programme de restructuration sisalière et de développement intégral du Yucatán (1984). Tous deux avaient l'objectif de rendre les campagnes plus compétitives, tout en anticipant la fin annoncée de la monoculture du sisal (García de Fuentes et Morales, 2000).

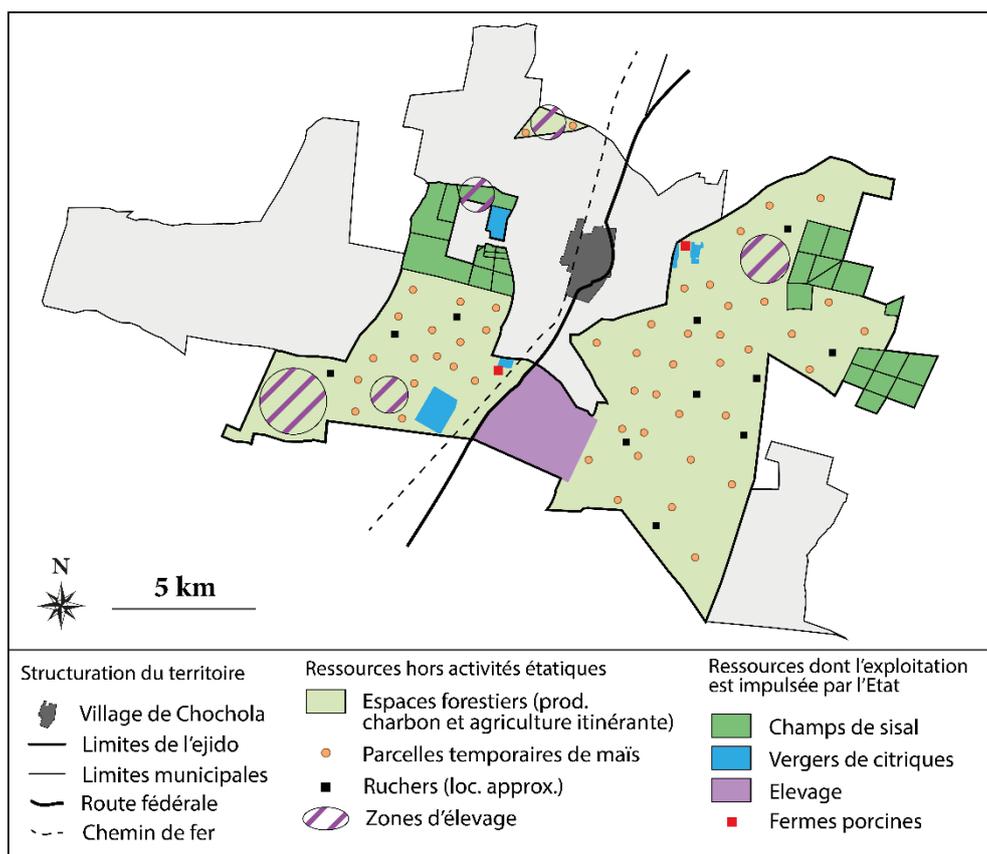
Ces initiatives ont mené au développement de nouvelles activités soutenues par des crédits de la banque rurale, et non plus des subsides comme dans le cas de la culture du sisal. Les *ejidatarios* n'étaient donc plus vus comme des travailleurs de l'État, mais plutôt comme des petits entrepreneurs. À Chocholá, trois activités ont été impulsées : une unité d'élevage, deux fermes porcines et trois vergers d'oranges (carte 8). Ces deux dernières activités se structuraient en modules (ou groupes) affectés aux différents sites. Les vergers de citriques étaient eux-mêmes divisés en parcelles travaillées individuellement par les membres de la société (tableau 22). L'ouverture de ces nouvelles « unités de dotation » mène à la reconnaissance de 72 nouveaux *ejidatarios*, auparavant charbonniers sans droits<sup>104</sup>. L'unité d'élevage (nommée « Caloktu »),

103. 278.5/162/5. Lettre du 13/06/1973.

104. AGA, 271.71/1989/3.

quant à elle, a été créée pour tous les *ejidatarios* en possession de bétail afin d'impulser une activité productive alternative au sisal, mais aussi pour résoudre le problème posé par la cohabitation entre les cultures et l'élevage<sup>105</sup>.

Carte 8 - Le territoire ejidal de Chocholá à la fin des années 1980



Réalisation personnelle d'après les données de l'AGA 23/162/12, 278.5/162/6, et des observations de terrain.

105. AGA, 278.5/162/6, lettre du 15/07/1973.

**Tableau 22 - Les ressources ejidales de Chocholá en 1980**

Espaces	Usages	Autorité régulatrice	Modes d'accès	Usagers	Revenus pour l' <i>ejido</i>
Terres labourables	Grain	Assemblée ejidale (AE)	Individuel exclusif	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Non
Zones forestières	Prélèvement de bois et fabrication de charbon	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Contrat de vente avec un acheteur extérieur
	Apiculture	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Redevance annuelle par ruche
Champs de sisal	Sisal	État	Étatique avec délégation des droits d'usage	Communauté de sociétaires	Non
Unité d'élevage	Élevage	Assemblée des <i>ejidatarios</i> sociétaires	Collectif exclusif	Communauté de sociétaires	Non
Fermes porcines	Élevage	Assemblée des <i>ejidatarios</i> sociétaires de chaque module	Collectif exclusif	Communautés de sociétaires	Non
Vergers de citrique	Production d'oranges	Assemblée des <i>ejidatarios</i> sociétaires de chaque module	Individuel exclusif ferme et définitive	Communautés de sociétaires	Non
Pâturages après défriche de la forêt	Élevage	AE	Commune avec délégation des droits d'usage	Groupes d'éleveurs	Non
Sol urbain	Habitations	AE	Individuel exclusif	<i>Avecindados</i>	Non

Réalisation personnelle.

L'assemblée ejidale avait la charge première d'autoriser la formation de ces nouvelles unités productives. L'administration de ces unités relevait ensuite de la compétence des assemblées des *ejidatarios* sociétaires des différents modules, c'est-à-dire des groupes qui disposaient d'un accès exclusif à ces ressources.

Ces nouvelles activités ont accompagné la diminution progressive de la production du sisal, mais elles ne s'y substituaient pas encore complètement. La reconfiguration des ressources valorisées sur le marché n'a pas transformé les communs de Chocholá (à l'exception du développement de l'apiculture). Elle a en revanche mené à leur réduction spatiale. Si les nouvelles activités étaient réalisées en groupe, il ne s'agissait pas pour autant de commun dans la mesure où l'accès à ces ressources était dorénavant exclusif, collectif (fermes porcines) ou individuel (citriques).

Autrement dit, le développement de ces activités économiques procédait dans le même temps à des formes de privatisation de l'*ejido* de Chocholá.

**Tableau 23 - La typologie des communs de Chocholá en 1980**

Espaces	Activité	Intégration au marché	Divisibilité	Bénéfices communautaires	
				Accès autorisé	Revenus communautaires
Zones de culture pluviale	Culture du maïs	Faible	Temporaire	X	
	Ramassage de bois	Faible	Non	X	
Espaces forestiers	Fabrication de charbon	Moyenne	Temporaire	X	X
	Apiculture	Moyenne	Permanente	X	X

Réalisation personnelle.

Finalement au début des années 1980, la superficie des terres destinées au bétail s'élevait à 1 040 hectares (« Caloktu ») pour 175 animaux. Les vergers bénéficiaient à 93 *ejidatarios* sociétaires, sur une superficie de 149 hectares. Deux fermes porcines ejidales et quatre autres sur des terrains privés donnaient du travail à 100 individus. Enfin, les champs de sisal s'étendaient sur 1 393 hectares au profit de 219 *ejidataruis* sisaliers<sup>106</sup>.

Mais la délimitation de l'unité d'élevage ne profitait qu'aux *ejidatarios* sisaliers. Au cours des années 1980, constatant la fragmentation de l'*ejido* en faveur de nouvelles activités productives, plusieurs groupes possédant du bétail ou souhaitant investir sollicitent l'usufruit de fractions de l'*ejido* dans l'objectif d'accéder aux crédits de l'État<sup>107</sup>. Au total, une centaine d'individus demandent plus de 2 000 hectares de terres (tableau 24). Certaines demandes sont acceptées, notamment en 1986. Les autorités agraires leur donnaient la possession définitive, tant qu'ils travaillaient la zone, dans la mesure où ils ne portaient pas préjudices aux autres paysans, en respectant les ruches et les champs de maïs<sup>108</sup> (voir la carte 8). D'autres sont refusées, en particulier en 1989. Les groupes, hétérogènes, se composaient aussi bien d'*ejidatarios*, essentiellement des porciculteurs et des citriculteurs, mais aussi des employés, des commerçants ainsi que des paysans retraités de la production du sisal.

106. AGA, 278.5/162/6.

107. AGA, 278.5/162/6.

108. AGA, 278.5/162/6.

**Tableau 24 - Les demandes d'usufruit par des groupes d'éleveurs dans les années 1980**

Date	Bénéficiaires	Site	Superficie (ha)
18-03-1986	10	Teresa	50
20-03-1986	18	San Francisco	100
20-03-1986	15	Xno-no	100
19-06-1986	18	San Francisco	300 supplémentaire
20-10-1986	15	Nabula	120
20-06-1988	10	Teresa	80 supplémentaire
20-01-1989	6	Nord de Kuncheil	60
20-01-1989	-	Sambuka	200
Total sollicité dans les années 1980			2 052
Unité d'élevage créée en 1973 pour les <i>ejidatarios</i> sociétaires	219	Caloktu	1 040
<b>Total des espaces dédiés à l'élevage</b>			<b>3 094</b>

Réalisation personnelle d'après les données de l'AGA, 278.5/162/6.

Ce qui frappe à Chocholá, en comparaison avec le cas de San Lorenzo Albarradas, est que la production de ressources à fort potentiel de valorisation sur le marché a conduit à une extraction des communs au profit de groupes restreints, les *ejidatarios*, et même de plus en plus, des regroupements d'*ejidatarios*. À San Lorenzo en revanche, les nouvelles ressources conservaieut un statut de commun, générant des profits communautaires qui bénéficient à l'ensemble de la communauté villageoise, au-delà des seuls ayants droit.

Autrement dit, à Chocholá, les communs étaient exclusivement de type traditionnels (primo-communs) : ils avaient pour rôle de garantir la survie des ménages précaires, en assurant leur alimentation et en fournissant des matières premières comme le bois et le charbon. Cependant, les mutations économiques vont profondément modifier la relation que les habitants entretiennent avec ces communs, jusqu'à leur remise en question.

## 2.2. La croissance démographique, l'exode rural et la démocratisation de l'accès à l'éducation : stigmatisation croissante de l'agriculture traditionnelle

Le développement des nouvelles activités impose une actualisation de la liste d'ayants droit. Les unités restées longtemps vacantes sont finalement distribuées (178). Soixante-et-onze nouvelles unités sont ouvertes par la défriche de nouveaux espaces, pour la culture des citriques, au bénéfice des charbonniers sans droits, notamment des jeunes paysans, à présent *ejidatarios*. La communauté ejidale atteignait alors 565 *ejidatarios*, chiffre définitif jusqu'au Procède. À partir des années 1970, il n'était plus possible d'intégrer l'*ejido* autrement que par succession. La deuxième génération de paysans était ainsi marquée par une division nette entre les *ejidatarios* et les *comuneros*, clivage définitif qui aura un impact profond sur les relations au sein des générations

suivantes. Il est par ailleurs difficile d'intégrer légalement l'*ejido* pour les jeunes hommes dont les parents sont restés en marge des projets économiques et des réseaux politiques locaux :

*« Mon père ne s'est jamais approché de l'ejido, les gens étaient plus fermés. Les ejidatarios du village étaient les cultivateurs de sisal, et mon père se contentait de faire du charbon. Il n'a jamais intégré le groupe de sisalier. Mon père a continué son chemin, à la suite de quoi nous sommes restés, comme ça... sans certificat, sans rien. On ne pouvait plus intégrer le groupe. Les gens étaient fermés.<sup>109</sup> »*

Cette situation mènera cette troisième génération de *comuneros* à se joindre à des paysans sans terre d'une municipalité voisine pour former un nouvel *ejido*.

Face aux crises du secteur agricole, et plus largement à la précarité liée au travail de la terre, les *comuneros* de la deuxième génération ont commencé à se tourner vers la ville à la recherche d'un emploi, en particulier vers la capitale régionale, Mérida. Certains ont également émigré vers la station balnéaire de Cancun, en plein développement, dans l'État voisin du Quintana Roo. De la même manière, de plus en plus d'*ejidatarios* qui partageaient leur temps entre activité productive (élevage porcin, citriculture...) et la production vivrière de maïs délaissent cette activité peu rentable pour travailler quelques jours par semaine sur des chantiers à Mérida<sup>110</sup>. Ces départs ont parfois été temporaires et d'autres fois définitifs.

La pratique de l'agriculture traditionnelle était de plus en plus stigmatisée. Seuls les habitants qui n'ont pas été scolarisés et qui, pour beaucoup, ne savaient pas lire, s'y dédiaient pleinement. À cet égard, l'importance sociale des communs ejidaux devient particulièrement forte, tandis que les inégalités sociales se creusent. En 1970, 80 % de la population active de Chocholá vivait de l'agriculture. Dix ans plus tard, ce chiffre chute à 50 %.

Par ailleurs, cette période se caractérisait par des pratiques clientélistes autour de l'attribution des certificats agraires. D'un côté, l'absence des *ejidatarios* était tolérée tant qu'un proche s'engageait à travailler les terres. D'un autre côté, certains *ejidatarios* ont été victimes de destitution abusive de leurs droits lors des actualisations de la liste d'ayants droit, au bénéfice d'un autre paysan, en récompense de son soutien au président du comité lors des élections ejidales, par exemple<sup>111</sup>.

### 2.3. L'accès aux communs au cœur des conflits

Au cours de cette période de réduction des communs, les débats sur la légitimité des différentes catégories d'utilisateurs reprennent de plus belle. Ils se sont manifestés d'abord au sujet de l'apiculture, qui a connu un développement exponentiel. En 1978, vingt-six *ejidatarios* ont formé un comité apicole. C'est à partir de ce moment-là que l'apiculture devient véritablement une activité ejidale, puisqu'auparavant elle n'était pratiquée que par des acteurs extérieurs à l'*ejido*. Le comité apicole visait à réguler la répartition spatiale de l'activité (2 km sont requis entre chaque rucher, et un rayon de 50 mètres doit être respecté autour de chaque rucher). Il exige aux autorités ejidales la dépossession des emplacements détenus par les étrangers. La légitimité de ces derniers est remise en question dans la mesure où ils « ne sont pas en situation de faibles ressources

109. Entretien avec J.D.S., charbonnier sans droits formels, 56 ans, 22/11/2018.

110. Entretien avec N.R.P., *ejidatario* reconnu dans les années 1970, 73 ans, 02/11/2018.

111. AGA, 278.5/162/5, plainte du 31/03/1979.

*économiques car leurs possessions sociales leur permettent d'acquérir des terres en dehors de l'ejido pour leurs ruchers<sup>112</sup>».*

En 1979, l'administration agraire rappelle au comité que, selon la loi fédérale de réforme agraire, les apiculteurs de l'ejido doivent être distingués des apiculteurs extérieurs en ce qui concerne le montant des redevances pour l'usage des ressources. Ainsi, les apiculteurs non *ejidatarios* doivent s'acquitter de 8 pesos par an et par ruche, tandis que les *ejidatarios* ne paient que 4 pesos. Cela ne sera vraisemblablement pas appliqué, puisque qu'à partir de 1980 il n'y a plus de trace de paiement pour l'installation de ruches, ce qui laisse penser que seuls les *ejidatarios* étaient à présent autorisés à pratiquer l'apiculture.

Par ailleurs, à la fin des années 1980, la vague de demandes d'usufruit par des groupes d'éleveurs non affiliés à l'unité d'élevage Caloktu ravive les conflits entre les producteurs de maïs et les éleveurs. Ce conflit oppose deux projets. D'un côté, un accès exclusif aux *ejidatarios* qui souhaitaient se dédier à l'élevage, même s'ils ne sont pas dans le besoin, c'est-à-dire l'extraction de ces espaces du régime communal. D'un autre côté, le maintien du commun par un accès autorisé au plus grand nombre, en particulier les ménages les plus modestes, pour la culture du maïs. Contrairement à l'apiculture, ce conflit se cristallise à la fois autour de l'usage et des usagers des communs.

En 1989, 118 *ejidatarios* cosignent une lettre adressée au délégué du secrétariat agraire du Yucatán, lui demandant son intervention :

*« Les motifs qui nous poussent à vous adresser cette requête sont de faire constater notre désaccord total avec la fermeture de parcelles de la terre communale du village, utilisées pour l'élevage de bovins. Notre protestation découle du manque de terrain que ces clôtures engendrent, empêchant la mise en place des petites parcelles de maïs que nous cultivons et considérons comme un produit de première nécessité. Cette culture est notre occupation annuelle, car les jeunes se consacrent à d'autres activités ailleurs et négligent cette culture essentielle qui est à la base de notre subsistance ainsi que celle des commerçants et même des employés. Cependant, la jeunesse actuelle ne semble pas en comprendre l'importance. [...] Pour ces raisons, nous considérons que c'est une injustice envers les modestes paysans, qui se retrouvent sans terres pour cultiver le maïs, une denrée vitale. [...] pour de tels projets [d'élevage], il serait possible d'utiliser les terres des plantations d'agave abandonnées [...] Cette demande légitime que nous présentons est motivée par le fait que des personnes, y compris des professionnels ou des employés à revenus élevés, prennent part aux terres déjà closes. Certaines personnes, après avoir vendu leurs propres terres, viennent occuper des terres de l'ejido commun, des terres où nous cultivons le maïs saisonnier et qui ne sont jamais mécanisées en raison de la nature rocailleuse de certaines zones.<sup>113</sup> »*

Ce problème se superpose aux difficultés posées par les nouvelles méthodes d'administration des terres par les autorités ejidales. En effet, lorsque les éleveurs ne cherchent pas à porter leur demande directement devant l'administration agraire de l'État, les autorités ejidales attribuent des terres sans convoquer l'assemblée générale des *ejidatarios*, contournant ainsi la nécessaire

112. AGA, 278.5/162/5, acte d'assemblée du comité apicole ejidal de Chocholá, 14/03/1978.

113. AGA, 278.5/162/6, 15/01/1989.

approbation de cette instance<sup>114</sup>. En juin 1989, lors d'une assemblée générale des *ejidatarios*, il est décidé que les éleveurs, qu'ils soient *ejidatarios* ou non, doivent abandonner les zones qu'ils ont occupées et les restituer au commun.

### **3. CONTRADICTIONS COMMUNAUTAIRES ET MAINTIEN DES RESSOURCES PARTAGÉES DANS UN CONTEXTE D'AFFAIBLISSEMENT ET DE DÉSINTÉRÊT POUR L'EJIDO : L'EXPLOSION DU CONFLIT DE CHOCHOLÁ (DEPUIS 1990)**

#### **3.1. La désagrarisation, l'affaiblissement de l'*ejido* et la réception du Procédé**

En 1992, les réformes du cadre légal et le retrait de l'État des activités économiques, avec l'arrêt des subsides et des crédits, marquant la fin de la culture du sisal, vont porter le coup de grâce aux activités agricoles. L'exode rural, la désagrarisation et le développement des emplois industriels et dans les services se poursuivent, tandis que les *ejidatarios* n'ont plus d'obligation de vivre dans le village ni de travailler la terre pour conserver leur statut. Cela accentue la déstabilisation des fondements de la communauté.

Les zones forestières réincorporent les anciens champs de sisal, réintégrant ainsi les communs (carte 9 et tableau 25). Les possessions exclusives attribuées dans le cadre des activités de substitution au sisal sont respectées par les *ejidatarios*, malgré leur progressif abandon. Ainsi, les parcelles des vergers de citriques, dont la possession est individuelle, font déjà l'objet de transferts fonciers. Dans l'unité d'élevage, le retrait de la majeure partie des *ejidatarios* mène une poignée d'individus toujours présents à occuper une vaste portion du territoire ejidale, particulièrement accessible depuis l'axe principal. Ils y pratiquent encore un peu d'élevage, la culture du maïs, et ont installé quelques ruches. Autrement dit, cet espace tend à avoir les mêmes usages que dans les communs, tout en étant approprié par quelques individus.

---

114 AGA, 278.5/162/6.

Carte 9 - Le territoire ejidal de Chocholá à la fin des années 2000



Réalisation personnelle d'après données du RAN-Yucatán, des observations de terrain et des documents du bureau ejidal.

**Tableau 25 - Les ressources ejidales de Chocholá dans les années 2000**

Espace	Usages	Autorité régulatrice	Régime de possession	Usagers	Revenus pour l' <i>ejido</i>
Terres labourables	Grain	<i>Ejidatarios</i>	Individuel exclusif temporaire	<i>Ejidatarios</i>	Non
Zones forestières	Prélèvement du bois et fabrication du charbon	<i>Ejidatarios</i>	Commune avec délégation des droits d'usage pouvant mener à un régime de possession individuelle temporaire	<i>Ejidatarios</i> et <i>comuneros</i>	Non
	Apiculture	<i>Ejidatarios</i>	Commune avec délégation des droits d'usage	<i>Ejidatarios</i>	Non
Fermes porcines	Élevage	<i>Ejidatarios</i>	Collectif exclusif	Ex- <i>ejidatarios</i> sociétaires	Non
Unité d'élevage Caloktu	Élevage, grain, apiculture	<i>Ejidatarios</i>	Collectif exclusif qui tend vers l'individuel exclusif	Ex- <i>ejidatarios</i> sociétaires	Non
Vergers de citrique	Culture de l'orange	Propriétaires des parcelles	Individuel exclusif	<i>Ejidatarios</i> et <i>posesionarios</i>	Non

Réalisation personnelle.

C'est dans ce panorama qu'intervient le Programme de certification des droits ejidaux (Procede), qui offre la possibilité de parcelliser l'*ejido* afin de formaliser la situation foncière de fait (Bouquet et Colin, 2009 : 321). Mais, contrairement à San Lorenzo Albarradas où les possessions individuelles étaient fermes et permanentes, à Chocholá, une partie des possessions est temporaire dans le cadre de l'agriculture itinérante. La parcellisation de fait reviendrait à reconnaître le groupe de *comuneros* qui travaillent toujours l'*ejido* sans droit, au détriment de *ejidatarios* qui, bien qu'ayants droit, n'ont pour beaucoup pas de possessions réelles dans la mesure où ils ne travaillent pas la terre. Une alternative est possible au parcellement selon la situation foncière de fait : une parcellisation et attribution de parcelles parfaitement égales entre tous les individus légalement reconnus comme *ejidatarios*. Si cette méthode conviendrait à ceux qui ne travaillent pas ou plus la terre, elle pénalise au contraire les paysans, notamment sans certificat agraire, mais aussi les *ejidatarios* restés au village qui, face au départ des paysans et à l'abandon des activités agricoles, ont pu s'approprier de vastes espaces productifs, en particulier initialement destinés à l'élevage.

Ce point explique précisément le refus de l'assemblée générale des *ejidatarios* en 1999 de procéder à la parcellisation des terres, pour les maintenir formellement en « usage commun ». Le groupe d'anciens éleveurs, restés en possession de la superficie malgré l'abandon de l'activité, influence la décision et convie pour cela les charbonniers sans droits formels à se joindre à

l'assemblée pour l'occasion<sup>115</sup>. Ces derniers ne disposent pas du droit de vote, mais leur présence permet d'orienter le jugement des *ejidatarios*<sup>116</sup>. En revanche, la zone urbaine est formellement parcellisée, et deux nouvelles catégories d'ayants droit sont reconnues : les *avecindados*, qui possèdent des terrains urbains, et les *posesionarios*, les individus jusqu'alors sans droits formels qui ont acquis une parcelle de citriques lorsque les *ejidatarios* ont commencé à les vendre après l'arrêt de l'activité. Le refus de parcelliser l'*ejido* de Chocholá est à l'image de la réception du Procédé par les *ejidos* yucatèques (Torres-Mazuera, 2014).

Cet épisode est révélateur de la persistance et de l'accentuation des inégalités locales entre les différents statuts et catégories socio-économiques qui composent la société locale. Par ailleurs, le désintérêt pour l'*ejido* est tel que les assemblées se font rares. L'institution ejidale perd son influence comme organisation sociopolitique, et les obligations sociales tendent à disparaître. Résultat : les paysans s'affranchissent de l'aval de l'*ejido* pour travailler les espaces communs, entraînant des problèmes de régulation des usages des ressources, notamment autour du développement exponentiel des ruches. L'apiculture entre en concurrence avec les autres usages des ressources communes et porte atteinte au principe de libre circulation. C'est par ailleurs une manière d'asseoir une possession individuelle exclusive ce qui, à cet égard, n'entre plus dans le périmètre des communs, notamment car aucune redevance n'est réglée à l'*ejido*. En parallèle, les autorisations pour le transport et la vente de charbon de bois ne sont plus sollicitées auprès de l'administration publique, exposant les charbonniers à des contraventions lors de l'acheminement de la marchandise à Mérida.

### 3.2. La résurgence du débat sur la parcellisation dans une perspective de marchandisation du foncier ejidal et de démantèlement des communs

En 2008, neuf ans après le Procédé, le débat sur la parcellisation de l'*ejido* est exhumé. Des investisseurs privés s'intéressent alors aux terres de Chocholá, en particulier à celles qui se trouvent le long de la route fédérale, occupées en partie par les éleveurs. En effet, depuis les années 2000, le Yucatán est l'objet d'importants investissements fonciers dans divers secteurs économiques, allant du développement immobilier aux projets agro-industriels, en passant par les énergies renouvelables (Torres-Mazuera *et al.*, 2021). La croissance et la métropolisation de Mérida, capitale régionale située à une trentaine de kilomètres, exercent une influence et une pression croissantes sur les terres de Chocholá. Dans ce contexte, la réactivation des discussions sur la parcellisation de l'*ejido* s'inscrit clairement dans une perspective de vente et de privatisation des terres. Dans un premier temps, des terres sont achetées par des spéculateurs fonciers régionaux, qui les revendent ensuite à des entreprises :

*« On t'appelle et on te demande par exemple : "Hey, tu sais si un ejido a 2 000 ou 3 000 hectares à vendre ou à louer ?" Et c'est vraiment courant au Yucatán. Ça se répand du genre "Hé, tu sais que machin cherche 2 000 hectares, tu ne connais personne ?" et ainsi de suite. Mais c'est dans le but d'investir pour le moment. Parce que comme ils disent : "Hé, tu vois, Keken est en train d'acheter 20 000 hectares pour construire des fermes porcines." Donc, ils se préparent à ça, de sorte que quand Keken voudra acheter, eux ils*

115. Entretien avec T.M.H. et F.M.T., *ejidatarios* de 67 et 80 ans en faveur des ventes, 04 et 05/12/2018.

116. Entretien avec C.D.S., charbonnier sans droits formels, 22/11/2018.

*diront : "Hey Keken, j'ai acheté 1 000 hectares, j'ai déjà les titres de propriété, je te les vends." C'est de la spéculation.*<sup>117</sup> »

Mais contrairement à la période de mise en œuvre du Procède, la procédure de parcellisation n'est plus gratuite. La rémunération des géomètres est généralement assurée par les investisseurs ou réglée en transferts de terre par les *ejidatarios*. Dans le premier projet de parcellisation de l'*ejido* de Chocholá, environ 400 hectares étaient prévus pour la rémunération du géomètre<sup>118</sup>.

Pour mener à bien ce projet de parcellisation en vue de ventes futures, le comité exécutif a donc exigé la révocation de l'usufruit accordé aux éleveurs. Le 22 juin 2008, l'assemblée générale des *ejidatarios* débat de la question et approuve l'engagement des procédures en vue de parcelliser intégralement l'*ejido*. La décision est adoptée à 68 % des voix exprimées, au-dessus de la majorité des deux-tiers requise pour l'entériner, les 32 % restant y étant opposés<sup>119</sup>. Le 14 septembre, le parcellement de l'*ejido* est approuvé par l'assemblée des *ejidatarios*, sur le principe d'une division en parcelles de superficies égales. Autrement dit, le débat sur la parcellisation réactualise les tensions historiques autour du problème de définition des droits et des ayants droit dans le contexte de nouvelle ruralité. Cet épisode suscite un conflit qui conduira à suspendre le processus.

À défaut de pouvoir parcelliser entièrement l'*ejido*, trois premières parcelles, d'une superficie totale de 612 hectares, sont délimitées en 2012 dans le cadre d'une vente à quatre entrepreneurs régionaux, puis inscrites au registre de la propriété privée (carte 10). De multiples autres tentatives de ventes vont être mises en œuvre, mais à part celles de 2012, aucune n'aboutira légalement.

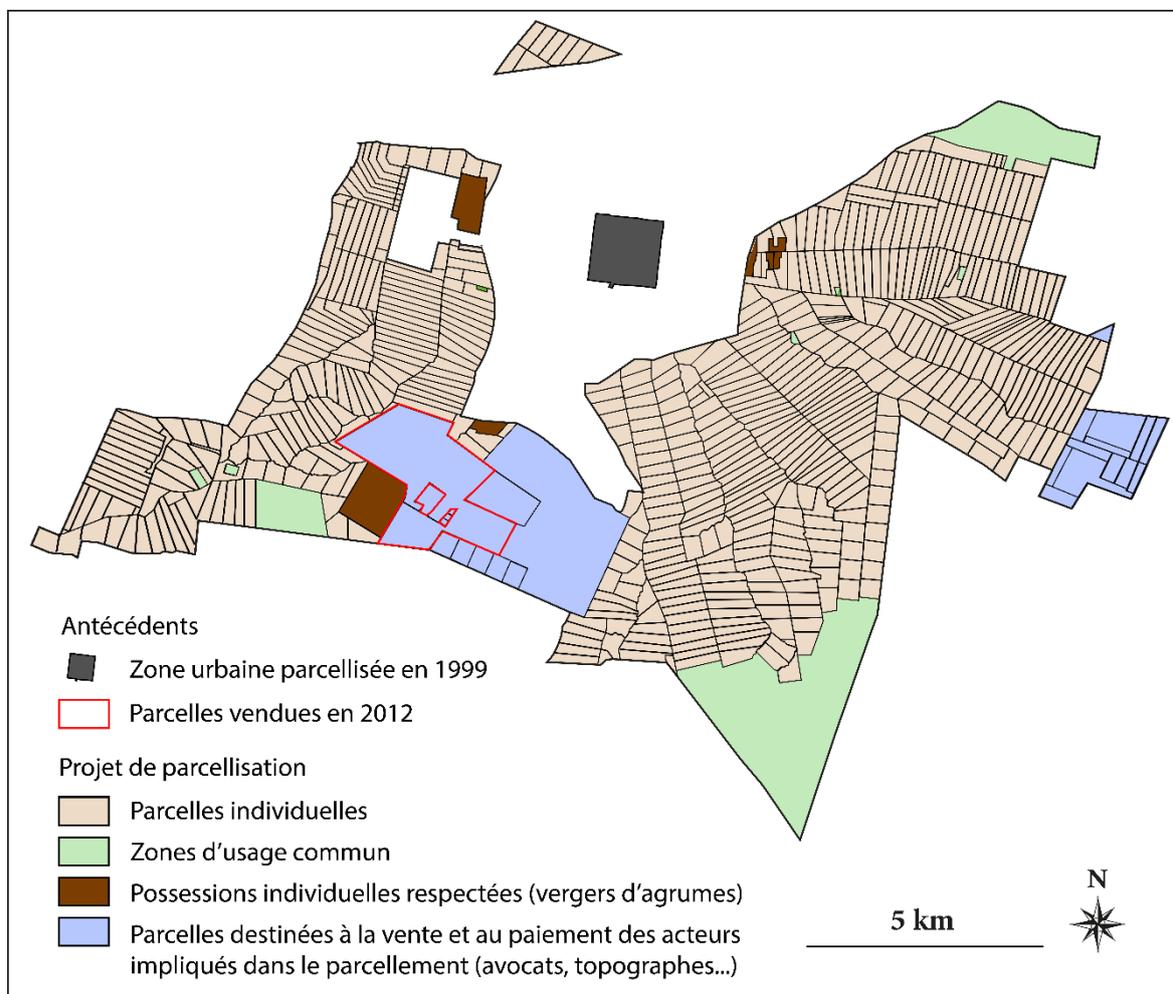
---

117. Entretien avec un topographe travaillant avec des *ejidos* yucatèques, 29/10/2018.

118. *Acta de audiencia de conciliacion agraria du 30/10/2008*, archive personnelle d'*ejidatario*.

119. Document du bureau ejidal.

Carte 10 - Le projet de parcellisation et les terrains visés par des intentions de ventes



Réalisation personnelle à partir de documents du RAN conservés par les *ejidatarios*.

C'est donc dans ce contexte de reconfiguration des ressources, entre l'abandon de l'agriculture qui délégitime le maintien de primo-communs « improductifs », et la nouvelle conception régionale de la ressource foncière comme source de spéculation, que surgit le projet de parcellisation.

### 3.3. Le conflit de légitimité dans un contexte de désagrégation de la communauté

En octobre 2008, un groupe d'*ejidatarios* éleveurs et apiculteurs s'unit pour lancer une procédure de conciliation agraire, possible par le nouveau cadre légal, afin de contester la décision adoptée par l'assemblée. Le conflit est déclaré. Les possessions de ce groupe, jugées irrégulières par le reste des *ejidatarios*, sont en effet menacées par le projet de parcellisation. La vente de 2012 renforce le groupe, qui intensifie ses actions en déposant des plaintes devant le tribunal agraire. Initialement, le conflit contemporain de Chocholá oppose donc les anciens éleveurs et les apiculteurs au reste de l'*ejido*. Au fil du temps, le décès de plusieurs apiculteurs et éleveurs

menace le cours de la bataille juridique contre la vente. Plusieurs héritiers décident alors de poursuivre le combat initié par leurs parents : la quatrième génération d'*ejidatarios* depuis la formation de l'*ejido* entre dans l'arène politique locale.

Les charbonniers, qui disputent aux apiculteurs l'usage des communs forestiers, sont dans un premier temps restés en marge de la mobilisation contre la parcellisation. Certains ont même parfois soutenu le projet dans l'objectif de redéfinir les règles d'accès aux ressources, en révoquant d'une part l'usufruit octroyé aux anciens éleveurs, qui n'a plus lieu d'être depuis l'abandon de l'activité et, d'autre part, les possessions « auto-attribuées » des apiculteurs.

Mais l'émergence de la nouvelle génération dans le débat public marque un tournant dans le conflit. En 2016, de jeunes *ejidatarios* sont élus à la tête de l'*ejido* et découvrent les manœuvres pour vendre la terre, qui n'étaient jusqu'alors pas rendues publiques. S'ensuit une bataille légale complexe entre les nouvelles autorités et leurs prédécesseurs, au sujet de l'acte d'assemblée du 16/12/2012, la seule vente formelle. Parallèlement, le conflit porte également sur le contrôle de l'*ejido*, avec le lancement, en mars 2017, d'une procédure de destitution des autorités ejidales alors opposées aux ventes, au bénéfice des pro-ventes soutenus par l'administration agraire. Les opposants refusent toutefois de quitter les locaux de l'*ejido* jusqu'aux nouvelles élections de 2019, multipliant les recours pour invalider la destitution en attendant.

Pendant cette période, une coalition se forme entre le groupe initial d'opposants et les charbonniers, qu'ils soient ou non *ejidatarios*, pour faire front contre le reste des *ejidatarios*. Nombre de ces derniers ne travaillent plus la terre, vivent en dehors du municipe, et ne se rendent à Chocholá que lors des assemblées ejidales générales pour approuver une nouvelle vente ou recevoir un paiement.

Au cours du conflit, et dans le cadre de ces nouvelles alliances, les jeunes opposants aux ventes ont participé à actualiser le regard sur le problème en recentrant le débat sur la question du maintien ou non des communs. Ils introduisent stratégiquement la problématique environnementale, les terres que les autorités ejidales prétendent parcelliser étant majoritairement recouvertes de forêt, ce qui, selon l'article 59 de la loi agraire, interdit leur subdivision. Ils se réfèrent également aux droits des peuples autochtones comme stratégie légale et médiatique face aux investisseurs régionaux. Dans le même temps, l'invocation de l'autochtonie comme légitimité territoriale renouvelle la question des limites de la communauté d'ayants droit et d'usagers. Ce « recadrage » du conflit autour des questions environnementales et ethniques porte avec lui de nouvelles réflexions quant aux modalités d'accès aux ressources, au périmètre de la communauté<sup>120</sup> et, plus largement, aux fonctions de l'*ejido* comme institution locale (Redouté, 2021).

---

120. « Pourquoi seulement les ejidatarios devraient décider du futur des terres ? C'est un bien commun », entretien avec C.C.M., ex-comisaria ejidal 2016-2019, mobilisée contre les ventes, 05/09/22.

Quelles que soient les motivations initiales des opposants aux ventes, le conflit déclaré en 2008 après l'intervention d'investisseurs extérieurs s'enracine dans les fractures préexistantes d'ordre socio-économique et statutaire. Le conflit qui secoue l'*ejido* se cristallise autour de plusieurs enjeux :

- ▷ les obligations sociales qui régissent l'accès aux droits d'accès aux ressources communes, dont la transgression peut aboutir à une révision de ces droits. C'est précisément sur ce point que les opposants aux ventes estiment tirer leur légitimité, en vertu d'un précepte qui a été fondamental tout au long du xx<sup>e</sup> siècle : « la terre est à celui qui la travaille » ;
- ▷ les usages des ressources en accès partagé, en particulier dans le contexte d'abandon drastique des activités agricoles, et de développement de nouvelles activités, qui relèvent de différentes logiques de valorisation et divers modes de possession des terres ;
- ▷ les usagers de ces ressources, et les fondements de leur légitimité ;
- ▷ et enfin, de façon corrélée aux points antérieurs, la menace de dépossession qui pèse sur les individus qui continuent à travailler les ressources de l'*ejido*, qu'ils soient *ejidatarios* ou *comuneros*. Bien qu'elle ne soit pas effective à ce stade de projet, cette menace a déjà entraîné des anticipations : certains *ejidatarios* ont commencé à clôturer des parcelles, amorçant un processus de privation qui place les charbonniers sans droits formels dans une situation de grande précarité.

## CONCLUSION : PERMANENCE ET RÉINVENTION CONFLICTUELLE DES COMMUNS EJIDiaux DANS LE MEXIQUE RURAL À L'ÈRE NÉOLIBÉRALE

Ce rapport affichait comme objectif principal de documenter l'enchevêtrement entre l'évolution des ressources de l'espace rural, la transformation des communs ejidiaux et l'explosion de conflits au Mexique, à plusieurs périodes de l'histoire ejidale. De cette manière, il s'agissait d'ouvrir le champ de la compréhension des problématiques contemporaines autour des communs et des conflits corolaires, en les analysant à la lumière des dynamiques passées.

En faisant le choix d'étudier deux conflits contemporains différents, l'un s'articulant aux débats sur la parcellisation et la marchandisation des terres ejidales, actant *in fine* le démantèlement et la privatisation d'un primo-commun, l'autre portant sur l'administration d'un néo-commun, source d'abondants profits, ce rapport proposait de s'intéresser aux dynamiques de redéfinition conflictuelle des communs dans leur diversité et leur temporalité.

En conclusion, plusieurs éléments méritent d'être retenus. Le premier a trait aux transformations profondes de ce qui « fait ruralité » à l'ère de la globalisation, et par conséquent, à la manière dont les communs ruraux au Mexique sont adaptés et refonctionnalisés à ce nouveau contexte. J'ouvre ensuite sur les contradictions communautaires qui ont progressivement émergé et se sont exacerbées tout au long de la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Ces contradictions sont à l'origine des oppositions autour de la définition des collectifs légitimes à bénéficier des communs, du point des droits d'usage ou de la répartition des revenus générés par leur exploitation. Enfin, dans le dernier point, je reviens sur les « milieux associés » aux conflits (Léonard *et al.*, 2022) dans leur expression actuelle. Je relèverai en particulier sur le rôle des opérateurs des conflits, ces acteurs régionaux politiques ou économiques qui ont participé à la (re)signification des tensions associées à l'accès, aux usages et à la répartition des coûts et des bénéfices de l'entretien des communs.

### 1. LES COMMUNS EJIDiaux AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE : SE TRANSFORMER POUR SE LÉGITIMER DANS LE PANORAMA NÉOLIBÉRAL

En premier lieu, il apparaît que les communs du XXI<sup>e</sup> siècle peuvent difficilement être les mêmes qu'au XX<sup>e</sup> siècle. Dès lors, se pose la question suivante : comment reconfigurer les communs pour permettre leur maintien en tant qu'enjeu de reproduction du lien social communautaire dans le contexte néolibéral ? Ce qui est en jeu dans le maintien des communs n'est en effet pas réductible à l'accès aux ressources communes, c'est-à-dire de sécurité foncière comme bien commun pour reprendre la formule de Jean-Pierre Jacob (2007), d'autant plus dans des contextes de désagrégation. Il s'agit également de préserver la communauté en tant qu'espace collectif d'identification et d'action politique.

L'étude des deux *ejidos* met en lumière des transformations significatives dans la nature des communs.

- ▷ À San Lorenzo Albarradas, les communs traditionnels, autrefois liés aux ressources naturelles, se sont reconfigurés autour de nouvelles ressources territoriales, donnant naissance, en particulier, à un néo-commun de première importance économique et identitaire. Celui-ci joue un rôle crucial dans la structuration des relations

communautaires, via le maintien des obligations sociales de services, participant à maintenir la vitalité et l'importance de l'institution ejidale dans le contexte néolibéral.

- ▷ En revanche, à Chocholá, la dévalorisation des activités agricoles a réduit l'intérêt économique du primo-commun, entraînant la disparition des obligations sociales qui lui étaient associées. Les terres ne jouent plus le rôle de médiateur majeur dans les relations sociales. La transition des communs depuis les ressources naturelles vers les ressources territoriales n'a pas encore eu lieu, mais elle est sérieusement envisagée par les nouvelles générations, qui cherchent à protéger l'environnement, ainsi qu'à patrimonialiser les paysages et les pratiques traditionnelles dans un contexte d'intérêt croissant pour le tourisme communautaire au Yucatán, autour des cenotes notamment.

Ces éléments amènent plusieurs réflexions.

- ▷ La première porte sur les liens entre les types de communs, les obligations sociales et le maintien de l'*ejido* comme organisation sociopolitique. À San Lorenzo, le néo-commun de Hierve el agua constitue depuis trente ans un ciment pour les communautés villageoises locales qui s'en disputent la gestion, en dépit de l'importance des dynamiques migratoires. C'est autour de ce commun patrimonial que s'organisent les services communautaires, aussi bien pour San Lorenzo lorsque l'*ejido* administrait encore le site, que pour Roaguía, depuis que la localité l'a pris par la force. À Chocholá, le désintérêt pour les communs a participé à la dissolution progressive de la communauté d'ayants droit, à présent dispersée en différents lieux de la péninsule du Yucatán, principalement Mérida et Cancun. On voit bien la place fondamentale qu'occupent les communs dans la (re)production des communautés, tout comme l'enjeu de leur maintien pour ceux qui s'opposent au démantèlement des *ejidos*.
- ▷ Les deux cas étudiés montrent l'importance de la « productivité » des communs pour demeurer un facteur de cohésion de la communauté. Dès lors se pose la question des conditions du maintien ou de la réinvention des communs dans la mondialisation. Dans un cas comme dans l'autre, la capitalisation sur le territoire est envisagée comme la clé pour pouvoir prendre place dans l'économie mondiale. Ces stratégies sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont susceptibles de contribuer à la patrimonialisation des activités traditionnelles en perte de vitesse. Les ressources communes tendent ainsi à s'articuler autour du territoire et du patrimoine, là où l'accès aux ressources naturelles s'individualise.
- ▷ Ces transformations modifient par conséquent ce qui fait commun. Là où les communs originels reposaient surtout sur un accès aux ressources naturelles, essentiel pour la subsistance des ménages ruraux, les néo-communs génèrent des revenus réinvestis par les autorités ejidales dans le développement local. Si les communs tendent à se réorganiser plutôt qu'à disparaître, on observe toutefois un déclin des situations de « propriétés simultanées » (Patault, 2003), c'est-à-dire de superposition de droits fonciers individuels et collectifs sur certains espaces, en accès exclusif et commun, en fonction des ressources présentes. Les espaces sont de plus en plus envisagés en rapport à un seul usage, avec des droits qui ne portent non plus sur les ressources, mais sur la terre comme étendue spatiale.

## **2. LES CONTRADICTIONS INTRA-COMMUNAUTAIRES : UN PROBLÈME POUR LA RÉPARTITION DES DROITS D'USAGE ET DES BÉNÉFICES DE L'EXPLOITATION DES COMMUNS**

Ce rapport met en lumière la diversité des régimes d'expression et des enjeux des conflits contemporains relatifs aux communs. Malgré leurs différences, ces conflits partagent des temporalités et des dynamiques relativement similaires. Ces conflits sont étroitement liés aux histoires institutionnelles locales et à l'évolution progressive des communs dans un contexte de marchandisation généralisée. Les reconfigurations du périmètre des communautés jouent un rôle central dans la compréhension des dissensions qui peuvent surgir.

La progressive déconnexion entre les limites des communautés villageoise (territoriales), paysannes (socio-économiques) et agraire (juridiques) est fondamentale pour appréhender les conflits liés aux communs à l'époque contemporaine, là où l'*ejido*, tel que pensé et institué à partir des années 1930, avait pour projet politique de les rassembler dans la perspective d'une refondation de la société rurale mexicaine. Ces mises en tension contribuent à la création de fronts conflictuels autour de clivages internes, qu'ils soient statutaires, socio-économiques ou générationnels.

Bien sûr, il est important de noter que ces communautés villageoises, paysannes et agraires ne se correspondaient pas parfaitement par le passé. À Chocholá par exemple, il existait au moment de la réforme agraire une classe de commerçants et de petits propriétaires qui, n'étant pas considérés comme des paysans sans terre, ont été exclus de la communauté agraire. De la même manière, une partie de la communauté paysanne est restée légalement en marge de la communauté agraire, même si les us et coutumes les autorisaient à travailler les terres de l'*ejido*. Toutefois, en tant qu'*ejido de pueblo*, il y avait tout de même une cohérence et une unité territoriale entre les deux entités, dans la mesure où la communauté paysanne et la communauté agraire étaient comprises dans le périmètre d'une communauté villageoise, ce qui, à Chocholá comme à San Lorenzo Albarradas, n'est plus le cas aujourd'hui.

## **3. LE « MILIEU SOCIAL ASSOCIÉ » ET LE RÔLE DES OPÉRATEURS DES CONFLITS CONTEMPORAINS : INTÉRÊTS PARTICULIERS ET INGÉRENCES**

Dans les deux situations, l'intervention d'acteurs externes a joué un rôle majeur dans l'explosion des conflits contemporains.

- ▷ À Chocholá, il s'agit d'un groupe de spéculateurs régionaux. Un avocat fait souvent l'intermédiaire entre les *ejidatarios* et les investisseurs. Il conseille les autorités de l'*ejido* sur les procédures légales, mais aussi sur les actions en marge de la légalité pour faire valider les transactions auprès de l'administration agraire (voir Torres Mazuera *et al.*, 2018). Ce rôle est actuellement occupé par une ancienne déléguée agraire de la *Procuraduria agraria* au Quintana Roo, l'État voisin, qui a exercé son mandat de 2008 à 2010, remerciée après des accusations de corruption.
- ▷ À San Lorenzo, c'est l'intervention d'un acteur politique, ancien député provincial auprès de Roaguía qui a provoqué l'exacerbation du conflit et bloqué tout accord pendant vingt ans. Cette personne possède des capacités de négociation avec les instances publiques, en particulier le gouvernement de l'État du Oaxaca, grâce à son pouvoir de mobilisation politique. Cette place dans le jeu politique régional a été un atout indiscutable pour Roaguía.

Dans les deux cas, les opérateurs des conflits ont participé à publiciser, attiser et à se faire l'écho de dissensions antérieures. Ils en tirent directement un profit économique. Ces résultats posent la question de la reconfiguration des rapports des sociétés rurales à l'administration publique et aux modalités d'accès aux politiques de développement dans le panorama néolibéral.

La problématique des communs en conflit au Mexique est donc complexe et multidimensionnelle. En comprendre les ressorts est fondamental afin de prévenir, accompagner et résoudre durablement les conflits.

#### 4. TROIS PRINCIPALES RECOMMANDATIONS POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Ces principaux résultats ici m'amènent à formuler quelques recommandations pour les politiques publiques.

- ▷ Premièrement, les politiques devraient agir activement pour prévenir la disparition des communs. Il est essentiel d'accompagner ces communautés dans le maintien des communs, ce qui peut nécessiter leur reconfiguration. Cela implique de proposer de nouvelles modalités de gestion, en tenant compte des transformations qui ont affecté ces communautés, sur le plan sociopolitique, économique et migratoire. L'émergence des femmes en tant qu'actrices économiques et politiques doit également être pris en considération et encouragé. En retour, il est possible de redonner aux *ejidatarios* un rôle central dans certaines activités économiques, telles que le tourisme communautaire ou la protection de l'environnement. Ces initiatives peuvent revitaliser les communs en générant des revenus réinvestis dans le développement local, tout en préservant les traditions, l'identité collective et la cohésion sociale au sein des communautés. Autrement dit, les politiques nationales et étatiques doivent reconsidérer la place et l'apport de ces organisations collectives dans le projet national.
- ▷ L'existence des communs ne suffit toutefois pas. Il est impératif de lutter contre les inégalités internes aux communautés en renforçant les processus de médiation liés à la répartition équitable des droits d'accès aux ressources et à leurs bénéfices économiques. Il est par ailleurs essentiel de garantir que les revenus issus des communs profitent réellement à la communauté dans son ensemble, ce qui n'est pas toujours le cas étant donné les pratiques de détournement de fonds observées. Pour y remédier, les politiques devraient accompagner les communautés dans la gouvernance et le réinvestissement de ces revenus, renforçant ainsi les opportunités économiques locales et contribuant au développement local.
- ▷ Enfin, il est crucial de prévenir toute ingérence de tiers dans les affaires communautaires, qui servirait des intérêts particuliers. La mise en œuvre des deux premières recommandations, qui visent à s'attaquer à certaines des causes sous-jacentes à la vulnérabilité des communautés face à la corruption, au clientélisme et aux pratiques irrégulières – lorsqu'elles ne sont pas illégales –, notamment dans les opérations foncières, jouerait un rôle déterminant dans cet objectif. L'instauration d'une transparence totale dans la gestion des comptes de la trésorerie ejidale participerait également à prévenir les conflits et à renforcer la confiance au sein des communautés. Parallèlement, il est essentiel que les politiques repensent les modalités d'accompagnement des *ejidos* depuis 1992 et proposent de véritables alternatives aux

intermédiaires légaux auto-proclamés ou corrompus. Ce point rejoint les recommandations formulées par Boué *et al.* (2021) concernant l'encadrement de certaines professions d'intermédiaires légaux dans l'État de Tlaxcala.

Ces défis constituent non seulement des enjeux fondamentaux, mais aussi de grandes opportunités pour le développement rural au Mexique dans la mondialisation.

## BIBLIOGRAPHIE

- Appendini, K. et Torres-Mazuera, G. (eds.) (2008), *¿Ruralidad sin agricultura?*, Mexico, El Colegio de México.
- Arellanes Meixueiro, A. (2002). *Asuntos agrarios del Estado de Oaxaca. Conflictos por límites, bosques y las tierras comunales: guía* (1. ed). SEP, CONACYT : SIBEJ : Instituto Tecnológico de Oaxaca.
- Assies, W. (2008). « Land Tenure and Tenure Regimes in Mexico : An Overview », *Journal of Agrarian Change*, 8, pp.33-63.
- Azuela, A. (2009). « El problema con las ideas que están detrás », In *En busca de Molina Enríquez : Cien años de los grandes problemas nacionales*, édité par Kourí, E., Mexico, El Colegio de Mexico, pp.79-126.
- Baitenmann, H. (2001). « Las paradojas de las conquistas revolucionarias: municipio y reforma agraria en el México contemporáneo », *Gestión y Política Pública*, 10(1), pp.103-123.
- Baños Ramírez, O. (1989). *Yucatán : ejidos sin campesinos*, Mérida, UADY.
- Baños Ramirez, O. (2003). *Modernidad, imaginario e identidad rurales. El caso de Yucatán*, Mexico, Colegio de México.
- Barsimantov, J., Racelis, A., Barnes, G., et DiGiano, M. (2009). « Tenure, tourism and timber in Quintana Roo, Mexico : Land tenure changes in forest *Ejidos* after agrarian reforms ». *International Journal of the Commons*, 4(1), pp.293-318.
- Bartra, A. (2019). *Los nuevos herederos de Zapata*, Mexico, Fondo de cultura económica.
- Berry, S. (2009). « Property, Authority and Citizenship: Land Claims, Politics and the Dynamics of Social Division in West Africa ». *Development and Change*, 40(1), pp.23-45.
- Bollier, D. (2014). *La renaissance des communs : pour une société de coopération et de partage*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.
- Boué C., Bouquet E., Léonard E., Mitaut M., Valencia F., Fuentes Ponce M. (2021). *Formalisation des droits et informalité des pratiques. Les rapports entre individus, communauté villageoise et administration légale à vingt ans de la réalisation du programme de certification foncière au Mexique*. Collection Recherche. Paris, Comité technique « Foncier & développement » (AFD-MEAE).
- Bouquet, E. et Colin, J.-P. (2009). « L'État, l'*edijo* et les droits fonciers : ruptures et continuités du cadre institutionnel formel au Mexique ». In *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers : du cadre légal aux pratiques locales*, édité par Colin, J.-P., Le Meur, P.-Y., et Léonard, E., Paris, Karthala. pp.299-332.
- Bouquet, E., Anseeuw, W. et Burnod, P. (2016). « La formalisation des droits fonciers en discours. Une comparaison des registres de justification en Afrique du Sud, au Mexique et à Madagascar », *Économie Rurale*, 3 (353-354), pp.95-111.

- Carton de Grammont, H. (2004). « La nueva ruralidad en America Latina ». *Revista Mexicana de Sociología*, 66, pp. 279-300.
- Carton de Grammont, H. et Martínez Valle, L. (2009). « Introduction ». In *La pluriactividad en el campo latinoamericano*, Quito, Flacso Ecuador, pp. 9-18.
- Casares Vidal, (1988). « El sector henequenero en Yucatán », *Afers Internacionals*, 12-13, pp.77-93.
- Cattaruzza, A. et Sintès, P. (2011). *Géographie des conflits*, Paris, Bréal.
- Chaléard, J.-L. et Mesclier, E. (2010). « Introduction. Question foncière et dynamiques territoriales dans les pays du sud : nouveaux liens, nouvelles approches », *Annales de géographie*, 676 (6), pp. 587-596.
- Chardon, R. E. (1961). *Geographic aspects of plantation agriculture in Yucatán*. National Academy of Sciences-National Research Council.
- Chauveau, J.-P. (2017). « Le nexus État, foncier, migrations, conflits comme champ social », *Critique internationale*, 75, pp.9-19.
- Chauveau, J.-P. et Mathieu, P. (1998). « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers ». In *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, édité par Lavigne Delville, P., Paris, Karthala, pp. 243-258.
- Colin, J.-P. et Daoudi, A. (2022). « Dynamiques foncières, dynamiques agraires ». In *Le foncier rural dans les pays du Sud : enjeux et clés d'analyse*, édité par Colin, J.-P., Lavigne Delville, P. et Léonard, E., Marseille, IRD Éditions, pp. 399-469.
- Colin, J.-P., Bouquet, E. et Le Meur, P.-Y. (2022). « Conduire des recherches ancrées dans le terrain : enjeux et options méthodologiques », In *Le foncier rural dans les pays du Sud : enjeux et clés d'analyse*, édité par Colin, J.-P., Lavigne Delville, P. et Léonard, E., Marseille, IRD Éditions, pp.317-396.
- CTFD (2012). « Les dynamiques foncières au Mexique depuis la réforme agraire de 1992 », *Note de synthèse*, 9, Paris, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Agence française de développement, [https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Note-de-synthese\\_Numero9\\_Mexique11.pdf](https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Note-de-synthese_Numero9_Mexique11.pdf).
- CTFD (2015). « Enjeux fonciers en milieu rural, conflits civils et développement », *Note de synthèse*, 20, Paris, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Agence française de développement, [https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Note-de-synthese-20\\_VF.pdf](https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Note-de-synthese-20_VF.pdf).
- CTFD (2017). *Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte*, Paris, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Agence française de développement, <https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Approche-par-les-communs-de-la-terre2.pdf>.
- Dardot, P. et Laval, C. (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte.

- Diego, L. (1998). « La politique agricole mexicaine : de la subordination interventionniste à l'abandon néolibéral ». In *Politiques néo-libérales et acteurs ruraux au Mexique*, édité par Bey, M., Paris, L'Harmattan, pp.49-80.
- Edwin Becht, J. et Belzung, L.-D. (1975). *World resource management, Key to civilization and social achievement*, New-Jersey, Prentice Hall Inc., Englewood Cliffs.
- Eickstein, S. (1966). *El ejido colectivo en Mexico*, Mexico, Fondo de Cultura Económica.
- García de Fuentes, A. et Morales, J. (2000). « Dinámica regional de Yucatán 1980-2000 », *Investigaciones geográficas, Boletín del Instituto de Geografía*, 42, pp.157-172.
- García Garza, D. (2018). *Le mezcal. Enfant terrible du Mexique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais.
- Geoconfluence (2022). « Ressources », Eduscol, ENS-Lyon, <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ressource-s>.
- Gordillo de Anda, G., de Janvry, A. et Sadoulet, E. (1999). *La segunda reforma agraria de Mexico: respuestas de familias y comunidades, 1990-1994*, Mexico, El Colegio de Mexico, Fondo de cultura económica.
- Gouëset, V. and Hoffmann, O. (2006). « Communauté. Un concept qui semble poser problème dans la géographie française », In *Penser et faire la géographie sociale*, édité par Séchet, R. et Veschambre, V., Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 263–275.
- Gumuchian H. et Pecqueur B., (2007). *La ressource territoriale*, Paris, Economica.
- Hall, I. (2018). « Propriété collective, gestion des communs et structuration sociale : l'expérience péruvienne », *Revue internationale des études du développement*, 234, pp. 31-53.
- Hardt, M. et Negri, T. (2009). *Commonwealth*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press.
- Hochet, P. (2011). « La terre, l'étranger et le citoyen. Des situations de citoyenneté associées à la terre », In *Une anthropologie entre pouvoirs et histoire*, édité par Jul-Larsen, E., Laurent, P.-J., Le Meur, P.-Y. et Léonard, E., Paris, Karthala, pp. 405-423.
- Hoffmann, O. (1997) « L'ejido : laboratoire des pratiques sociales et fondement de la ruralité contemporaine au Mexique », In *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du vingtième siècle*, édité par Gastellu, J.-M. et Marchal J.-Y., Paris, ORSTOM, pp. 401-416.
- Jacob, J.-P. (2007). *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)*, Paris, IRD éditions.
- Jacob, J.-P. et Le Meur, P.-Y. (Éds.) (2010). *Politiques de la terre et de l'appartenance : droits fonciers et citoyenneté locales dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala.
- Jourdain, E. (2021). *Les Communs*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Key, N., Muñoz-Piña, C., de Janvry, A., et Sadoulet, E. (1998). « Social and environmental consequences of the Mexican reforms: Common pool resources in the *Ejido* sector », Unpublished paper.
- Kourí, E. (2015). « La invención del *ejido* », *Nexos*, 455, pp.54-61.

- Lapointe, 1985 « La reforma agraria de Cárdenas en Yucatán (1935-1940) » *Relaciones. Estudios de historia y sociedad*, 21(5), pp. 35-56.
- Lapointe, M. (2006). *Histoire du Yucatán, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan.
- Lavigne Delville, P., Ancey, V. et Fache, E. (2022). « Communs et gouvernance des ressources en accès partagé ». In *Le foncier rural dans les pays du Sud : enjeux et clés d'analyse*, édité par Colin, J.-P., Lavigne Delville, P. et Léonard, E., Marseille, IRD Éditions, pp. 177-256.
- Le Roy, E. (2016). « Des communs "à double révolution" », *Droit et société*, 94 (3), pp. 603-624.
- Léonard, E. (2014). *Dynamique du changement légal et construction territoriale dans les Tuxtlas (Mexique)*, HDR en géographie, Université Paris 1 Panthéon-La Sorbonne. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01143035>.
- Léonard, E. (2020). « La seguridad agraria como bien privado y bien común. Normatividad local y manipulaciones legales en los conflictos por la tierra en los ejidos de Los Tuxtlas, Veracruz ». In *La regulación imposible : (i)legalidad e (i)legitimidad en los mercados de tierra en México al inicio del siglo XXI*, édité par Torres-Mazuera, G. et Appendini, K., Mexico, El Colegio de Mexico, pp. 199-240.
- Léonard, E. et Velázquez, E. (2010). « Citoyenneté locale et réappropriation du changement légal au Mexique. Une analyse des conflits autour des transferts fonciers à Soteapan, Veracruz ». In *Politiques de la terre et de l'appartenance : droits fonciers et citoyenneté locales dans les sociétés du Sud*, édité par Jacob, J.-P. et Le Meur, P.-Y., Paris, Karthala.
- Léonard, E. et Velázquez, E. (2016). « Introduction », *Cahiers des Amériques latines*, 81, pp. 19-33.
- Léonard, E., Jacob, J.-P. et Chauveau, J.-P. (2022). « Les conflits pour la terre en milieu rural. Espaces, temporalités et logiques d'expression ». In *Le foncier rural dans les pays du Sud : enjeux et clés d'analyse*, édité par Colin, J.-P., Lavigne Delville, P. et Léonard, E., Marseille, IRD Éditions, pp. 541-632.
- Lund, C. (2017). « Rule and Rupture : State Formation through the Production of Property and Citizenship ». In *Rule and Rupture : State Formation through the Production of Property and Citizenship*, édité par Lund C. et Eilenberg, M., Wiley-Blackwell, pp. 1-29.
- Magaña Canul, R. (2019), *¿Luchas indígenas por la tierra en Yucatán? Estudio sobre neoliberalismo y apropiación de la identidad maya en la región ex-henequenera*, thèse de doctorat en anthropologie, Laval, Université de Laval.
- Magrin, G., Chauvin, E., Perrier Bruslé, L., Lavie, E. et Redon, M. (2015). « Introduction. Les ressources, enjeux géographiques d'un objet pluriel ». In *Ressources mondialisées : essais de géographie politique*, édité par Perrier Bruslé, L., Paris, Éditions de la Sorbonne, pp. 5-23.
- Martínez de Codes, R. (2003). « Les propriétés collectives au Mexique ». In *Les propriétés collectives face aux attaques libérales (1750-1914) : Europe occidentale et Amérique latine*, édité par Demélas, L.-D. et Vivier, N., Rennes, Presses universitaires de Rennes, URL : <http://books.openedition.org/pur/23670>
- Meyer, J. (2010 [1973]). *La Révolution mexicaine*, Paris, Tallandier.

- Moore, S. F. (1973). « Law and Social Change : The Semi-Autonomous Social Field as an Appropriate Subject of Study », *Law & Society Review*, 7(4), pp. 719-746.
- Morett sanchez, J. (2003). *Reforma agraria : del latifundio al neoliberalismo*, Mexico, Plaza y Valdés.
- Murphy, A. (2002). *La cabeza de Jano: la desigualdad social en Oaxaca*, Oaxaca de Juárez, Instituto Estatal de Educación Pública de Oaxaca.
- Navarro-Olmedo, S., Schmook, B., Radel, C. et Armijo-Canto, N. (2018). « Los nudos del *ejido*: disputas y relaciones intraejidales en Calakmul, Campeche », *Península*, 13(2), pp.125-50.
- Nicolas-Le Strat, P. (2016). *Le travail du commun*, Saint Germain sur Ille, Éditions du Commun.
- Nuijten, M. (2003). « Illegal Practices and the Re-Enchantment of Governmental Techniques-Land and the Law in Mexico », *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, vol. 35, pp. 163-183.
- Ortiz Yam, I. (2013). *De milperos a henenqueneros en Yucatán 1870-1937*, Mexico, El Colegio de México.
- Ostrom, E. (2015 [1990]). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Patault, A.-M. (2003). « Propriété, droit de », In Alland, D. et Rial, S. (éds), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, PUF, pp. 1253-1259.
- Pecqueur, B. (2022). « La "ressource territoriale", une opportunité pour le développement local dans les Suds », *The Journal of Rural and Community Development*, 17(2), pp. 41-53.
- Pérez Castañeda, J. et Mackinlay, H. (2015). « ¿Existe aún la propiedad social agraria en México? », *Polis*, 11(1), pp. 45-82.
- Perramond, E. (2008). « The Rise, Fall, and Reconfiguration of the Mexican *Ejido* », *Geographical Review*, 98(3), pp. 356-371.
- Raffestin, C. (2019 [1980]). *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, ENS Éditions.
- Redouté, K. (2021) « L'appropriation locale du discours autochtone : stratégie d'opposition et innovations territoriales dans le conflit foncier de Chocholá (Mexique) », *Belgeo*, 2. URL : <https://journals.openedition.org/belgeo/48749>
- Ribot, J. et Peluso, N. (2003). « A theory of access », *Rural Sociology*, 68(2), pp. 153-81.
- Romero Frizzi, M. (2011). « Conflictos agrarios, historia y peritajes paleográficos. Reflexionando desde Oaxaca », *Estudios Agrarios*, 17(47).
- Ruegg, J. (2008). « Aménagement du territoire et question foncière : quelques points de repère ». *Urbia - Les cahiers du développement urbain durable*, 6, pp. 9-26.
- Rui, S. (2022). « Conflit », *Les 100 mots de la sociologie*. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/676>.
- Sahlins, M. (2005). « Structural Work: How Microhistories Become Macrohistories and Vice Versa ». *Anthropological Theory*, 5(1); pp. 5-30.

- Schlager, E. et Ostrom, E. (1992). « Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis », *Land Economics* 68(3), pp. 249-262.
- Taylor, W. (1998). *Terratenientes y campesinos en la Oaxaca colonial*, Oaxaca de Juárez, Instituto Oaxaqueño de las culturas.
- Torres-Mazuera, G. (2009). « La territorialidad rural mexicana en un contexto de descentralización y competencia electoral ». *Revista Mexicana de Sociología* 71 (3): 453-90.
- Torres-Mazuera, G. (2014). « Formas cotidianas de participación política rural: el Procede en Yucatán », *Estudios Sociológicos*, 32(95), pp. 295-322.
- Torres-Mazuera, G. (2020). « Introducción. La regulación imposible ». In *La regulación imposible : (i)legalidad e (i)legitimidad en los mercados de tierra en México al inicio del siglo XXI*, édité par Torres-Mazuera, G. et Appendini, K., Mexico, El Colegio de Mexico, pp. 29-67.
- Torres-Mazuera, G. et Fernández Mendiburu, J. (2017). « Los pobladores mayas de Chablekal versus el ejido de Chablekal: una aproximación a la nueva demanda de la tierra ejidal como territorio indígena en México », In *Pueblos Indígenas y Estado En México. La Disputa Por La Justicia y Los Derechos*, édité par Bastos, S. et Teresa Sierra, M., Mexico, CIESAS, pp. 162-183.
- Torres-Mazuera, G., Deniau, S., Velázquez-Quesada, S. et Flores Rangel, J. (2021). « Extraer lo (in)productivo de las tierras comunales en el siglo XXI: Acaparamiento de tierras y expansión capitalista en la Península de Yucatán », *Revista Trace*, 80, pp. 138-170.
- Torres-Mazuera, G., Fernández Mendiburu, J., et Gómez Godoy, C. (2018). *Informe de jurisdicción agraria y los derechos humanos de los pueblos indígenas y campesinos en México*, Fundación para el Debido Proceso.
- Ugalde, V. (2013). « Municipalité et municipalisme sous le régime postrévolutionnaire », In *Réflexions sur le centenaire de la révolution mexicaine - Un siècle bigarré*, édité par Durazo Hermann, J. Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 11-35.
- UNDP. (2012). *Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles. Terre et conflit*, <https://www.un.org/fr/land-natural-resources-conflict/pdf/publications/land-conflict.pdf>
- UNDP. (2014). *Soutenir la médiation par des acteurs internes : renforcer la résilience aux conflits et turbulences*, <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/50380%20UNDP%20EU%20Guidance%20Note%20SUMMARY-FR-LR.pdf>
- Van Leeuwen, M. et Van Der Haar, G. (2016). « Theorizing the Land–Violent Conflict Nexus ». *World Development* 78, pp. 94-104.
- Velázquez Solís, A. (2021). « Geopolítica del despojo y luchas de los y las Mayas de Yucatán por el territorio », In *De despojo y lucha por la vida* édité par Leyva Solano, X, Viera Bravo, P., Trigueiro de Lima, J. et Velázquez Solís, A., Guadalajara, Cátedra Jorge Alonso, Universidad de Guadalajara, CIESAS, CLACSO, Cooperativa Editorial RETOS, pp. 332-353.
- Villanueva Mukul, E . (1993). *Crisis henequenera reconversión económica y movimientos campesinos en Yucatán, 1983–1992*, Mérida, Maldonado Editores, FCA UADY.

Villanueva Mukul, E. (2009). El fin del oro verde. Conflicto social y movimiento campesino 1960-2008. Centro de Estudios para el Desarrollo Rural Sustentable y la Soberanía Alimentaria, Cámara de Diputados.

Warman, A. (2001). *El campo mexicano en el siglo XX*, Mexico, Fondo de cultura económica.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### CARTES

Carte 1 - La localisation des deux cas d'étude.....	23
Carte 2 - La réforme agraire à San Lorenzo Albarradas.....	39
Carte 3 - Le territoire ejidal de San Lorenzo Albarradas à la fin des années 1950.....	43
Carte 4 - Le territoire ejidal de San Lorenzo Albarradas dans les années 1970.....	53
Carte 5 - La mise en œuvre du Procédé à San Lorenzo Albarradas.....	63
Carte 6 - La réforme agraire à Chocholá.....	74
Carte 7 - Le territoire ejidal de Chocholá dans les années 1960.....	80
Carte 8 - Le territoire ejidal de Chocholá à la fin des années 1980.....	82
Carte 9 - Le territoire ejidal de Chocholá à la fin des années 2000.....	89
Carte 10 - Le projet de parcellisation et les terrains visés par des intentions de ventes.....	93

### TABLEAUX

Tableau 1 - Les mécanismes d'accès à la terre lors de la réforme agraire	25
Tableau 2 - La composition des municipalités de Chocholá (Yucatán) et de San Lorenzo Albarradas (Oaxaca)	29
Tableau 3 - Les types de propriété foncière dans les municipes de Chocholá et de San Lorenzo Albarradas	30
Tableau 4 - L'évolution de la structure de l'emploi dans à Chocholá et à San Lorenzo	31
Tableau 5 - Les évènements particuliers observés	33
Tableau 6 - Les entretiens réalisés par catégories d'acteurs et par terrains	34
Tableau 7 - Les archives consultées et citées dans le rapport	35
Tableau 8 - Le recensement agraire en vue de la formation de l' <i>ejido</i> de San Lorenzo Albarradas	37
Tableau 9 - La réforme agraire à San Lorenzo Albarradas	37
Tableau 10 - Les ressources ejidales à San Lorenzo après la réforme agraire	41
Tableau 11 - La typologie des communs à San Lorenzo après la réforme agraire	42
Tableau 12 - Les ressources ejidales à San Lorenzo en 1960	47
Tableau 13 - La typologie des communs de San Lorenzo Albarradas dans les années 1960 selon la nature des bénéficiaires communautaires	48

Tableau 14 - L'évolution de la population des trois localités de l' <i>ejido</i> de San Lorenzo Albarradas	51
Tableau 15 - Les ressources ejidales à San Lorenzo en 2000	65
Tableau 16 - La typologie des communs de l' <i>ejido</i> de San Lorenzo Albarradas après le Procède	66
Tableau 17 - Le recensement agraire en vue de la formation de l' <i>ejido</i> de Chocholá	72
Tableau 18 - La réforme agraire à Chocholá	72
Tableau 19 - Les ressources ejidales de Chocholá après la réforme agraire	77
Tableau 20 - La typologie des communs à Chocholá après la réforme agraire	77
Tableau 21 - L'étude préliminaire à l'actualisation du registre des <i>ejidatarios</i> en 1951	79
Tableau 22 - Les ressources ejidales de Chocholá en 1980	83
Tableau 23 - La typologie des communs de Chocholá en 1980	84
Tableau 24 - Les demandes d'usufruit par des groupes d'éleveurs dans les années 1980	85
Tableau 25 - Les ressources ejidales de Chocholá dans les années 2000	90

## PHOTOS

Photo 1 - Des plants d'agaves et des palmiers adaptés au milieu de San Lorenzo Albarradas	27
Photo 2 - Le forêt tropicale basse à Chocholá	28
Photo 3 - La palmeraie de San Lorenzo Albarradas	39
Photo 4 - La première carrière de marbre	46
Photo 5 - Une aire de battage du blé abandonnée, dans le premier secteur concerné par la fabrication du charbon de bois	53
Photo 6 - Le canal cimenté dans le lieu-dit du Trapiche	55
Photo 7 - Un champ d'agave ( <i>espadin</i> ) au sein de la palmeraie	59
Photo 8 - Les cascades pétrifiées de Herve el agua	60
Photo 9 - Les aménagements du site touristique de Herve el agua	61
Photo 10 - Les ruines précolombiennes de Guirun	61
Photo 11 - L'entrée du chef-lieu de San Lorenzo Albarradas, « terre du palmier »	62
Photo 12 - Le péage de San Lorenzo, localisé à 4 km de Herve el agua	69
Photo 13 - La fabrication du charbon de bois à Chocholá	75
Photo 14 - Le recrû après plusieurs années de culture	75